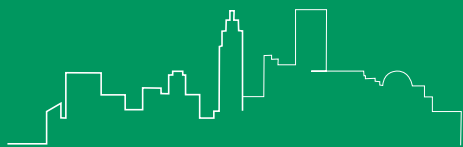


RAPPORT ANNUEL | 2019



BMCI
GROUPE BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change



SOMMAIRE

BMCI EN 2019

05 NOTRE GROUPE

- Conseil de surveillance
- Directoire
- Organisation
- Le Groupe BNP Paribas

18 NOS RÉSULTATS EN 2019

- Chiffres clés consolidés
- Présentation du bilan
- Le carnet de bord de l'actionnaire

26 NOS FAITS MARQUANTS

- Nos distinctions
- Plan de transformation et innovations
- Nos partenariats
- Vie interne
- Nos campagnes

36 NOS MÉTIERS

- Banque commerciale
- Banque privé
- BMCI Najmah
- ALM trésorerie & marchés des capitaux

46 NOS ACTIVITÉS SUPPORT

- Direction Marketing, Innovation, Digital et Stratégie (MIDS)
- Direction de la Communication et de la Publicité (DCP)
- Direction des Ressources Humaines
- Direction de la Production et de l'Appui Commercial (DPAC)
- Chief Data Office
- Direction Conformité
- Direction RSE & Qualité

54 NOTRE ENGAGEMENT

DANS UN MONDE QUI CHANGE

- Engagés pour un monde qui change
- La Fondation BMCI

58 DONNÉES FINANCIÈRES

- Principes comptables / Comptes Consolidés
- Principes comptables / Comptes Sociaux
- États financiers consolidés
- Commissaires aux comptes
- Assemblée Générale



COVID-19 : LE GROUPE BMCI FORTEMENT MOBILISÉ

Chaque année, notre Banque relève de nouveaux défis pour améliorer l'accompagnement de nos clients à travers des produits et des services innovants, qui répondent au mieux à leurs attentes. Ce premier semestre 2020 nous a confronté à un défi de taille : faire face à cette crise sans précédent liée au Covid-19.

En veillant à suivre rigoureusement toutes les mesures de protection de la santé de nos collaborateurs, de leurs familles et de nos clients, nous avons déclenché le plan de continuité de nos activités pour tenir les engagements de nos métiers : assurer la continuité des flux financiers, soutenir nos clients à franchir ce cap difficile et faire face aux imprévus. Des objectifs inscrits dans l'ADN de notre Banque, mais aussi essentiels au maintien d'une activité économique, même réduite, pour assurer pour contribuer au renforcement de notre pays..

Personnel d'agences, des centres de relations client, de la salle de marchés et des centres informatiques : durant des semaines, nos équipes ont garanti la continuité de nos services, orienté nos clients vers des solutions digitales, proposé davantage de flexibilité aux particuliers comme aux entreprises, mais aussi géré les difficultés qu'ils rencontrent. Aujourd'hui, plus que jamais, nous restons mobilisés pour nos clients dans leur recherche d'adaptation et d'équilibre économique.

Pour nos équipes, responsabilité et solidarité ont été les maîtres-mots de ce confinement.

La responsabilité s'est matérialisée par des mesures commerciales exceptionnelles pour soutenir l'activité des entreprises impactées au Maroc : des crédits à taux préférentiels, le report de plus de 39 000 échéances de crédits, l'octroi d'un découvert de trésorerie à un taux préférentiel, la mise à disposition du paiement des charges via E-Banking ou encore la distribution des aides versées par l'État pour la perception des indemnités CNSS, RAMED et non RAMED. Aussi, pour faciliter l'accès aux crédits dans ces circonstances exceptionnelles, notre Groupe a choisi d'annuler le dividende exceptionnel de 505 millions de dirhams au titre de l'exercice 2019.

Tout a été mis en œuvre pour rester aux côtés de nos clients et préparer les suites de cette crise sanitaire, mais aussi contribuer aux efforts nationaux à travers des actions solidaires. Ce sont ainsi 85 millions de dirhams qui ont été versés au Fonds Spécial pour la Gestion de la pandémie du coronavirus. La Fondation BMCI s'est également illustrée par son soutien :

- 250 000 dirhams remis à l'association Jood.
- 250 000 dirhams attribués à la Banque Alimentaire.
- 100 000 dirhams alloués à l'association INSAF pour la distribution de colis alimentaires.
- Des dons d'ordinateurs à l'association Bidawa+ pour faciliter l'enseignement à distance.
- La distribution de kits de protection d'une valeur de 200 000 dirhams pour le personnel soignant du CHU Ibn Rochd de Casablanca.
- 540 000 dirhams accordés à des projets de lutte contre le COVID-19, proposés par des collaborateurs bénévoles d'associations dans le cadre du projet Help2Help.

Dans un monde qui change, nous avons mis les valeurs et la solidité de notre Banque au service de nos clients et de la société : nous restons mobilisés pour accompagner la reprise de l'économie et sortir de cette crise, plus forts et unis.

Le Directoire



NOTRE GROUPE



Jaouad **HAMRI**

PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SURVEILLANCE

“ NOTRE VISION EST INSPIRÉE PAR NOTRE VOLONTÉ D'INSCRIRE DURABLEMENT NOS PERFORMANCES DANS UNE RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE, SOCIALE, CIVIQUE ET ENVIRONNEMENTALE. ”

Qu'ils soient individuels ou collectifs, les efforts de l'année 2019 ont confirmé notre capacité à accompagner la transformation de notre Banque pour la rendre toujours plus efficace, toujours plus proche de ses clients, mais aussi toujours plus performante.

C'est ainsi que nous enregistrons les résultats de nos efforts en termes d'innovation, avec pour vision une démarche aussi pragmatique que responsable, érigée en levier de notre réussite...

Cette année a également démontré la pertinence de notre vision sur le long terme. Cette vision, inspirée par nos valeurs, s'articule autour d'un engagement fort, inscrivant durablement nos performances dans le cadre de notre responsabilité économique, sociale, civique et environnementale.

En plaçant notre Banque et ses ambitions dans un environnement global, nous avons choisi de donner une nouvelle ampleur à nos activités et à nos projets, en intégrant dans la culture du Groupe des principes RSE tels que l'éthique, l'écologie, la diversité ou encore la promotion des droits humains.

Se rapprocher du monde, de nos clients, de nos parties prenantes : c'est la volonté et la vocation de notre Banque. Cette stratégie de transformation et d'innovation est essentielle pour porter, durablement, cette conviction dans le rôle et les missions de notre Banque au quotidien.



Laurent **DUPUCH**

PRÉSIDENT
DU DIRECTOIRE*

“ L'ANNÉE 2019 A ÉTÉ MARQUÉE PAR DES AVANCÉES SIGNIFICATIVES DANS LA TRANSFORMATION DE NOTRE BANQUE, ENGAGÉE DEPUIS 2015 DANS UN PROGRAMME AMBITIEUX : BMCI 2020. ”

Grâce à la mobilisation de chacune et de chacun, nous avons franchi de nouvelles étapes dans le cadre de projets clés, notamment la refonte de notre système d'information, le développement de nouvelles synergies suite à notre réorganisation ou encore la mise en place d'outils aussi fiables qu'agiles.

Avec, toujours en ligne de mire, les objectifs de notre transformation : améliorer la satisfaction de nos clients, être une banque efficiente, plus digitalisée, et adapter notre Business Model aux accélérations économiques et sociétales de notre temps... Nous pouvons ainsi nous féliciter d'avoir clôturé la grande majorité des actions de notre plan 2020. Jour après jour, nous avons confirmé notre dynamisme commercial, l'efficacité de nos fonctions support, une meilleure maîtrise des

risques, mais aussi notre capacité à innover et à digitaliser nos processus. Notre Banque propose aujourd'hui des parcours digitaux plus fluides et intuitifs, des services exclusifs au Maroc comme l'application Crédit F'YIDI ou encore le numéro abrégé 2828, dédié au Centre de Relation Clients.

Notre programme Advocacy créé pour la satisfaction clients internes et externes, est venu structurer et consolider tous les efforts entrepris dans ce sens et ajouter d'autres briques à l'édifice, le tout dans une optique centrée client, mais également collaborateur et ce à travers l'ensemble des métiers de la Banque. C'est dans cette dynamique qu'ont été lancées Digiserv et Digifi, deux filiales détenues par la BMCI et le Groupe BNP Paribas, qui ont pour ambition de

s'installer durablement dans le paysage technologique marocain. D'un côté, Digiserv nourrit cette ambition à travers ses deux applications ; de tontine digitale - « Dayra » et de plateforme de mise en relations avec des artisans professionnels de travaux - « Bricall ». D'un autre côté, Digifi, ayant reçu l'agrément d'établissement de paiement de la part de Bank Al Maghrib, lancera sa solution de portefeuille mobile.

En 2019, nous avons offert à nos clients de nouvelles expériences, en phase avec leurs besoins.

Ma carrière se poursuit désormais à la tête d'une autre filiale du Groupe et je me retourne sur le chemin parcouru, avec la conviction que les ambitions et les talents de la BMCI la porteront plus loin encore sur les chemins de la réussite.



Philippe **DUMEL**

PRÉSIDENT
DU DIRECTOIRE**

“ NOUS MESURONS NOTRE RESPONSABILITÉ POUR CONTRIBUER À SURMONTER CETTE CRISE SANITAIRE ”

Après une longue carrière au sein du Groupe, je suis heureux de rejoindre la BMCI. La rencontre avec cette nouvelle équipe a confirmé la réputation de cette filiale : une Banque qui fait face et qui va de l'avant. Ce rapport annuel en est le plus factuel des témoignages... 2019 a été une année riche en réalisations, pour poursuivre les objectifs d'efficacité, de rentabilité, de performance et de qualité de service.

Les circonstances exceptionnelles de ce deuxième trimestre 2020 nous rappellent, s'il en était besoin, le rôle essentiel de nos métiers pour maintenir l'activité économique du Royaume.

Notre Banque est, par essence et par vocation, résolument mobilisée. Aujourd'hui, plus que jamais, nous mesurons notre responsabilité pour contribuer à surmonter cette crise sanitaire et démontrer notre engagement au côté de nos clients.

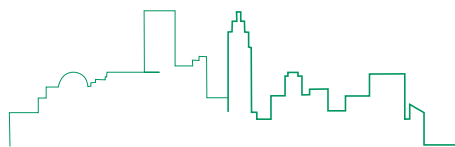
La vision de notre Banque est orientée par la valeur ajoutée apportée à nos clients et la qualité du service que nous leur devons.

Plus que jamais, c'est aux côtés de nos clients que nous resterons mobilisés, plus forts, plus solidaires et plus déterminés encore !

* Date de fin de fonction : 1^{er} mars 2020
** Date de début de fonction : 1^{er} mars 2020

CONSEIL DE SURVEILLANCE

AU 30 SEPTEMBRE 2020



Conformément aux dispositions réglementaires, notamment la Directive 1/W/2014 de Bank Al-Maghrib sur la gouvernance au sein des établissements de crédit et la circulaire 4/W/2014 de Bank Al-Maghrib relative au contrôle interne au sein des Établissements de Crédit, le Conseil de Surveillance de la Banque compte 13 membres.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Au cours de l'exercice 2019, le Conseil de Surveillance de la Banque s'est réuni une fois par trimestre. Lors de ces réunions, le Conseil de Surveillance a examiné l'ensemble des sujets stratégiques de la Banque et procédé à l'étude trimestrielle des comptes avant leur publication.

PRÉSIDENT

- **M. JAOUAD HAMRI**
Membre indépendant

VICE-PRÉSIDENT

- **MICHEL PEBEREAU**
depuis le 1^{er} décembre 2003

PRÉSIDENT D'HONNEUR DE LA BANQUE

- **M. MUSTAPHA FARIS**
depuis le 21 juin 2018

MEMBRES

- **M. MOHAMED HASSAN BENSALAH**
depuis le 7 juillet 2003
- **M. CHRISTIAN DE CHAISEMARTIN**
depuis le 21 juin 2018
- **M. ALAIN FONTENEAU**
depuis le 17 septembre 2010
- **M. JAOUAD HAMRI**
depuis le 28 mai 2015
- **MME JANIE LETROT HADJ HAMOU**
Membre indépendant
depuis le 28 mai 2015
- **M. YVES MARTRENCHAR**
depuis le 28 mai 2015
- **MME SOFIA MERLO**
depuis le 20 décembre 2013
- **M. JEAN-PAUL SABET**
depuis le 21 juin 2018
- **MME DOUNIA TAARJI**
Membre indépendant
depuis le 28 mai 2015
- **LA SOCIÉTÉ AXA ASSURANCES MAROC**
représentée par M. Philippe ROCARD
depuis le 7 juillet 2003
- **LA SOCIÉTÉ BNP PARIBAS IRB PARTICIPATIONS**
représentée par M. Didier MAHOUT
depuis le 7 juillet 2003

PARCOURS PROFESSIONNELS ET PRINCIPAUX MANDATS



M. Jaouad HAMRI a occupé le poste de Directeur de l'Office des Changes du Royaume du Maroc, de 2010 à 2015. Auparavant, de 2008 à 2010, il a assuré la fonction de Conseiller du Ministre de l'Économie et des Finances. Il a été chargé des relations avec le secteur privé et a notamment initié et coordonné au sein du Ministère le "Comité de veille Stratégique" au sein duquel siégeaient plusieurs départements ministériels au côté des représentants du secteur privé (CGEM, GPBM). Avant ce poste, M. HAMRI, détenteur d'un Master en Économie & Finances à l'Université de Grenoble, d'un certificat supérieur juridique et fiscal et d'un certificat supérieur de révision comptable du diplôme d'Expert Comptable, évoluait dans le secteur privé en France et au Maroc depuis 1981. Il a été nommé Président du Conseil de Surveillance de la BMCI lors de la réunion du Conseil du 12 juin 2015. Il est par ailleurs Président du Conseil d'Administration de BMCI Finance et de BMCI Bourse, et Administrateur indépendant de BMCI Leasing et BMCI Offshore. M. HAMRI est également administrateur à l'Université Internationale de Rabat et à la société de gestion de la Bourse de Casablanca.

MICHEL PEBEREAU

VICE-PRÉSIDENT

Michel PEBEREAU est titulaire du diplôme de l'École Polytechnique (X1961) et de l'École Nationale d'Administration (ENA).

Après avoir occupé plusieurs fonctions au sein de l'administration, il rejoint le Crédit Commercial de France (CCF) en 1982. Au cours de sa longue carrière, il est devenu Président Directeur Général de deux banques dont il a mené la privatisation, le CCF et la Banque Nationale de Paris. Il dirige BNP Paribas jusqu'en 2003, puis occupe ensuite le poste de Président du Conseil d'Administration de BNP Paribas, qu'il quitte le 12 mars 2015. Il est aujourd'hui Président d'Honneur de BNP Paribas, ainsi que Président d'Honneur du Crédit Commercial de France, de l'Institut ASPEN et de l'Institut de l'Entreprise. Il a également été le Président de la Fondation ARC pour la recherche sur le cancer de 2014 à 2018, et en est devenu Président d'honneur en 2018.

AUTRES MANDATS

GÉRANT M.J.P CONSEIL
ADMINISTRATEUR PARGESA
ASSOCIÉ PARIS FAIT SON CINÉMA (PFSC)
PRÉSIDENT DE LA FONDATION BNP PARIBAS
PRÉSIDENT DU CENTRE DES PROFESSIONS FINANCIÈRES
PRÉSIDENT DE LA FONDATION JEAN-JACQUES LAFFONT
TOULOUSE SCHOOL OF ECONOMICS
PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DU CLUB DES PARTENAIRES DE TSE
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES ET DU CONSEIL D'ORIENTATION DE L'INSTITUT DE L'ENTREPRISE ET DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES

MUSTAPHA FARIS

Titulaire du diplôme d'Ingénieur de l'École Spéciale des Travaux Publics de Paris et du diplôme d'Ingénieur Civil de l'École Nationale des Ponts et Chaussées de Paris, M. FARIS a exercé plusieurs fonctions notamment Ministre des Finances et Ministre de l'Agriculture et de la réforme agraire, Président Directeur Général de la Banque Nationale pour le Développement Économique, Président Directeur Général de la BMCI et Président de son Conseil de Surveillance jusqu'en 2006. M. Mustapha FARIS a eu également de très nombreuses activités sur le plan national et international.

MOHAMED HASSAN BENSALAH

Titulaire d'un diplôme de gestion de l'Université Sorbonne et de l'École des Cadres de Paris, M. Mohamed Hassan BENSALAH est Président Directeur Général du Groupe HOLMARCOM, Président de la Fédération Marocaine des Compagnies d'Assurances et de Réassurances et membre du Conseil Économique, Social et Environnemental.

AUTRES MANDATS

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIH
MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CIMR
ADMINISTRATEUR AKWA AFRICA
MEMBRE DU CS MUTANDIS SCA
PRÉSIDENT FÉDÉRATION MAROCAINE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCE
VICE-PRÉSIDENT FONDATION ABDELKADER BENSALAH-HOLMARCOM
MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CGEM
MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BVC
MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION MOHAMED VI
MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
MEMBRE DE LA FONDATION MOHAMMED V POUR LA SOLIDARITÉ ET DE LA FONDATION ALAOUITE POUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE
MEMBRE DE LA BOURSE DE CASABLANCA ET DU MOROCCAN FINANCIAL BOARD (CASABLANCA FINANCE CITY)
PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE SANAD (FILIALE DU GROUPE HOLMARCOM)

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE ATLANTA (FILIALE DU GROUPE HOLMARCOM)
PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL DES EAUX MINÉRALES D'OULMÈS (EMO)
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ARABIA MAROC
PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL À LA SOCIÉTÉ MAROCAINE DU THÉ ET DU SUCRE (SOMATHES)
PRÉSIDENT À OLLEARIS MAGHREB
PRÉSIDENT À YELLOWROCK
PRÉSIDENT À MASS CÉRÉALES ALMAGHREB
PRÉSIDENT À MEUBLES ATLAS
ADMINISTRATEUR À RADIO PLUS

CHRISTIAN DE CHAISEMARTIN

Diplômé de IHEDREA (Paris) en 1987, avec une spécialisation en économie, gestion et finances, Christian de CHAISEMARTIN a débuté sa carrière au sein de la Banque Bruxelles Lambert (BBL), jusqu'à prendre la tête du département Particuliers et Professionnels pour 10 filiales en France. En 1999, il rejoint ING BANK (France), où il sera en charge durant 7 ans de la Direction Transport, Logistique, Automobile et Services. Après un passage à la Direction Automobile & Equipement Industriel de FORTIS - CIB (France), il rejoint le Groupe BNP Paribas en 2010 au sein du CIB, puis le Risk. En 2017, il rejoint le Top 500 Executive managers du Groupe.

AUTRES MANDATS

MEMBRE DE BNP PARIBAS 500 TOP EXECUTIVE MANAGERS ET MEMBRE DU COMEX IRB, RISK ET RISK IFS.

ALAIN FONTENEAU

Ancien Maître de Conférences à l'ENA et de Micro et Macro Économie à l'Institut d'Études Politiques de Paris, M. FONTENEAU a occupé notamment le poste de Responsable de Recherches au Centre National pour la Recherche Scientifique (CNRS), Responsable du Département de l'Ingénierie Financière, Gestion de Bilan à la BRED. Au sein du Groupe BNP Paribas, il a été Responsable ALM (Asset and Liability Management) avant d'être nommé Directeur Financier d'International Retail Banking.

JANIE LETROT HADJ HAMOU

Diplômée de l'ENA de Paris en 1985, Mme Janie LETROT HADJ HAMOU a occupé des fonctions d'Administrateur à la Direction des Impôts en France, de conseil-lère commerciale puis financière de l'Ambassade de France et de conseillère économique et financière à la mission permanente de la France auprès des Nations-Unies. Entre 1999 et 2014, Mme Janie LETROT a été Déléguée Générale de Vivendi au Maroc puis membre du Directoire de Maroc Telecom avec le titre de Directeur Général, Responsable juridique et de la réglementation.

AUTRES MANDATS

ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT DE DIGIFI

YVES MARTRENCHAR

Titulaire du diplôme de l'École Polytechnique (X1977). M. Yves MARTRENCHAR a notamment occupé, au sein de BNP Paribas, le poste de Directeur de BDDF (Banque de Détail France) et de Responsable de Distribution Marchés et Solutions pour BNP Paribas Retail Banking. Il est actuellement Directeur des Ressources Humaines de BNP Paribas et membre du Comité Exécutif du Groupe.

AUTRES MANDATS

ADMINISTRATEUR BNP PARIBAS CARDIF
ADMINISTRATEUR LA LAIROISE DE PARTICIPATIONS
DIRECTEUR BNP PARIBAS USA INC (HOLDING INTERMÉDIAIRE DE BNP PARIBAS AUX USA)
ADMINISTRATEUR BNL (ITALIE)
MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU GROUPE BNP PARIBAS

SOFIA MERLO

Titulaire d'un diplôme HEC (1985), elle rejoint le Groupe BNP Paribas pour occuper plusieurs fonctions de responsabilité au sein du réseau et de la Direction des Ressources Humaines. En juin 2009, Mme Sofia MERLO est nommée Directrice Commerciale de la Banque Privée puis Directeur de la Banque Privée France. Membre du G100 de BNP Paribas, elle occupe depuis 2012 le poste de CO-Wealth Management chez BNP Paribas. Du 1^{er} mai 2020 au 30 octobre 2020 : HR Senior Advisor au sein des Ressources Humaines du Groupe BNP Paribas.

AUTRES MANDATS

ADMINISTRATRICE DU CA DE BNP PARIBAS FORTIS-BELGIQUE
MEMBRE DU G100 DE BNP PARIBAS DEPUIS 2010
MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BNP PARIBAS BANK POLSKA S.A.

JEAN-PAUL SABET

Le parcours de Jean-Paul SABET est intimement lié au Groupe BNP Paribas, qu'il a rejoint dès 1976 après l'obtention de son diplôme de HEC Paris en tant que chargé de formation en finance. Il y occupera jusqu'en 1996 différentes fonctions en lien avec la

fusion-acquisition, l'investissement industriel ou encore l'administration de participations dans les industries. Directeur Général Adjoint puis Président Directeur Général de la Société Centrale d'investissements à Paris de 1996 à 1998, il a ensuite intégré le Directoire de Klepierre à Paris avant d'être nommé en 2004 Responsable du pôle Finance et Stratégie de BNP Paribas. Après 3 années à la Banca Nazionale del Lavoro (BNL), il est nommé en 2018 Responsable Adjoint d'IRB en charge de la supervision d'Europe Méditerranée et de l'Afrique, rôle qu'il avait déjà endossé dès 2010 pour la Turquie, puis l'Europe de l'Est et l'Asie.

AUTRES MANDATS

ADMINISTRATEUR TEB HOLDING (TURQUIE)
VICE-PRÉSIDENT TEB AS (TURQUIE)
VICE-PRÉSIDENT BGZ BNP PARIBAS (POLOGNE)
MEMBRE DU CS LDC (FRANCE)
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DIGIFI

DOUNIA TAARJI

Diplômée de l'École Supérieure de Commerce à Paris et titulaire d'un DEA en droit des affaires obtenu à la Sorbonne, Mme Dounia TAARJI a débuté sa carrière au Crédit Lyonnais en France avant de rejoindre en 1995 sa filiale marocaine, le Crédit du Maroc, qui lui a confié la création de la filiale "Société de Bourse CMDC". Directeur Général de Malya Conseil en 2009 et 2010, elle rejoint par la suite CFG Group en qualité d'associée au sein de la filiale CFG Finance. En octobre 2001, elle est nommée Directeur Général du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM). Actuellement, Mme TAARJI est Directeur Général du cabinet international de conseil Monitor Group.

AUTRES MANDATS

DEPUIS FÉVRIER 2019, REPRÉSENTE LE FONDS HASSAN II DANS SES PARTICIPATIONS (TMSA, ADM, MASEN, SIE, ITHMAR, RAM, ...)
ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT D'ALLIANCES ET MEMBRE DE SON COMITÉ D'AUDIT
ADMINISTRATEUR DE L'AGENCE SPÉCIALE TANGER MEDITERRANÉE (TMSA)
ADMINISTRATEUR D'AUTOROUTES DU MAROC
ADMINISTRATEUR DE MASEN
ADMINISTRATEUR DE LA SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS ÉNERGÉTIQUES
ADMINISTRATEUR DE CASA TRANSPORT
ADMINISTRATEUR DE NADOR WEST MED
ADMINISTRATEUR DE MARCHICA MED
ADMINISTRATEUR DE AL OMRANE
ADMINISTRATEUR DE ROYAL AIR MAROC
ADMINISTRATEUR DE ITHMAR
ADMINISTRATEUR DE SONADAC
ADMINISTRATEUR DE BOUREGREG CULTURES

PHILIPPE ROCARD

REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA SOCIÉTÉ AXA ASSURANCES MAROC

Diplômé de l'école polytechnique en 1981 puis diplômé de l'École Nationale Supérieure des Mines en 1984. Il est également diplômé d'actuariat en 1994, M. Philippe ROCARD a commencé sa carrière en tant qu'ingénieur au sein du Groupe Lafarge puis du Ministère de

l'Industrie française, avant de rejoindre le Groupe Groupama. Depuis 1999, il a occupé plusieurs fonctions de direction générale au sein du groupe AXA, avant d'être nommé, en avril 2016, Président Directeur Général d'AXA Assurance Maroc et Directeur des filiales Afrique Sub-Saharienne (Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon & Sénégal).

AUTRES MANDATS

PDG AXA ASSURANCE MAROC
ADMINISTRATEUR AXA CRÉDIT MAROC
ADMINISTRATEUR AXA ASSISTANCE MAROC
PRÉSIDENT ASSURATOME
PRÉSIDENT DU CONSEIL DE AXA HOLDING MAROC
ADMINISTRATEUR À :
AGMA (COURTAGE ASSURANCES)
COMAR
REPRÉSENTANT PERMANENT D'AXA SA AU SEIN DE :
AXA CAMEROUN
AXA COTE D'IVOIRE
AXA GABON
AXA SÉNÉGAL
REPRÉSENTANT PERMANENT D'AXA MAROC AU SEIN DE :
CFG GROUPE (BANQUE PRIVÉE)
SCR (SOCIÉTÉ CENTRALE DE RÉASSURANCES)
AXA ASSISTANCE MAROC
AXA CRÉDIT
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ASSIA
ONA COURTAGE
C.A.T

DIDIER MAHOUT

REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA SOCIÉTÉ BNP PARIBAS IRB PARTICIPATIONS

Chevalier de l'ordre du mérite français et Chevalier de la Légion d'honneur, Didier MAHOUT est diplômé de HEC Paris en 1979. Il intègre très tôt le Groupe Paribas, en 1982, gravissant les échelons jusqu'à sa promotion en 1993 en tant que Directeur Général de la succursale de Francfort-sur-le-Main (Allemagne). En 1997, il rejoint Paris en qualité de Responsable du réseau français (Corporate Banking) avant d'être nommé 3 ans plus tard responsable Allemagne, Europe centrale et orientale (CIB). Sa carrière au sein du Groupe est exclusivement internationale : Directeur Général de la Succursale de Bruxelles et responsable pays de 2003 à 2007, Directeur Général Australie- Nouvelle-Zélande de 2007 à 2015 et, enfin, Europe centrale et responsable pays Hongrie jusqu'en 2018. Il est alors nommé responsable des services bancaires aux entreprises à Paris.

AUTRES MANDATS

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (ALLEMAGNE)
PRÉSIDENT DES CONSEILS DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE (BELGIQUE PUIS AUSTRALIE)
MEMBRE DU BUSINESS COUNCIL OF AUSTRALIA
MEMBRE DU CONSEIL DU PRÉSIDENT DE L'AUSTRALIAN CHAMBER ORCHESTRA
DATAR (DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET À L'ATTRACTIVITÉ RÉGIONALE)
MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'IRB (PARIS)

COMITÉS SPÉCIALISÉS

Les comités spécialisés du Conseil de Surveillance se sont réunis aux fréquences prévues et aux dates préalablement arrêtées. Les comités se tiennent au moins sept jours avant la réunion d'un Conseil de Surveillance. Leurs réunions font toutes l'objet d'un procès-verbal et d'un relevé de décisions et recommandations. Un rapport de synthèse de chaque comité est présenté et commenté à chaque réunion du Conseil.

COMITÉ D'AUDIT

MISSION

Le Comité d'Audit est chargé d'assister le Conseil de Surveillance dans l'évaluation de la qualité et de la cohérence du dispositif de contrôle interne. Le système de contrôle interne consiste en un ensemble de dispositifs visant à assurer en permanence, notamment : la vérification des opérations et des procédures internes ; la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques ; la fiabilité des conditions de collecte, de traitement, de diffusion et de conservation des données comptables et financières ; l'efficacité des systèmes d'information et de communication. Dans ces conditions, le comité d'audit assure la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne, de la gestion des risques et de la conduite de l'activité d'audit sur l'ensemble du Groupe BMCI.

COMPOSITION

Le Comité d'Audit est composé de :

M. ALAIN FONTENEAU, PRÉSIDENT.
MME JANIE LETROT HADJ HAMOU, MEMBRE INDÉPENDANT.
M. MOHAMED HASSAN BENSALAH, MEMBRE.
M. PHILIPPE ROCARD, MEMBRE.

RÉUNIONS

Le Comité d'Audit s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2019 aux dates prévues. Conformément aux circulaires de Bank Al Maghrib et à la charte du Comité d'Audit Groupe BMCI, lors de chacune de ses réunions, le Comité d'Audit a examiné les états financiers trimestriels de la Banque, en présence des Commissaires aux Comptes et a revu les conclusions et les résultats des travaux des fonctions de l'Inspection Générale, de Contrôle Permanent et de la Conformité. Conscient des risques de la cyber-sécurité, le Comité d'Audit a demandé qu'un point régulier lui soit fait, couvrant les dispositifs de sécurité des systèmes d'information mis en place par la banque. Par ailleurs, le programme de travail 2019 a intégré le passage à tour de rôle des responsables des filiales BMCI devant le comité ainsi que l'instauration d'une revue périodique de la gestion des risques de taux, de liquidité et de change concernant le bilan commercial et la trésorerie. Enfin, les réunions du Comité d'Audit

ont été à nouveau caractérisées par une grande transversalité des sujets traités, aussi bien ceux concernant la Conformité, que le Contrôle Permanent ou l'Inspection Générale de la Banque.

COMITÉ DES NOMINATIONS, RÉMUNÉRATIONS ET GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

MISSION

Le comité est chargé d'assister le Conseil de Surveillance dans le processus de nomination et de renouvellement de ses membres ainsi que des mandataires sociaux. Le comité veille également à ce que le processus de nomination et de réélection soit organisé de façon objective, professionnelle et transparente. Le comité est aussi chargé d'accompagner le Conseil de Surveillance dans la conception et le suivi du bon fonctionnement du système de rémunération. Il veille à ce qu'il soit approprié et en conformité avec la culture de l'établissement, sa stratégie à long terme des risques, sa performance et l'environnement de contrôle ainsi qu'avec les exigences législatives et réglementaires.

COMPOSITION

Le comité des nominations, rémunérations et gouvernement d'entreprise est composé de :

M. JEAN PAUL SABET, PRÉSIDENT.
M. JAOUAD HAMRI, MEMBRE INDÉPENDANT.
M. YVES MARTRENCAR, MEMBRE.

RÉUNIONS

Le comité des nominations, des rémunérations et du gouvernement d'entreprise s'est réuni deux fois au cours de l'année 2019, réunions au cours desquelles le comité a examiné, entre autres, la politique de recrutement et de gestion des carrières de la banque ainsi que les nouvelles dispositions législatives portant sur la responsabilité personnelle des dirigeants et des mandataires sociaux, y compris les administrateurs indépendants, suite à la publication de la nouvelle loi n°20-19 modifiant et complétant la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes. Le comité a également pris acte de la nomination de M. Marek Gerula en tant que nouveau Directeur des Risques de la banque.

COMITÉ DES RISQUES

MISSION

Le comité des risques est chargé d'accompagner le Conseil de Surveillance en matière de stratégie et de gestion des risques de toutes natures : de crédit, de marché, opérationnels, de taux, de concentration de crédit, de liquidité, de règlement livraison pays et de transfert ainsi que les risques liés aux activités externalisées.

COMPOSITION

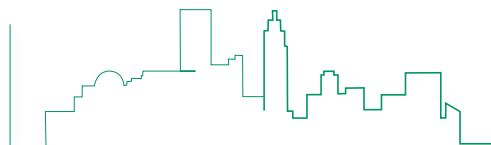
Le comité des risques est composé de :

MME DOUNIA TAARIJ, MEMBRE INDÉPENDANT.
M. DIDIER MAHOUT, MEMBRE.
M. CHRISTIAN DE CHAISEMARTIN, MEMBRE.

RÉUNIONS

Le comité des risques s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2019 selon le calendrier prévu. Conformément à la charte du comité des risques approuvée par le Conseil de Surveillance, lors des réunions tenues, le Comité des risques a procédé à la présentation et l'évaluation du dispositif Risque et de la surveillance et a noté un renforcement du dispositif de suivi des risques de crédit en respect aux nouvelles dispositions de la nouvelle circulaire 19G de Bank Al Maghrib, un calibrage des limites du risque de marché sur l'activité de Trésorerie ainsi que les limites et options de change. Aussi, le comité a inscrit une amélioration sensible en terme d'encours sur l'activité de BMCI BU PF +9% et une re-confirimation de la structure du portefeuille de la BMCI notamment sur la filière Corporate selon les orientations stratégiques définies par le Groupe. Enfin, les réunions du Comité des risques ont été marquées à l'instar de l'exercice 2018 par une transversalité des sujets en matière de gestion des risques sur les volets Risk Assessment Conformité, Recouvrement, Sécurité globale notamment la cyber-sécurité et les indicateurs Ressources Humaines.

DIRECTOIRE



PHILIPPE DUMEL*

PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

- Ingénieur civil des mines
- Docteur en Économie

FONCTIONS PRÉCÉDENTES

- Directeur Général UkrSibbank (2015-2020)
- Responsable TEB Turquie (2012-2014)
- Responsable du projet de fusion et d'intégration TEB et Fortis Bank Turkey (2010-2012)
- Directeur des activités France et DOM BNP Paribas Personal Finance (2007-2010)
- Administrateur Directeur Général Banca UCB (2004-2007)
- Directeur commercial Banca UCB (2003-2004)
- Directeur Général UCB Entreprise UCB France (1998-2003)
- Directeur commercial UCB France (1994-1998)

AUTRES MANDATS

- Membre du Comité de Direction générale de UCB Entreprise France
- Membre du Comité de Direction Banca UCB
- Membre du Comité Exécutif BNP Paribas Personal Finance (France)
- Membre du Comité Exécutif TEB Turquie



LAURENT DUPUCH**

ANCIEN PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

Ingénieur en Télécommunications - Diplômé d'un Master Entrepreneurs HEC

FONCTIONS PRÉCÉDENTES

- Administrateur Directeur Général BNP Paribas Al Djazaïr (2007-2013)
- Responsable Europe de l'Est Groupe BNP Paribas (2006-2007)
- Responsable Moyen-Orient Groupe BNP Paribas (2004-2005)

AUTRES MANDATS

- Président Section Maroc des Conseillers du Commerce Extérieur de la France
- Administrateur du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France
- Administrateur et Vice-Président de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc

* Membre du directoire à partir du 1^{er} mars 2020

** Membre du directoire jusqu'au 1^{er} mars 2020

FONCTIONNEMENT DU DIRECTOIRE

Au cours de l'exercice 2019, le Directoire s'est réuni tous les lundis. Le troisième lundi de chaque mois est consacré à l'arrêté des comptes mensuels. Par ailleurs, les comités qui lui sont rattachés se sont tenus selon la périodicité propre à chaque comité.

Le Directoire est représenté, entre autres, au sein du comité d'entreprise et du comité Sécurité et Hygiène par un Directeur Général Adjoint.



RACHID MARRAKCHI

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Ingénieur de l'École Centrale de Paris -
Maîtrise en Mathématiques Appliquées

FONCTIONS PRÉCÉDENTES

- Directeur des Grandes Entreprises et des Institutionnels BMCI (1998-2005)
- Responsable du plan financier Groupe Ciments Français (1996-1998)
- Responsable Financier Ciments du Maroc (1993-1996)



DIDIER DUFOUR

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

FONCTIONS PRÉCÉDENTES

- Après 5 années passées à l'Inspection Générale du Groupe BNP Paribas dont 2 en tant que Chef de Mission, Didier Dufour a occupé plusieurs fonctions de Top Management au sein du Groupe BNP Paribas notamment à Madagascar, Nouvelle Calédonie, Martinique, Algérie et Tunisie.



IDRISS BENSMAIL

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

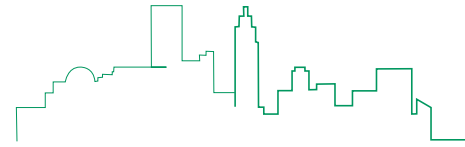
Harvard Business School Alumni (AMP)
EDHEC Business School (Lille)

FONCTIONS PRÉCÉDENTES

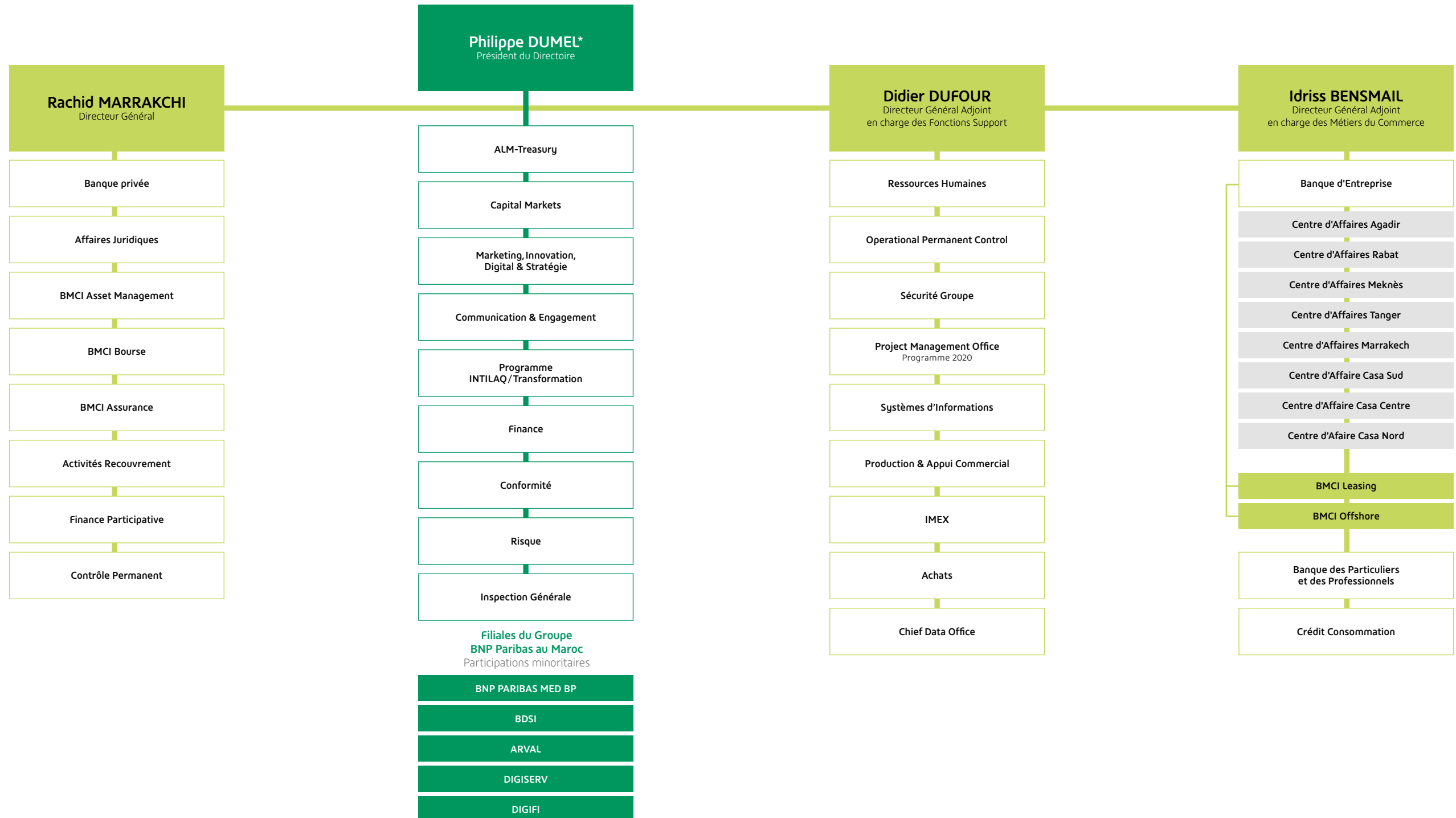
- Directeur du Développement Commercial Corporate Banking BMCI (2012-2014)
- Directeur Général Délégué de la Plateforme de Gestion de fonds de Private Equity du Groupe Financecom (2008-2012)
- Adjoint au Responsable de la Zone Maghreb au sein de BNP Paribas (2006-2008)
- Directeur de Mission, Arthur Andersen Paris (2000-2006)

ORGANISATION

AU 30 JUIN 2020



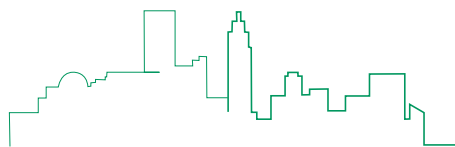
DIRECTOIRE :
PHILIPPE DUMEL* - RACHID MARRAKCHI - DIDIER DUFOUR - IDRISSE BENSMAIL



* Membre du directoire à partir du 1^{er} mars 2020

LE GROUPE BNP PARIBAS

AU 31 DÉCEMBRE 2019



LA DYNAMIQUE COMMERCIALE ET LA TRANSFORMATION AU SERVICE DE LA CROISSANCE

Première banque de la zone euro, BNP Paribas conçoit des solutions de financement, d'investissement, d'épargne et de protection, qui prennent en compte l'évolution perpétuelle des besoins. Pour accompagner ces changements, le Groupe s'appuie sur ses principaux atouts : sa vision stratégique et ses engagements.

DES RÉSULTATS SATISFAISANTS QUI PROUVENT LA SOLIDITÉ DU GROUPE

L'année 2019 a été marquée par des résultats très satisfaisants dans les trois pôles opérationnels du Groupe, favorisés par une bonne dynamique commerciale. Le produit net bancaire progresse ainsi de 4,9 % pour s'établir à 44,6 milliards d'euros, tandis que le résultat net part du Groupe affiche une hausse de 8,6 % par rapport à 2018.

En consolidant ses positions sur des clientèles ciblées, le Groupe enregistre une belle progression dans l'activité de banque de financement et d'investissement. Dans un marché où les taux d'intérêt demeurent bas, voire négatifs, il maintient de bonnes performances dans les secteurs de banque de détail et les services financiers spécialisés, en maintenant la croissance des revenus du pôle Domestic Markets, à l'instar du

pôle International Financial Services qui enregistre depuis plusieurs exercices une croissance soutenue.

UNE TRANSFORMATION À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

Dans un environnement en mutation constante, tant aux niveaux économique, technologique, réglementaire et même sociétal, le Groupe BNP Paribas se réinvente en permanence et mène sa transformation en réponse à ces changements inévitables. Il trouve ainsi les moyens de se transformer dans tous ses métiers et entités à travers le monde en repensant l'expérience client, les services proposés et la qualité de la relation, toujours avec la même exigence de croissance responsable et durable. Le Groupe encourage également le développement d'une économie plus écologique et inclusive dans la dynamique commerciale et les performances d'exploitation dans ses lignes de métiers.

Dans sa stratégie d'innovation, BNP Paribas s'attache à identifier les nouvelles perspectives induites par de nouveaux usages, en concevant des offres et des plateformes de services répondant à ces enjeux technologiques. 2,7 milliards d'euros ont été investis dans la transformation digitale du Groupe et le développement de nouvelles solutions digitales qui participent directement aux performances globales.

Engagement, innovation et responsabilité : ce sont ces valeurs cultivées au sein du Groupe par l'ensemble de ses collaborateurs qui permettent à BNP Paribas de s'affirmer comme un acteur de premier plan pour accompagner ses clients, particuliers, entrepreneurs, PME, grandes entreprises, institutionnels ou associations, dans la réussite de leurs projets.

44,6 MDE

PRODUIT NET
BANCAIRE

8,2 MDE

RÉSULTAT NET
PART DU GROUPE

12,1%

UN RATIO
DE SOLVABILITÉ
ÉLEVÉ

309 MDE

UNE RÉSERVE
DE LIQUIDITÉ TRÈS
IMPORTANTE

Plus de **198 816** collaborateurs dans **71** pays



AMÉRIQUES

17 917

collaborateurs



AFRIQUE

10 052

collaborateurs



EUROPE

151 654

collaborateurs



MOYEN-ORIENT

517

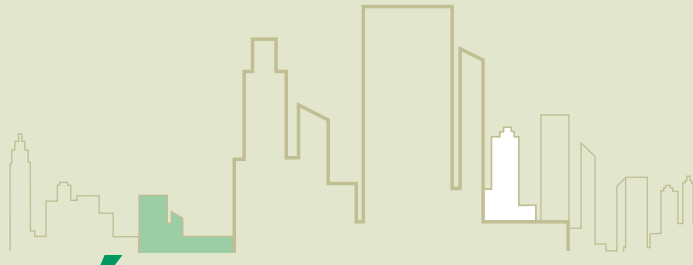
collaborateurs



ASIE-PACIFIQUE

18 676

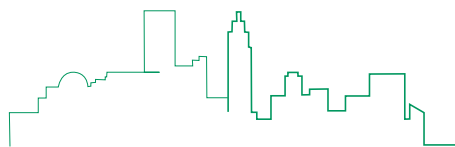
collaborateurs



NOS RÉSULTATS EN 2019

CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2019



Le Conseil de Surveillance de la BMCI s'est réuni le 26 février 2020, sous la présidence de M. Jaouad Hamri, pour examiner les comptes au 31 décembre 2019.

Le Groupe BMCI affiche à fin décembre 2019 un Produit Net Bancaire Consolidé de 3,06 milliards de dirhams, soit une hausse de 1% par rapport au 31 décembre 2018.

Le Coût du Risque Consolidé a baissé de 8,1% à fin décembre 2019 pour s'établir à 440 millions de dirhams.

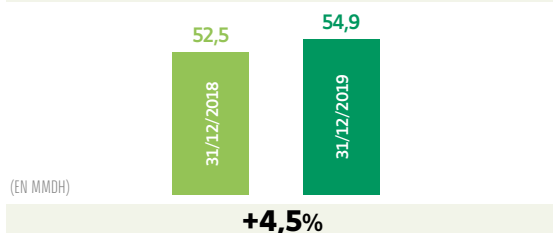
Les Frais de Gestion Consolidés demeurent maîtrisés à 1,65 milliard de dirhams et le Coefficient d'Exploitation Consolidé s'établit à 53,8%.

Le Résultat Avant Impôt Consolidé atteint 991 millions de dirhams et le Résultat Net Consolidé s'élève à 600 millions de dirhams soit une hausse de 6,8% par rapport à fin décembre 2018.

PRODUIT NET BANCAIRE CONSOLIDÉ	3,06 MILLIARDS DE DIRHAMS
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ	1,413 MILLIARD DE DIRHAMS
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	600 MILLIONS DE DIRHAMS
COEFFICIENT D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ	53,8%
CRÉDITS PAR CAISSE À LA CLIENTÈLE CONSOLIDÉS	54,9 MILLIARDS DE DIRHAMS

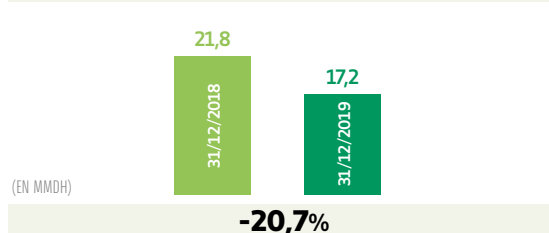
CRÉDITS PAR CAISSE À LA CLIENTÈLE CONSOLIDÉS (EN MMDH)

Les Crédits par Caisse à la Clientèle Consolidés ont atteint 54,9 milliards de dirhams à fin décembre 2019 contre 52,5 milliards de dirhams au 31 décembre 2018, soit une hausse de 4,5% suite à une bonne performance des crédits à court terme principalement les crédits à la consommation +7,2% et les autres crédits +6%. Les crédits habitats et promotion immobilière ont augmenté respectivement de 3,8% et 13,3%.



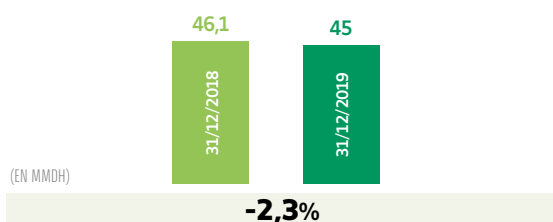
ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE CONSOLIDÉS (EN MMDH)

Les Engagements par Signature Consolidés se sont établis à 17,2 milliards de dirhams à fin décembre 2019, soit une baisse de 20,7% par rapport au 31 décembre 2018.



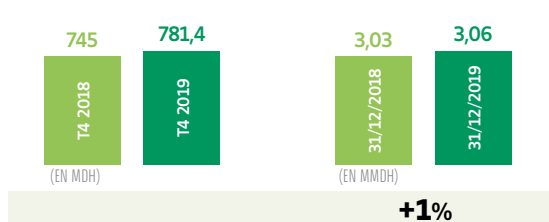
DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE CONSOLIDÉS (EN MMDH)

Les Dépôts de la Clientèle Consolidés ont enregistré une baisse de 2,3%, pour atteindre 45 milliards de dirhams à fin décembre 2019 contre 46,1 milliards de dirhams au 31 décembre 2018, les ressources non rémunérées représentant 72,5%.



PRODUIT NET BANCAIRE CONSOLIDÉ (EN MMDH)

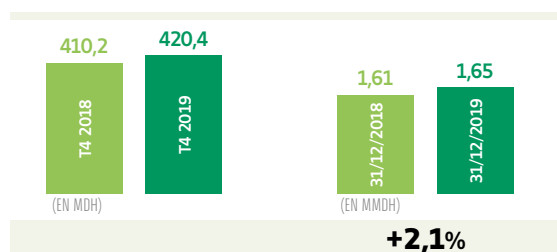
Le Groupe BMCI a réalisé un Produit Net Bancaire Consolidé de 3,06 milliards de dirhams à fin décembre 2019 en hausse de 1% par rapport à fin décembre 2018, essentiellement du fait de la hausse de la marge sur commissions consolidée et le résultat des opérations de marché respectivement de +4% et +10,1% avec une légère baisse au niveau de la marge d'intérêt consolidé -1%.



FRAIS DE GESTION CONSOLIDÉS (EN MMDH)

À fin décembre 2019, les Frais de Gestion Consolidés demeurent maîtrisés et s'élevèrent à 1,65 milliard de dirhams. Par ailleurs, le Coefficient d'Exploitation s'affiche à 53,8% à fin décembre 2019.

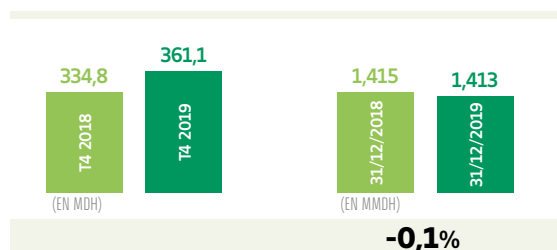
À périmètre constant, les frais de gestion auraient été de 1,63 MMDH, soit une évolution de +1%.



RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ (EN MMDH)

Le Résultat Brut d'Exploitation Consolidé s'établit à 1,413 milliard de dirhams à fin décembre 2019, soit une légère baisse de 0,1% par rapport à fin décembre 2018.

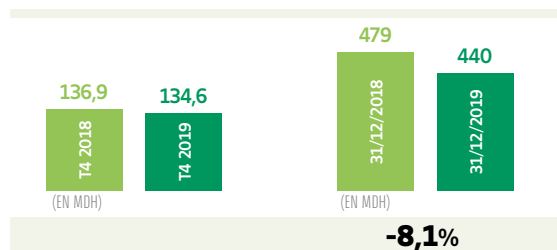
À périmètre constant, le RBE aurait été de 1,43 MMDH, soit une évolution de +1,1%.



COÛT DU RISQUE CONSOLIDÉ (EN MDH)

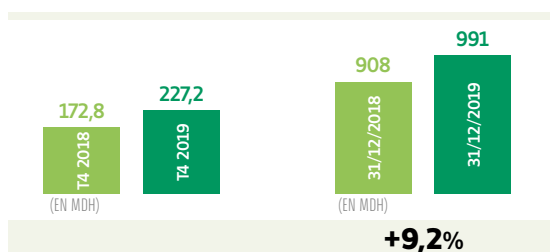
Le Coût du Risque Consolidé a baissé de 8,1% à fin décembre 2019 par rapport à fin décembre 2018.

Le taux de couverture des créances par les provisions des comptes sociaux s'établit à 80,2%.



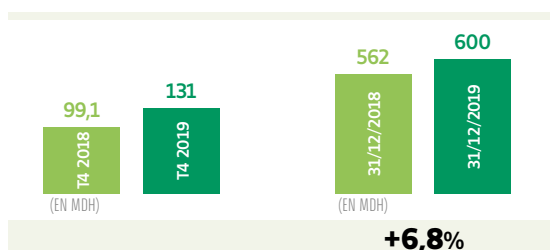
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS CONSOLIDÉ (EN MDH)

Le Groupe BMCI affiche un Résultat Avant Impôts Consolidé de 991 millions de dirhams à fin décembre 2019, soit une hausse de 9,2% par rapport à fin décembre 2018.



RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (EN MDH)

Le Résultat Net Consolidé s'est établi à 600 millions de dirhams à fin décembre 2019, soit une hausse de 6,8% par rapport à fin décembre 2018.



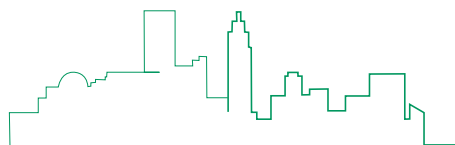
RATING FITCH

L'agence internationale de rating Fitch a confirmé au mois de février 2020 les ratings de la BMCI, traduisant sa solidité financière. Pour rappel, ces notations sont parmi les meilleures obtenues à l'échelle nationale :

Note à long terme **AAA (mar)**
 Perspective d'évolution de la note à long terme **Stable**
 Note à court terme **F1+ (mar)**
 Note de soutien extérieur **2**

PRÉSENTATION DU BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2019



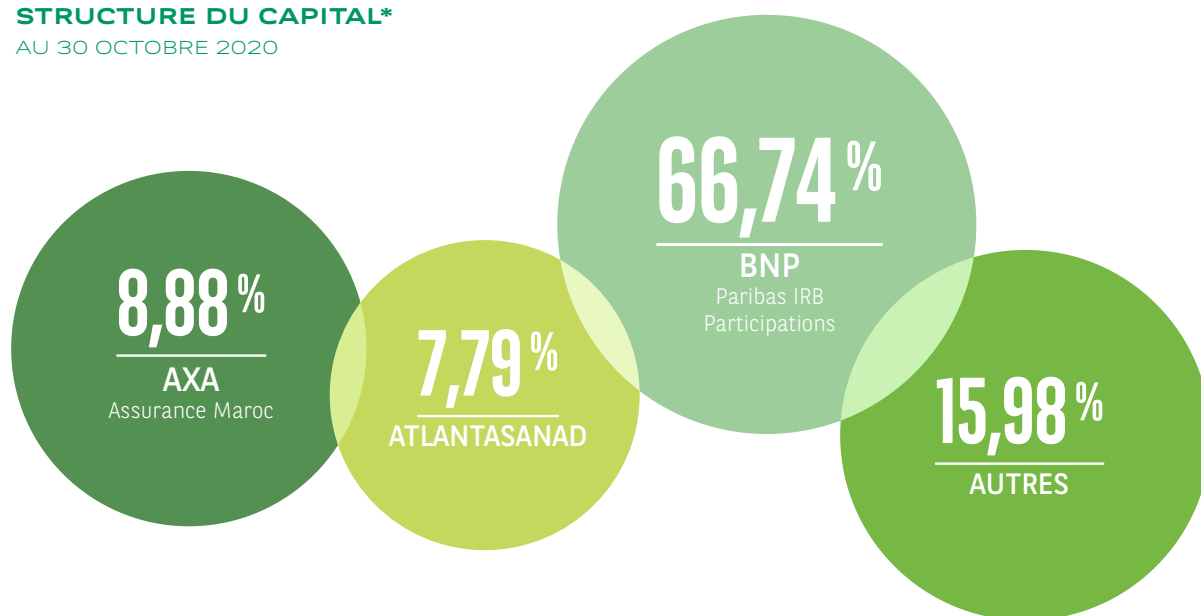
BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019

BILAN ACTIF IFRS	En milliers de DH	
	31/12/2019	31/12/2018
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 239 577	2 236 143
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	982 988	661 162
➤ Actifs financiers détenus à des fins de transactions	850 021	518 899
➤ Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	132 967	142 263
Instruments dérivés de couverture		
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	5 058 538	4 366 363
➤ Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	5 058 538	4 366 363
➤ Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		
Actifs financiers disponibles à la vente		
Titres au coût amorti	3 095 852	3 327 055
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	2 564 451	3 189 467
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	54 868 523	52 497 549
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		
Placements des activités d'assurance		
Actifs d'impôt exigible	3 871	13 046
Actifs d'impôt différé	112 875	88 847
Comptes de régularisation et autres actifs	1 095 217	914 476
Actifs non courants destinés à être cédés		
Participations dans des entreprises mises en équivalence	13 232	12 684
Immeubles de placement	30 444	32 386
Immobilisations corporelles	1 638 581	1 561 222
Immobilisations incorporelles	411 213	325 599
Écarts d'acquisition	87 720	87 720
TOTAL ACTIF IFRS	71 203 083	69 313 720

BILAN PASSIF IFRS	En milliers de DH	
	31/12/2019	31/12/2018
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	55 389	44 972
➤ Passifs financiers détenus à des fins de transaction	55 389	44 972
➤ Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Instruments dérivés de couverture		
Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés	5 874 619	4 997 073
Dettes envers la clientèle	45 035 833	46 075 094
Titres de créance émis	6 665 188	5 714 816
Écart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		
Passifs d'impôt courant	58 708	60 345
Passifs d'impôt différé	213 767	134 465
Comptes de régularisation et autres passifs	3 112 278	2 827 138
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		
Provisions techniques des contrats d'assurance		
Provisions pour risques et charges	425 073	433 466
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées	2 264 492	1 762 811
Capital et réserves liées	6 541 881	6 541 881
Réserves consolidées	306 514	136 205
➤ Part du groupe	260 468	112 049
➤ Part des minoritaires	46 046	24 157
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	49 352	23 754
Résultat net de l'exercice	599 987	561 698
➤ Part du groupe	605 014	558 389
➤ Part des minoritaires	-5 027	3 309
TOTAL PASSIF IFRS	71 203 083	69 313 720
CAPITAUX PROPRES	7 497 734	7 263 539
➤ Part du groupe	7 456 715	7 236 073
➤ Part des intérêts minoritaires	41 019	27 466

STRUCTURE DU CAPITAL*

AU 30 OCTOBRE 2020

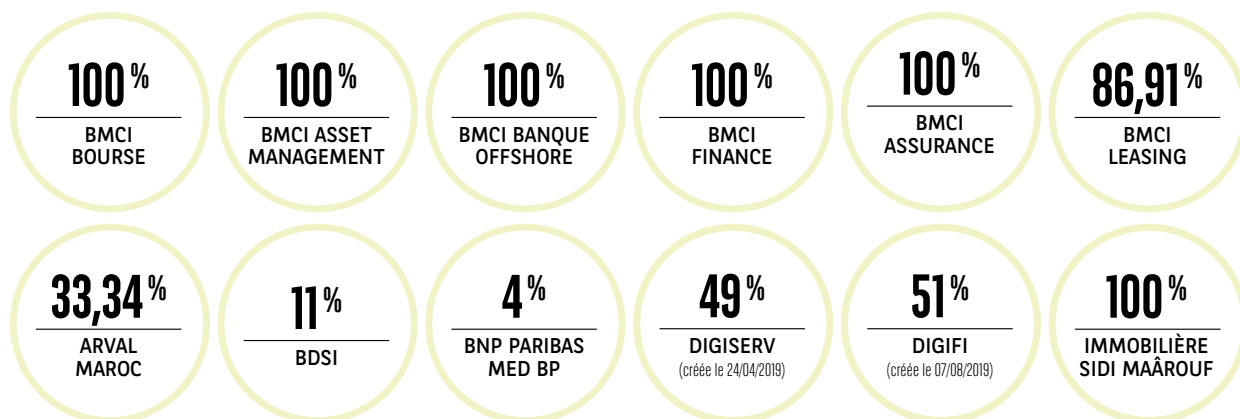


CAPITAL 1 327 928 600 DH*

Les actions de la BMCI sont dématérialisées et cotées en Bourse des Valeurs de Casablanca. Les titres des principaux actionnaires indiqués sont inscrits en compte auprès de la BMCI. Nous ne pouvons connaître l'identité des porteurs d'actions BMCI dont les titres sont inscrits auprès des confrères.

* % arrondi à la deuxième décimale.

STRUCTURE DES PARTICIPATIONS



LE CARNET DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

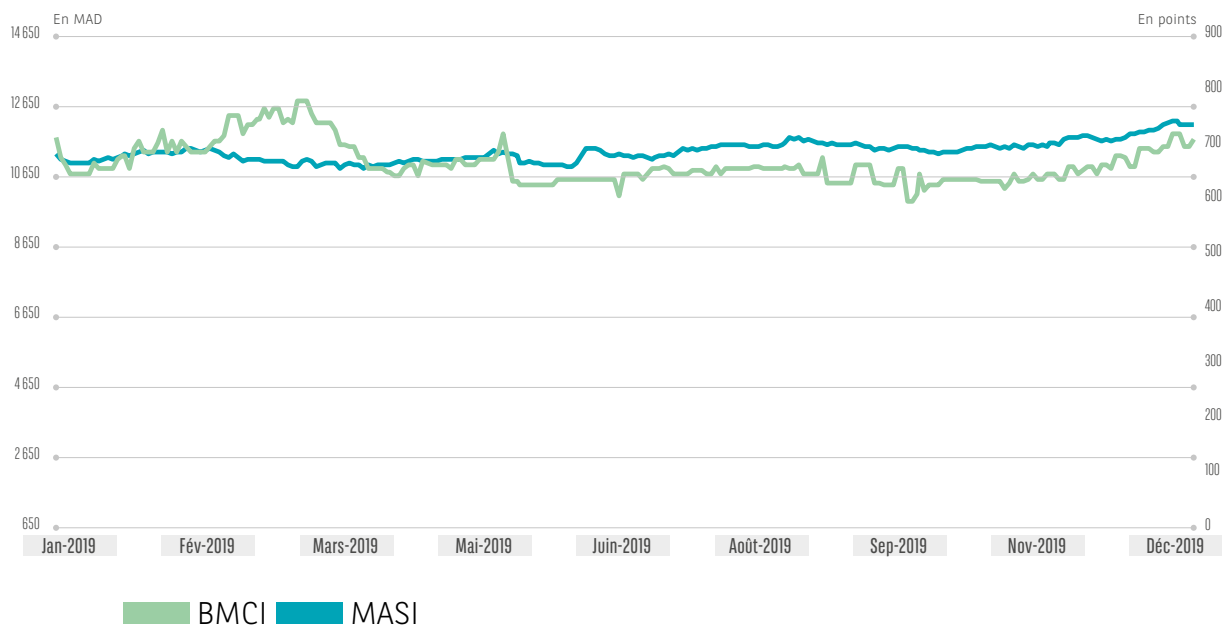


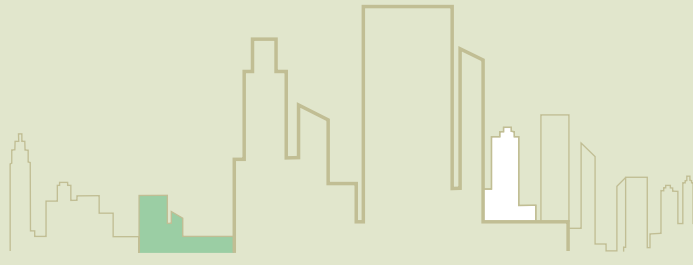
TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

Au 31 décembre 2019	En milliers de DH									
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Capital social	1327884	1327884	1327884	1327884	1327929	1327929	1327929	1327929	1327929	1327929
Fonds propres	7061833	7572473	7982528	8189604145	8186263	8201958	8071390	7894458	7069957	7191983
Résultat net	818302	841349	740766	604145	461136	412561	267810	487030	463592	520405
ÉVOLUTION SUR L'ANNÉE	1%	3%	-12%	-18%	-24%	-11%	-35%	82%	-5%	12%
Total bilan	58449297	62700025	64432503	61661908	61039552	57411728	59302048	61380136	64839597	65650364
Évolution sur l'année	1%	7%	3%	-4%	-1%	-6%	3%	4%	6%	1%
Capitalisation boursière	13677208	12017350	11034716	10490284	9441572	8498743	8498743	11287393	9534527348	9494689490
FONDAMENTAUX BOURSIERS (EN DH)										
Bénéfice par action	61,62	63,36	55,79	45,50	34,73	31,07	20,17	36,68	34,91	39,19
Actif net par action	531,81	570,27	601,15	616,76	616,47	617,65	607,82	594,49	532,40	541,59
Dividende par action	25	25	30	30	30	30	50	97	30	30
Plus bas	820	790	715	700	670	502	485	580	626	600
Plus haut	1078	1130	910	850	820	754	657,5	967	1040	795
PER	16,71	14,28	14,90	17,36	20,47	20,60	30,25	23,18	20,57	18,24
P/B	1,94	1,59	1,38	1,28	1,15	1,04	1,00	1,43	1,35	1,32
P/D (%)	40,57	39,46	53,78	65,94	86,39	96,56	148,75	264,48	85,93	76,55
D/Y (%)	2,43	2,76	3,61	3,8	4,22	4,69	4,69	11,41	4,2	4,2

* Notons que 50 MAD ont été distribué pour les actions 1^{ère} ligne et 25 MAD pour les actions 2^{ème} ligne.

COURS DE L'ACTION





NOS FAITS MARQUANTS

NOS DISTINCTIONS



BMCI-BNP PARIBAS BANQUE PRIVÉE, DÉSIGNÉE MEILLEURE BANQUE PRIVÉE AU MAROC

A l'occasion de la 4^{ème} édition de son classement des meilleures Banques Privées au monde, le magazine Global Finance a confirmé la position de la BMCI-BNP Paribas Banque Privée, en la désignant "Meilleure Banque Privée au Maroc".

Les lauréats ont été honorés lors d'un dîner de remise de prix au Harvard Club de New York, le 5 février 2019.



CLASSEMENT VIGEO EIRIS, LA BMCI SUR LE PODIUM

Dans le classement Vigeo Eiris de l'année 2019, la BMCI s'est classée seconde du secteur bancaire des marchés émergents, et troisième tous secteurs confondus en matière de RSE. Grâce à sa capacité à maîtriser ses enjeux de responsabilité sociale et environnementale, la BMCI a réalisé la plus forte augmentation de score (+11 points) au Maroc.

La BMCI est également nommée TOP PERFORMER 2019 en reconnaissance de sa démarche de responsabilité sociale et de gestion des risques.



BMCI SECURITY SERVICES, MEILLEUR DÉPOSITAIRE SUR LE MARCHÉ MAROCAIN

L'enquête internationale menée par l'organisme britannique "Global Custodian" a distingué BMCI2S "Outperformer" pour l'année 2019. Résultat d'une évaluation indépendante par la clientèle institutionnelle locale et internationale et par les différents dépositaires opérant sur le marché marocain, cette distinction se base sur différents critères :

la qualité relationnelle, la qualité de service ou encore la conservation des actifs.



LA BMCI REÇOIT LE TROPHÉE 2018 DE L'ÉGALITÉ FEMME-HOMME

Le 1^{er} mars 2019 à Rabat, la BMCI a reçu, le trophée 2018 de l'égalité professionnelle Femme-Homme, la distinguant des 43 organismes participants.

Remis par Monsieur le Chef du Gouvernement, ce trophée récompense les entreprises qui ont respecté les critères relatifs au principe de l'égalité entre femmes et hommes, ainsi que l'égalité des chances en termes d'emploi et de conditions de travail.

PLAN DE TRANSFORMATION ET INNOVATIONS



TRANSFORMATION INFORMATIQUE 2020: DE NOUVELLES ÉTAPES FRANCHIES EN 2019 !

Dans le cadre du Programme de Transformation informatique 2020 engagé par la BMCI, l'année 2019 a été consacrée à préparer les premières étapes dans les meilleures conditions : journées de transformation, campagnes d'homologation, phases de test, formation des formateurs relais, ateliers de coaching, répétitions générales, etc. Autant de tâches nécessaires, pour parvenir au premier déploiement en février 2019, avant de mener avec succès le second au cours du dernier trimestre.

Le nouvel outil permet d'améliorer la relation client et la posture commerciale via un nouveau poste de

travail : YPA (Your Portal Advisor). Cet outil, destiné au front office, a été conçu pour favoriser une vision client 360°, mais aussi faciliter la gestion des alertes et le suivi de la relation. Il permet de mieux connaître le client grâce à une vision synthétique des informations le concernant.

La prise en compte de l'ensemble des prérequis techniques et les travaux préparatoires ont permis d'aboutir avec succès à la mise en production, le 26 octobre 2019. L'année 2019 s'achève ainsi sur la finalisation des premiers lots qui constitue une base essentielle pour la suite du programme.



DIGISERV : UN ÉCOSYSTÈME DÉDIÉ AUX SERVICES DIGITAUX AU MAROC

La BMCI a officiellement lancé plusieurs services digitaux non financiers à travers sa filiale DIGISERV pour faciliter les besoins des particuliers. Née d'une envie forte du Groupe d'innover et d'offrir aux Marocains des services digitaux facilitant leur quotidien, DIGISERV est une organisation agile. Les deux premiers services de Digiserv ont été lancés :

Dayra, solution digitale de gestion de tontines et Bricall, plateforme de mise en relation entre particuliers cherchant à réaliser des travaux avec des artisans.



ADAM, PREMIER ROBOT DE LA BMCI

Le 28 mars 2019, la BMCI a lancé son premier assistant virtuel "Adam Robot", devenant ainsi la première banque au Maroc à se lancer dans la robotisation des tâches à faible valeur ajoutée.



"CRÉDIT F'YIDI" : UNE NOUVELLE APPLI DE SIMULATION DES CRÉDITS

"Crédit F' Yidi" est une application Mobile éditée par la BMCI pour faciliter l'octroi du crédit à la consommation pour les clients et non clients de la banque. L'application consiste à effectuer des simulations et des demandes d'octroi de crédits ainsi qu'à obtenir l'accord de principe pour le crédit en question.



RÉOUVERTURE DE L'AGENCE HISTORIQUE MOHAMMED V

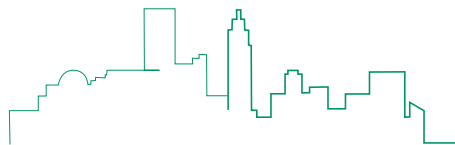
Le 16 décembre 2019, la BMCI a rouvert les portes de son agence historique Mohammed V. Une agence "nouvelle génération", qui brise les codes de l'agence traditionnelle en proposant une nouvelle expérience client plus innovante.

L'agence a entièrement repensé le parcours client, et propose un dispositif technologique adapté et des équipements de dernière génération : Lieu historique et emblématique de la BMCI, la nouvelle agence Mohammed V est aujourd'hui un espace innovant offrant à sa clientèle une expérience bancaire inédite !



NOS PARTENARIATS

LA BMCI, PARTENAIRE DE L'ÉCONOMIE MAROCAINE



GEEF MOROCCO : LA BMCI SIGNE UN PARTENARIAT AVEC LA BERD

La BMCI a signé, le 4 février 2019, un contrat de partenariat avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD). Ce partenariat a été noué dans le cadre du programme GEEF Morocco, dédié à l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, à la gestion des ressources et des déchets.

Ce partenariat permet à la BMCI de bénéficier d'un prêt de 20 millions d'euros pour soutenir les investissements privés portés par les entreprises ayant un impact favorable sur l'environnement.

Les entreprises bénéficiaires pourront ainsi profiter d'un financement, d'une subvention et d'une expertise technique pour assurer la viabilité de leurs projets.



IMPORT / EXPORT : LA BMCI ET LA BERD SIGNENT UN ACCORD

Dans le cadre du Trade Facilitation Program (TFP), la BMCI a signé un accord avec la BERD pour la mise en place d'une ligne de financement d'une valeur de 60 millions d'euros.

Signé le 9 juillet 2019, ce partenariat est destiné à soutenir les exportateurs et importateurs marocains. Grâce à cette ligne de financement, la BMCI renforce encore ses offres en matière d'activités Trade pour ses clients exportateurs et importateurs.



RÉSEAU ENTREPRENDRE MAROC : LA BMCI S'ENGAGE !

La BMCI et l'association Réseau Entreprendre Maroc ont mutualisé leur efforts en signant un partenariat pour soutenir l'entrepreneuriat féminin ou à impact positif sur la société ou l'environnement.

Les bénéficiaires de ce programme pourront également profiter d'un réseau d'échanges, d'entraide et de formations. La BMCI affirme ainsi son soutien à l'entrepreneuriat, à l'innovation, au développement durable et à la création d'emploi, moteurs de la croissance économique.



VIE INTERNE

UNE ANNÉE
À LA BMCI



WATCUP 2019 : LE MAROC VAINQUEUR !

Pour sa quatrième édition, la "We Are Tennis Cup" a été ouverte à plus de 32 pays du Groupe BNP Paribas, dont le Maroc.

Et, cette année, c'est le Maroc qui a pu soulever le précieux trophée ! Félicitations à la team BMCI qui, après un beau match contre la Belgique sur le mythique court N°1 de Roland-Garros, quelques heures avant la Finale Messieurs du Grand Chelem, a remporté le championnat international de la We Are Tennis Cup 2019, succédant ainsi au Japon.



BMCI'S TALENTS : TOUS ARTISTES !

Du 16 mai au 29 novembre 2019, la BMCI a initié la première édition de son programme BMCI's Talents, destiné à promouvoir l'expression artistique au sein de l'entreprise et dévoiler les talents cachés en chant, photo, arts et instruments de musique.

Le 29 novembre, les 26 artistes sélectionnés ont participé à la Grande Finale BMCI's Talents. Cette cérémonie a rassemblé près de 250 collaborateurs BMCI, et un jury d'experts a sélectionné 5 vainqueurs.

BMCI's Talents

VIS MON JOB : MIEUX SE CONNAÎTRE POUR MIEUX COLLABORER

En décembre 2019, la BMCI a organisé la première édition de la journée "Vis mon job". Près d'une centaine de collaborateurs a, le temps d'une journée, découvert le quotidien de leurs collègues.

Tout au long de deux parcours (Retail et Corporate), des passeports fournis aux participants leur ont permis de valider chaque passage et de participer au tirage au sort de la tombola. Dans la dynamique du succès de cette première édition, cette journée "Vis mon job" sera renouvelée l'an prochain, avec d'autres métiers et expertises !



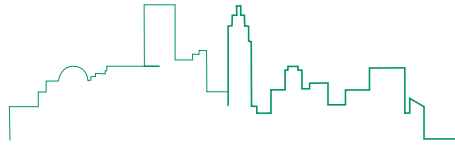
ACHOURA : TOUS À SINDIBAD !

Le 23 septembre 2019, la BMCI a fêté Achoura en invitant ses collaborateurs, accompagnés de leurs enfants, au parc de jeux Sindibad.

Plus de 500 parents et enfants se sont ainsi retrouvés dans une ambiance conviviale pour profiter des différentes activités proposées.



NOS CAMPAGNES



LA BMCI AUX CÔTÉS DES JEUNES ACTIFS

Nous le savons, les jeunes actifs ont des besoins particuliers, et attendent de leur banque un accompagnement adapté. C'est dans cette optique qu'a été lancée la campagne "Jeunes actifs", destinée à leur présenter les offres crédit habitat et crédit conso, des offres affinées pour répondre au mieux à leurs besoins :

des offres compétitives, et un engagement fort sur le délai de réponse (24 heures pour le crédit habitat et 15 minutes pour le crédit conso). Très remarquée, cette campagne a été déployée du 31 janvier au 16 avril 2019 à travers un large dispositif offline et online.

DANS UN MONDE QUI CHANGE,
ON VEUT SE FAIRE PLAISIR
EN TOUTE SÉRÉNITÉ

LET'S
DO IT

CRÉDIT
CONSO

20=15MIN

05 29 044 044

#4UJEUNESACTIFS

4U

2828, UN NOUVEAU NUMERO ABRÉGÉ A LA DISPOSITION DE NOS CLIENTS !

Objectif simplification ! c'est le message de la campagne dédié au lancement du numéro abrégé 2828 !

Un numéro simple, facile à mémoriser, qui traduit la volonté de la BMCI d'être toujours plus proche de ses clients, en leur donnant des réponses à leurs interrogations au sujet des solutions de financement.

Déployée de août à octobre 2019, en affichage urbain, en digital et multicanal, cette campagne a été par la suite relayée de manière plus visible sur d'autres supports.

DANS UN MONDE QUI CHANGE,
UN SEUL NUMÉRO
VOUS OFFRE TOUTES
LES SOLUTIONS

APPELEZ LE
2828

- CRÉDIT CONSO
- CRÉDIT IMMO
- INFORMATIONS DIVERSES

CRÉDIT CONSO PRINTEMPS : LES BONS PLANS DES BEAUX JOURS

La campagne Crédit Conso Printemps, lancée au printemps 2019, a été axée sur les besoins des ménages en cette période généralement synonyme de nombreuses dépenses.

Cette campagne positionne la BMCI en tant que partenaire des projets de vie de ses clients à travers une offre très compétitive. Lancée en mai 2019, cette campagne a été déclinée sur un dispositif média et hors média couvrant l'affichage urbain, l'affichage bus à Fès, la radio, la presse ciblée et le digital mais également du street Marketing dans huit villes du Royaume.

DANS UN MONDE QUI CHANGE,
LES BONNES AFFAIRES
SONT À PORTÉE DE MAIN

JUSQU'À
-50% SUR LE TAUX⁽¹⁾ DE VOTRE
CRÉDIT CONSO

05 29 044 044

BMCI MÉDICAL : DES OFFRES ADAPTÉES AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ

La BMCI est un partenaire bancaire de référence pour les professionnels de la santé.

Capitalisant sur le label BMCI Medical, la campagne propose un accord de principe en 72 heures pour les crédits aux professionnels. Lancée début octobre 2019, elle a été relayée en affichage urbain, radio, presse spécialisée, digital et multicanal.

DANS UN MONDE QUI CHANGE,
LES MÉDECINS ONT BESOIN
D'ATTENTION POUR EXERCER
SEREINEMENT

AVEC BMCI MEDICAL,
OBTENEZ VOTRE ACCORD
DE PRINCIPE EN 72 h⁽¹⁾

2828

CAMPAGNES BLACK FRIDAY : DES RÉDUCTIONS JUSQU'À -60% !

Dans une stratégie visant à proposer des solutions innovantes et diversifiées à ses clients, la BMCI a lancé, en novembre 2019, son offre exclusive Black Friday.

Une offre proposant aux clients et non clients de la banque des réductions très incitatives : jusqu'à -60% sur le Crédit à la Consommation et jusqu'à -15% sur le Crédit Habitat ! L'occasion de profiter de crédit à taux très compétitifs.

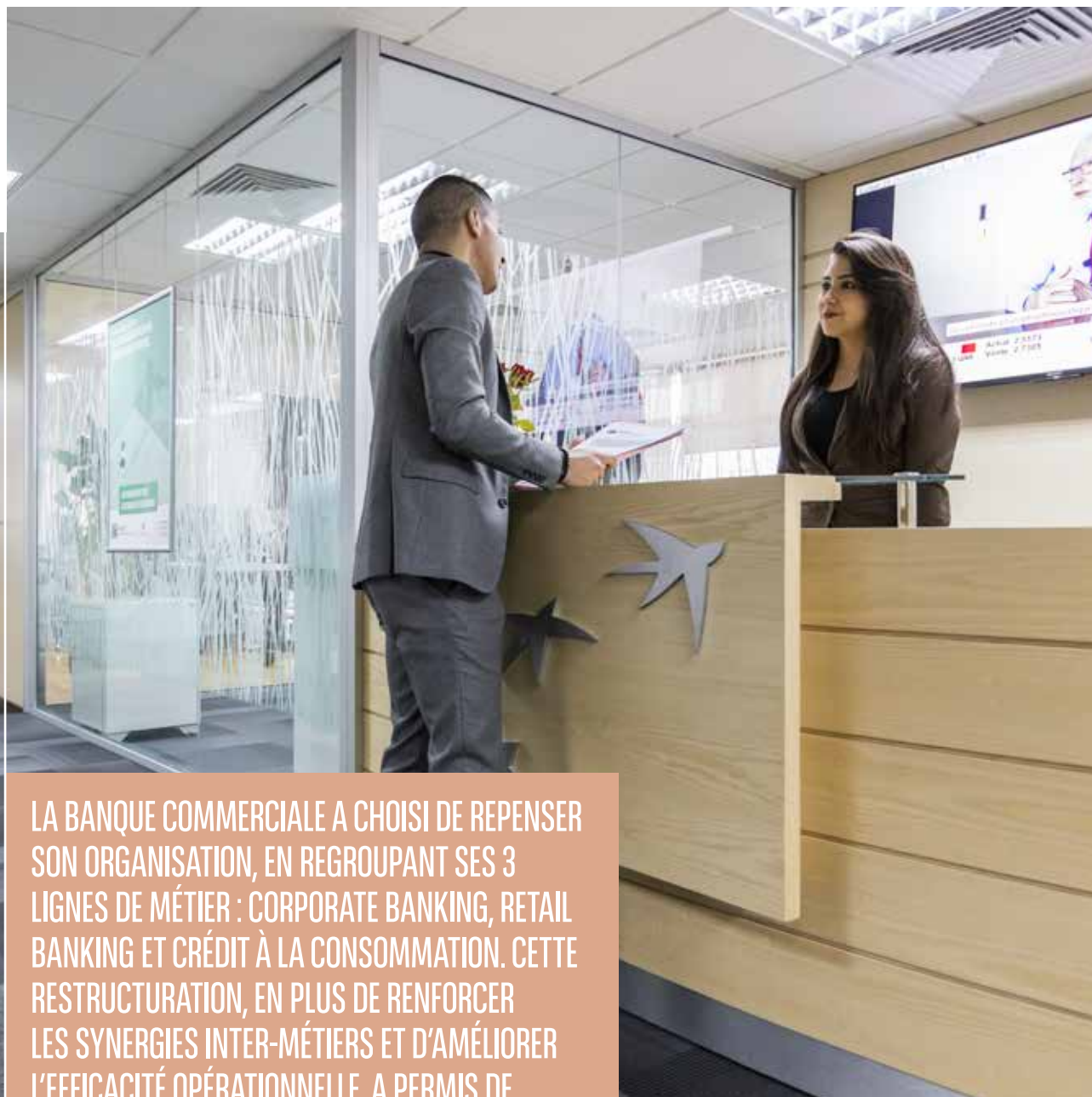
DANS UN MONDE QUI CHANGE,
PAS BESOIN D'ATTENDRE LES SOLDES
POUR PROFITER DES BONNES AFFAIRES

BLACK FRIDAY | -60% SUR LE TAUX DE VOTRE
CRÉDIT CONSO

2828



NOS MÉTIERS



LA BANQUE COMMERCIALE A CHOISI DE REPENSER SON ORGANISATION, EN REGROUPANT SES 3 LIGNES DE MÉTIER : CORPORATE BANKING, RETAIL BANKING ET CRÉDIT À LA CONSOMMATION. CETTE RESTRUCTURATION, EN PLUS DE RENFORCER LES SYNERGIES INTER-MÉTIERS ET D'AMÉLIORER L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE, A PERMIS DE COMBINER LES TALENTS POUR PERSONNALISER L'ACCOMPAGNEMENT DES CLIENTS ET CONTRIBUER AU FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE MAROCAINE.

CORPORATE BANKING

Animé par une dynamique positive et un effort commercial soutenu, le Corporate Banking a renforcé sa présence auprès des clients.

Le Corporate Banking a maintenu le développement de l'ensemble des ressources à vue. Dans le domaine des crédits, l'évolution des emplois à court terme a été plus marquée, notamment sur les clients PME. Les métiers spécialisés ont également réalisé de belles performances, portées par le développement de synergies et la forte proximité avec les clients potentiels.

2020 permettra de maintenir le rythme de croissance auprès de l'ensemble des clients pour financer leurs projets d'équipement et leurs cycles d'exploitation. Il s'agira d'être ambitieux et de prôner le Positive Banking, toujours respectueux des attentes et des intérêts des clients.

CASH MANAGEMENT

L'essor de la digitalisation a permis à l'activité Transactions Banking de progresser, en phase avec les échanges interbancaires au niveau du système de paiement national, et d'enregistrer un accroissement des virements. Ces résultats, fruits d'une étroite synergie entre la force de vente du réseau Corporate & SME et le métier Cash Management, encouragent les stratégies d'optimisation et de digitalisation des opérations bancaires.



TRADE

L'activité évolue favorablement, suivant le contexte macroéconomique qui connaît une modeste progression des échanges extérieurs. Les parts de marché sur les principaux produits Trade restent très satisfaisantes, grâce aux efforts soutenus pour capter les opportunités du marché et développer la position en tant que banque de référence en matière de commerce international. Le dispositif commercial poursuit la culture de proximité du réseau et des clients, notamment à travers le déploiement des antennes Trade Center dans tout le Royaume.



LEASING

L'année a été marquée par une évolution favorable des encours financiers, confirmant la dynamique commerciale de BMCI Leasing et la synergie avec le réseau BMCI. La stabilité de la production par rapport à 2018 a permis de maintenir les parts de marché à des niveaux satisfaisants.



3,9
Milliards de DH

D'ENCOURS
FINANCIER
EN 2019

FACTORING

BMCI Factoring consolide sa position sur le marché comme l'un des factors ayant une excellente maîtrise des risques crédits et opérationnels au cours des 3 dernières années. Cela confirme le haut niveau d'expertise de ses collaborateurs qui ont maintenu la croissance du produit net bancaire dans un contexte difficile. Les opérations de factoring, leviers de développement des financements de court terme de la banque, placent l'activité en tant que leader dans la mise en place de montages complexes, destinés aux entreprises multinationales.



BMCI SECURITIES SERVICES (BMCI2S)

Malgré la conjoncture difficile du marché boursier, l'activité a gagné en visibilité avec la signature de contrats avec des émetteurs de renom, tout en maintenant sa position de leader dans le management des plans d'épargne salariale. Pour relever de nouveaux défis en 2020, notamment se positionner sur le marché des OPCV, la ligne de métier peut compter sur la synergie avec le Corporate Finance, le Desk Institutionnels et le Desk MNC et le concours indéfectible des Centres d'affaires. BMCI2S, qui a célébré ses 10 ans d'existence, a été élue en 2019 "Meilleur Global Custodian" au Maroc par l'Agent Bank Frontier Market, toutes catégories de service confondues.



BMCI2S

GLOBAL
CUSTODIAN #1

BMCI BANQUE OFFSHORE

2019 a été une excellente année de consolidation des relations avec les multinationales installées en zones d'accélération industrielle, avec de fortes interactions sur ce segment

de clients. La dynamique commerciale se poursuit dans un contexte économique très concurrentiel, avec de belles performances favorisées par la proximité avec les clients. BMCI

Banque Offshore a pu améliorer son niveau de rentabilité grâce à la hausse des commissions, la réalisation de nouveaux financements, la captation de flux et la maîtrise de ses charges.

CORPORATE FINANCE

2019 a été une année record pour le métier de Corporate Finance BMCI, qui a également consolidé sa position de leader dans le conseil aux

multinationales pour la réalisation au Maroc de leurs Plans d'Épargne Groupe, à l'instar des opérations réalisées à l'international. Le métier

a accompagné la banque et ses clients dans le cadre des émissions de Titres de Créances Négociables sur le marché financier marocain.

PROMOTION IMMOBILIÈRE

Dans un marché en retrait et d'une extrême compétitivité, les réalisations 2019 ont dépassé le milliard de MAD en termes de signatures. Les commissions générées sont également en nette hausse, avec des activités de plus en plus axées sur l'aspect « bailleur de fonds », doublée d'un volet Conseil, faisant toute la différence dans un secteur difficile mais en bonne voie de structuration.



SERVICE D'ASSISTANCE AUX ENTREPRISES (SAE)

2019 a été principalement marquée par une nette progression de l'ensemble des indicateurs de performance, ce qui permettra d'offrir un meilleur service en répondant au mieux aux exigences de la clientèle. L'offre SAE Premium s'est enrichie de nouveaux services à forte valeur ajoutée.

La présence du SAE s'est généralisée dans tous les Centres d'Affaires de Casablanca à travers un accès digitalisé via des bornes et un dispositif d'accueil téléphonique, insufflant plus de proximité dans le parcours client.



RETAIL BANKING

L'année 2019 a été marquée pour le Retail par une dynamique remarquable et historique sur les crédits Habitat, le crédit à la consommation et le financement des professionnels et TPE. Cette croissance enclenchée en 2019 met l'accent sur le développement des axes générateurs de PNB.

Dans ce contexte, la BMCI veillera à maintenir un bon rythme de performance sur les crédits, et continuera de s'investir pleinement au quotidien pour la dynamisation de la conquête clients et de la collecte des ressources : il s'agit d'un axe essentiel pour le renforcement de la dynamique de la banque.

L'année 2019 a également été une année exceptionnelle sur les emplois pour le métier Retail, avec le maintien du cap sur la production du crédit à la consommation. On enregistre ainsi une forte évolution de la production des crédits à l'équipement destinés aux professionnels et TPE (+170%), en plus de l'augmentation de la production du crédit Habitat de (+14%) par rapport à l'exercice précédent.

+14%

CRÉDIT
HABITAT

+170%

CRÉDITS À
L'ÉQUIPEMENT POUR
PROFESSIONNELS
ET TPE

CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Le métier Crédit à la Consommation a réalisé une belle année, qui s'est traduite par une dynamique des encours sains en constante progression (+10% vs 2018) et un résultat net avant impôts qui enregistre +29% par rapport à 2018.

Ce rythme de croissance, sensiblement supérieur à celui du marché, témoigne de la mobilisation continue des équipes.

En 2019, la montée en compétences et le développement de nouvelles expertises du Business Center ont appuyé le succès de nouvelles réalisations :

- Le lancement des Hubs Immo, Pro, Digital et Advocacy (en mode pilote)
- La mise en place de l'activité Rebond 2.0 (avec un financement moyen de 30 millions DHS /mois)
- L'atteinte d'une production globale de 1 milliard de DH.



BANQUE PRIVÉE



Dans un contexte de transformation, la Banque Privée a continué d'augmenter son parc client tout en misant sur l'augmentation des actifs moyens par client et en développant des synergies avec les différents métiers de la banque.

L'année a connu la finalisation d'un chantier majeur pour les clients Banque Privée : le Profiling. Cette méthode inspirée des pratiques de BNP Paribas Wealth Management permet d'analyser l'expérience, les connaissances financières et le profil de risque du client, pour apporter un conseil financier et patrimonial personnalisé à chaque client.

Par ailleurs, la Banque Privée a obtenu des résultats très satisfaisants dans le cadre d'une enquête de satis-

faction, destinée à mesurer la qualité de l'accompagnement et de l'offre de services, mais aussi l'activité.

L'année a également vu l'organisation de plusieurs événements destinés aux clients de la Banque Privée, notamment le concert de Earth Wind & Fire Experience au Festival Jazzablanca, un déjeuner dans l'enceinte du Palais des Institutions Italiennes dans le cadre du Festival Tanjazz, un tournoi de golf ouvert aux clients pour la 2^{ème} édition de la BMCI Golf Cup ou encore des conférences sur le thème de l'entrepreneuriat féminin, en partenariat avec Women In Africa. En outre, la Banque Privée a convié ses clients au spectacle de Jamel Debbouze et au tournoi de tennis Roland Garros, à Paris.



Enfin, pour sa seconde participation au Women's Entrepreneur Program de Stanford University, la Banque Privée a été brillamment représentée à ce programme d'excellence par une cliente.



14
CORNERS NAJMAH
AU MAROC

Pour étoffer l'écosystème marocain de la Finance Participative selon les meilleures pratiques internationales, l'année 2019 a connu des événements majeurs, tels que la promulgation de la loi sur Takaful ou l'instauration du mode de refinancement Wakala Bil Istithmar sous forme de mandat de gestion.

La mise en place des dépôts d'investissement comme produit permet désormais aux banques de drainer l'épargne dans des projets d'investissements rémunérateurs conformes à la Finance Participative. Les travaux d'enrichissement de l'offre commerciale ont ainsi été lancés sous l'égide du Conseil Supérieur des Oulémas (CSO) et la coordination de Bank Al Maghrib.

Outre la commercialisation du produit Mourabaha Auto (en complément de Mourabaha immobilier, lancé fin 2018), l'exercice 2019 de BMCI Najmah a été marqué par le renforcement du dispositif de gouvernance du Comité de Finance Participative et du Comité de pilotage de la Conformité, ainsi que du processus de contrôle pour faire face aux exigences en matière de risque opérationnel, à travers l'élaboration d'une cartographie des risques chariatiques, le suivi des financements via un tableau de bord et la prise en compte de l'activité dans le dispositif des points de surveillance fondamentaux.

Dans le cadre de sa politique de proximité, BMCI Najmah a participé à diverses Journées Portes Ouvertes et à des salons de l'immobilier, et lancé une campagne Road Show Finance Participative dans le réseau afin de faire le point sur les différents volets de l'activité (animation commerciale, financement, conformité, risque opérationnel, etc.). Pour assurer la maîtrise des offres commerciales et des processus opérationnels, la Banque accompagne les équipes impliquées dans l'activité à travers des formations dispensées selon les besoins.

MAI 2017
LANCEMENT
DE LA FINANCE
PARTICIPATIVE
AU MAROC



ALM TRÉSORERIE & MARCHÉS DES CAPITAUX



Conformément aux nouvelles lois bancaires internationales, les activités de marchés ont été divisées depuis 2015 entre l'ALM/Trésorerie et les marchés de Capitaux. Afin de répondre aux exigences du "Code Of Conduct", la séparation physique entre les deux entités a pris effet en 2019, avec la désignation de managers dédiés ALM/T et Capital Market. Chaque entité possède désormais une gouvernance propre, respecte ses procédures spécifiques et génère des rapports d'activité distincts.

LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE TAUX DE L'ALM/ TRÉSORERIE

La politique de financement de la BMCI repose essentiellement sur les ressources clientèle, qui proviennent principalement des dépôts à vue, des comptes sur carnet et des dépôts à terme. En complément, la Banque a recours aux émissions de certificats de dépôts et obligations subordonnées.

L'équilibre financier de la Banque a permis de gérer confortablement le stress de liquidité qui a marqué le marché monétaire durant l'été 2019, en raison des sorties de cash liées à la fête religieuse de Aid Al Adha et la période estivale. La Banque Centrale avait alors décidé de réviser à la baisse son taux de réserve obligatoire à 2% au lieu de 4% pour injecter de la liquidité sur le marché. Au cours de cette période, le taux d'utilisation du collatéral de la BMCI n'a pas dépassé 25% de ses actifs



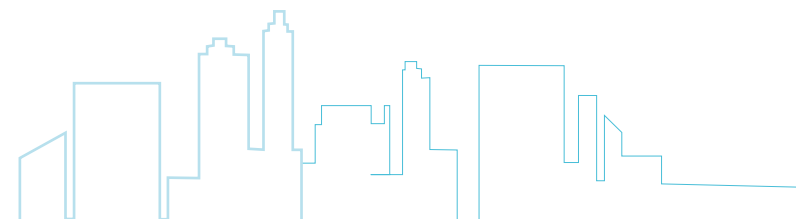
liquides, et le ratio LCR consolidé à fin septembre s'était élevé à 130%. En 2019, les indicateurs de risque de liquidité et de risque de taux de la BMCI sont restés contenus dans les limites fixées par Bank Al Maghrib et par le Groupe BNP Paribas.

MARCHÉS DES CAPITAUX : ACTIVITÉS DE CHANGE ET DE TAUX

La dynamique amorcée depuis l'été 2018 se poursuit, le dirham s'appréciant contre le panier de devises. Cet effet, tiré fin 2018 par une abondance de devises, se maintient malgré une balance commerciale et une balance des paiements déficitaires, reflet d'un marché interbancaire composé de peu de participants teneurs de marché.

Dans ce contexte, le niveau d'activité de la BMCI reste stable à la fois sur le change comptant et les opérations à terme. La gestion des positions de change reste prudente, encadrée par des limites définies et validées par le Groupe BNP Paribas.

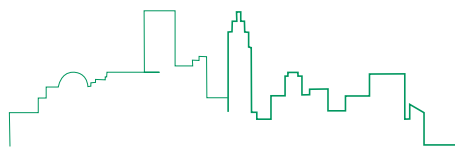
Concernant l'activité de taux, on note une baisse de 40 à 75 points de base (selon les maturités) de la courbe des taux des Bons du Trésor, expliquée par de moindres levées du Trésor et une demande accrue des investisseurs. La BMCI a honoré ses engagements d'intervenant en Valeurs du Trésor, tant sur les marchés primaire que secondaire, et s'est montrée active sur le marché obligataire privé avec le placement d'émissions de différents clients de renom.





NOS ACTIVITÉS SUPPORT

DIRECTION MARKETING, INNOVATION, DIGITAL ET STRATÉGIE (MIDS)



Créée en 2018, la Direction Marketing, Innovation, Digital & Stratégie (MIDS) participe à définir une stratégie digitale intégrant les nouvelles orientations et les mutations liées à l'environnement ou au marché. Ses missions s'articulent autour de l'amélioration de l'expérience client, du développement de nouveaux canaux de vente, en s'appuyant sur ses 4 pôles et en déployant des projets transverses pour atteindre ses objectifs.



LES 4 PÔLES



Pôle Marketing & Distribution

Le pôle Marketing & Distribution s'attache à repenser le parcours client, approfondir la connaissance du marché et de l'environnement bancaire, mais aussi animer et diversifier le modèle de distribution.



Pôle Innovation

Le Pôle Innovation assure une veille globale (technologique, Tendances, Méthodes...) pour identifier les avancées et la possibilité de les intégrer au niveau de la BMCI. Il est chargé d'animer cette culture de l'innovation auprès des partenaires, clients et collaborateurs.



Pôle Digital

Le Pôle Digital propose les plateformes digitales adéquates à l'évolution des attentes en matière d'expérience bancaire : il s'agit de s'appuyer sur le digital pour simplifier la relation client, faciliter la banque au quotidien et accompagner le client de bout en bout.

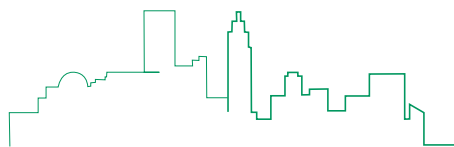


Pôle Stratégie

Le Pôle Stratégie a connu une année de consolidation et de développement. En marge du suivi de l'activité de la banque et de la veille économique, le pôle s'est inspiré des orientations de la Direction Générale et des mutations du marché pour poser les premiers jalons du plan stratégique à venir.



DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DE LA PUBLICITÉ (DCP)






Presse, campagnes et communication interne : les prises de paroles de la Banque ont été déclinées tout au long de l'année sur des supports Premium, mais également via de nouveaux canaux pour s'adapter aux attentes et aux tendances du marché.

L'introduction de ces nouveaux supports a eu un fort impact sur les performances du pôle Communication Digitale, qui diversifie les formats pour atteindre un plus large public (vidéos, stories Instagram...). Ces nouveaux usages ont notamment permis au Crédit Conso de tripler son chiffre d'affaires via le digital par rapport à 2018.

UNE PRÉSENCE DIGITALE RENFORCÉE

+3 700 000 CLICS

 **52 490** abonnés
 **175 261** fans
 **6 601** followers

Avec près de 800 retombées presse, la Banque a bénéficié d'une bonne visibilité en 2019, notamment grâce à des campagnes ciblées :

- La campagne Jeunes actifs, articulée autour des thèmes du Crédit Habitat et le Crédit Conso.
- Une offre très compétitive de -50% sur le Crédit Conso Printemps pour faire face aux dépenses de cette période.
- La campagne pour le 2828, un numéro abrégé pour contacter des experts métiers BMCI à des horaires étendus.
- La campagne dédiée aux Professions Libérales, avec un focus sur les métiers de la santé, qui propose un accord de principe en 72 heures pour les crédits aux professionnels.

La Communication interne a vécu quant à elle une année intense : co-créateur et diffuseur de sens, catalyseur de l'implication des collaborateurs et promoteur de la culture d'entreprise, elle a joué un rôle clé tout au long de l'année dans l'accompagnement des métiers, avec plus de 60 projets menés avec une dizaine de Directions de la Banque. Elle anime également le programme de transformation et la presse interne.

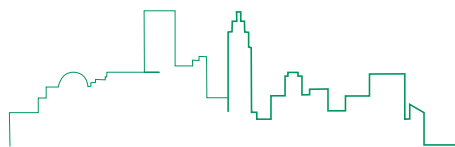


**+3000
CLIENTS**

invités aux événements organisés ou sponsorisés par la BMCI :
concerts Jazzablanca et Tanjazz, conférences en partenariat avec Women In Africa, BMCI Golf Cup, spectacle de Jamel Debbouze...



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES



Le plan de transformation de la Banque a guidé les orientations de la Direction des Ressources Humaines, qui a mené en 2019 plusieurs chantiers pour accompagner ces changements majeurs.

TRANSFORMER L'EXPÉRIENCE COLLABORATEUR

S'impliquer pour le bien-être des collaborateurs passe par la refonte de leur parcours au sein de l'entreprise : il s'agit pour la Direction des Ressources Humaines BMCI de repenser l'environnement, la culture ou encore les

méthodes de travail à travers des outils innovants. En 2019, le déploiement de About Me, un nouvel outil proactif et collaboratif, a favorisé des montées en charge conséquentes :

**600
MANAGERS**

présents lors des workshops pour promouvoir une culture de management positif



UNE RESPONSABILITÉ AU QUOTIDIEN

Les engagements les plus forts sont ceux du quotidien : c'est pourquoi les actions et pratiques encouragées jour après jour au sein de la Banque participent à promouvoir la diversité et la culture RSE, favorisant notamment les renouvellements des labels de Vigeo et de la CGEM.

PARTENARIAT

avec l'association Anais pour l'emploi de personnes en situation de handicap

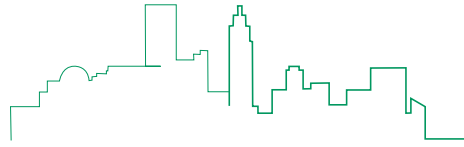
DES PROFILS DIVERSIFIÉS POUR PORTER DES OBJECTIFS COLLECTIFS

Le focus sur le collaborateur est un enjeu stratégique : en identifiant les profils et les besoins, la DRH impulse la montée en compétences en proposant des formations adaptées aux nouveaux métiers et méthodes de travail.

L'expérience digitale fait également partie de l'équation pour introduire les nouveaux modes de fonctionnement induits par les transformations de la banque et développer une offre RH personnalisée en ligne.



DIRECTION DE LA PRODUCTION ET DE L'APPUI COMMERCIAL (DPAC)



C'est avec la volonté toujours réaffirmée d'accompagner la transformation de la Banque que la Direction de la Production et de l'Appui Commercial maintient le cap vers les objectifs, guidée par sa stratégie 4S, déclinée dans son programme FORWARD.

En s'appuyant sur les actions déjà menées et sa nouvelle organisation mise en place en 2018, la DPAC a connu une année 2019 riche en réalisations :

- Programme de refonte du SI
- Renforcement de la sécurité des opérations
- Amélioration de l'efficacité opérationnelle
- Accompagnement de la transformation du Business
- Accompagnement et développement du Capital humain

La Direction a également accéléré le programme BMCI i-BOT pour robotiser les tâches à faible valeur ajoutée ; aujourd'hui, plusieurs assistants virtuels travaillent en support des effectifs Opérations.

Cette automatisation permet ainsi de passer de 90mn de traitement manuel à un temps de traitement de 5mn par le robot lors de la notification par mail aux agences des Swift MT1034 reçus par leurs clients.

LA STRATÉGIE 4S

Santé comptable, Satisfaction client, Sécurisation des opérations, Satisfaction des collaborateurs

ADAM

1^{er} assistant virtuel,
est né le 28 mars 2019

CHIEF DATA OFFICE

Dans un secteur où la gestion réglementaire et technologique des données est en constante évolution, la Banque a choisi de se doter dès 2016 d'un département Chief Data Office, structuré autour de 3 piliers phares : Data Management, Data & IT Architecture et Data Exploitation.

La fonction Chief Data Office se consacre depuis sa création à mettre en place tous les dispositifs nécessaires à la qualité, l'intégrité, la protection et l'exploitation des données. Elle a ainsi défini une stratégie et un mode de gouvernance qui lui permettent d'avoir une vision transverse et d'identifier les actions adéquates pour améliorer la

maîtrise et la gestion des données ou encore la production de tableaux de bord de pilotage automatisés.

KNOW YOUR DATA

Un programme pour ancrer
la culture Data dans le Groupe

DATA STRATEGY



DIRECTION CONFORMITÉ



La Direction Conformité a déployé tout au long de l'année des actions ciblées afin de garantir l'application des principes et des pratiques d'excellence en impliquant les collaborateurs dans cette démarche éthique, à travers le Code de Conduite du Groupe BNP Paribas et du Groupe BMCI.

Pour renforcer l'ensemble des dispositifs mis en place, la Direction de la Conformité s'est attaché en 2019 à accompagner les lignes de métiers dans un ensemble d'actions visant à harmoniser et améliorer les pratiques dans le cadre de l'éthique professionnelle, l'intégrité des marchés, la protection des intérêts des clients, la gestion des conflits d'intérêts et la lutte contre les abus de marché. Des initiatives sont également venues enrichir la stratégie globale, visant notamment à délivrer une information plus claire et

transparente sur les produits, les services et leur tarification, ou encore à rechercher la meilleure adéquation entre le produit et le profil du client.

UN CADRE EN ÉVOLUTION CONSTANTE

De nouvelles mesures sont venues compléter le volet anti-corruption, appuyées par un addendum dans le Code de Conduite de la BMCI. On note également que des formations ont

été conçues en collaboration avec la Direction des Ressources Humaines, pour sensibiliser et responsabiliser les collaborateurs sur des sujets tels que les embargos, la lutte contre le blanchiment ou encore le financement du terrorisme.

Un niveau de maîtrise de risque
SATISFAISANT

DIRECTION RSE & QUALITÉ

Profondément ancrées dans la culture BMCI, les stratégies RSE et Qualité de la Banque répondent non seulement aux exigences légales et réglementaires, mais aussi aux valeurs partagées du groupe BNP Paribas en s'inscrivant dans une dynamique d'amélioration continue. La Banque a ainsi publié en 2019 son rapport RSE, aux normes internationales de reporting extra-financier, GRI (Global Reporting Initiative) et présentant ses diverses contributions au développement durable du Maroc. En parallèle, la Direction réalise chaque année un reporting environnemental pour mesurer les indicateurs liés à la consommation d'énergie, de papier, ou encore de la production de déchets.

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

C'est une année 2019 riche en réalisations qui a animé les 4 piliers qui structurent les actions RSE :

PILIER 1 : RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE

- Sélection d'une dizaine d'initiatives répondant aux enjeux prioritaires du Manifeste de l'Engagement du Groupe BNP Paribas : changement

climatique, jeunes, entrepreneuriat et écosystème local.

- Lancement d'un programme avec la BERD alliant un financement adapté et un accompagnement technique, avec 15 millions d'euros alloués à l'entrepreneuriat féminin.
- Signature d'une convention avec l'Association Réseau Entreprendre Maroc,

pour contribuer au financement de projets d'entrepreneurs et la promotion de l'entrepreneuriat féminin.

1^{ère} banque marocaine à recevoir
LE LABEL RSE (2014)



PILIER 2 : RESPONSABILITÉ SOCIALE

- Lancement par la BMCI de l'Association pour la Promotion du Sport en Entreprises pour le développement des activités sportives en milieu professionnel.
- Organisation de la 1^{ère} édition du BMCI's Talents, un concours d'expression artistique pour révéler les talents cachés des collaborateurs.

PILIER 3 : RESPONSABILITÉ CIVIQUE

- 8^{ème} participation consécutive à la Semaine de l'éducation financière, avec 43 agences mobilisées pour lutter contre le surendettement en familiarisant 2400 jeunes aux concepts de la finance.
- Promotion de l'inclusion financière et de l'accès aux produits/services financiers au plus grand nombre à travers des partenariats BMCI avec les acteurs de la microfinance.

PILIER 4 : RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

- 6^{ème} édition de la Semaine du Développement Durable avec l'organisation de plusieurs opérations (nettoyage en ville, en forêt et à la plage, ateliers de recyclage, tombola solidaire, expositions et formations en faveur des coopératives, donations de vêtements, bureaux et ordinateurs...).

62%

DES CLIENTS
INTERROGÉS JUGENT
LE NIVEAU DE
RESPONSABILITÉ
SOCIÉTALE DE LA BMCI
DE PIONNIER À
ENGAGÉ

Une démarche distinguée tout au long de l'année

- Entreprise ayant la meilleure progression de son score (+11 points) et pionnière sur 11 critères du classement Top Performers 2019 (Vigeo Eiris)
- Maintien de la présence dans le classement Vigeo Eiris Best Emerging Market Performers.
- Maintien dans l'indice boursier ESG10, regroupant les 10 sociétés cotées les mieux notées en termes de performance extra-financière (Vigeo Eiris)
- Remise à la BMCI de l'Award du Meilleur Partenaire Financier Socialement Responsable au Maroc, lors du 5th Supplier Day du groupe Avril Lesieur à Paris.

QUALITÉ, UNE STRATÉGIE EN CONSTANTE AMÉLIORATION

Pour consolider la position de la BMCI en tant que banque de préférence, la Direction place le client au centre de sa politique Qualité. En interne, cette stratégie se traduit par un système de management basé sur la Vision, la Mission et les Valeurs du Groupe, et s'appuie sur l'écoute des clients et l'implication, mais aussi la recherche de l'efficacité et l'excellence opérationnelles.

Plusieurs projets structurants ont marqué l'année 2019 pour le pôle, notamment l'obtention de la Certification ISO 9001 pour les activités Commerce International et Monétique, ou encore la réalisation d'un baromètre de satisfaction pour la clientèle Corporate

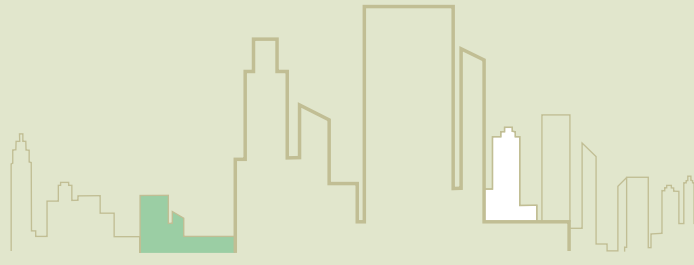
Partie intégrante de la Direction RSE & Qualité, le Service Traitement des Réclamations assure quant à lui la



8 JOURS

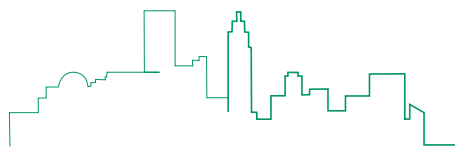
délai moyen de traitement
des réclamations

gestion de l'ensemble des réclamations, qu'il analyse pour identifier les actions nécessaires à l'amélioration de la satisfaction client. En 2019, le service a enregistré une nouvelle amélioration du délai moyen de traitement.



NOTRE ENGAGEMENT DANS UN MONDE QUI CHANGE

ENGAGÉS POUR UN MONDE QUI CHANGE



L'engagement citoyen qui anime le Groupe BNP Paribas et la BMCI constitue une intarissable source d'inspiration pour mener tout au long de l'année des projets qui laisseront une empreinte responsable et durable.

DES ACTIONS POUR RÉAFFIRMER NOS ENGAGEMENTS

En décembre 2019, la Semaine du développement durable a été l'occasion de vivre au rythme des actions impliquant une responsabilité économique, sociale, civique et environnementale. Elles ont notamment concerné une opération de nettoyage de la médina de Casablanca, ou encore de la forêt de Bouskoura avec la participation de 50 collaborateurs et leurs familles pour conjuguer convivialité, sport et écologie, et ramasser 200 kilos de déchets ! Le Siège a

également accueilli une sculpture 100% écolo, réalisée à partir de plus de 400 bouteilles en plastique consommées par 6 Directions sur 2 semaines. Enfin, la cérémonie de clôture de cette semaine exceptionnelle a été l'occasion de remettre à l'Association Marocaine de Lutte contre les Myopathies un chèque suite à la vente de 30 tableaux faits par de jeunes malades, en plus d'un don d'ordinateurs et des livres pour enfants.

Les collaborateurs retrouvent également chaque année la Semaine de la Diversité, qui s'inscrit dans la continuité de la politique Diversité & Inclusion de BNP Paribas, qui va bien au-delà des exigences réglementaires ou légales pour cultiver et encourager la différence en entreprise. La BMCI agit dans ce sens pour favoriser l'inclusion, pour laquelle elle s'est engagée dès 2018 avec la signature d'une charte Handicap.

LA FONDATION BMCI

Avec une vision résolument solidaire, la Fondation BMCI mène depuis plus de 10 ans des projets pour promouvoir l'éducation, la culture et la diversité, en particulier le handicap. L'année 2019 a connu le développement de partenariats historiques et de nouveaux projets.

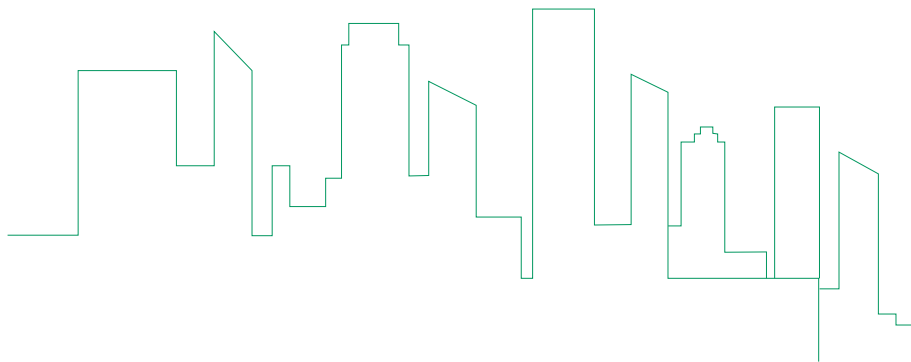
CULTURE

Partenaire de Tanjazz depuis 11 ans, la Fondation BMCI a soutenu la vingtième édition du festival qui a accueilli plus de 100 artistes sur différentes scènes, accueillant chaque soir plus de 3000 spectateurs. Elle a également maintenu son partenariat pour la septième année consécutive avec le festival Jazzablanca, lors de 6 jours riches en animations et en concerts d'artistes de renommée mondiale, mais aussi des concerts

gratuits sur la scène BMCI. La Fondation a profité également de l'affluence de l'événement pour sensibiliser les festivaliers aux causes solidaires qu'elle soutient au sein d'un espace associatif installé à l'hippodrome Casa Anfa.

Enfin, la Fondation a apporté son soutien au Groupe Acrobatique de Tanger pour la création et la tournée de leur nouveau spectacle, FIQ.





ÉDUCATION

Récompensée le 5 décembre 2019 par La Fondation Marocaine de l'Étudiant avec le Trophée de l'Égalité des Chances, la Fondation BMCI agit aux côtés de la FME depuis 2006 dans le cadre de la prise en charge des études supérieures de 28 étudiants méritants issus de milieux défavorisés, parrainés par des collaborateurs. En 2019, une campagne interne a permis de recruter 21 nouveaux tuteurs volontaires.

D'autres actions menées en 2019 confirment également l'engagement de la Fondation en faveur de l'éducation, notamment :

- Le renforcement du programme "Bibliothèques de classe" dans les écoles primaires publiques de quartiers défavorisés, en collaboration avec Al Jisr.
- La reconduction jusqu'en 2021 de Dream Up, programme d'éducation et d'insertion par la pratique artistique. En novembre 2019, les jeunes danseurs ont présenté leur spectacle aux collaborateurs.
- Le soutien à l'association INSAF depuis 2006 dans la lutte contre le travail des mineures domestiques, permettant à 50 fillettes de la région de Chichaoua de regagner les bancs de l'école. L'année 2019 a vu la récolte de fonds lors d'une tombola solidaire, ainsi que des dons de vêtements et plus de 110 mobiliers de bureau.
- L'accompagnement de l'association Sourire de Reda lors du lancement de son application Stop Silence, qui permet aux jeunes en souffrance de parler à des écoutants experts sur un chat en ligne. En 2019, 21 écoutants ont pu bénéficier de plus de 60 heures de formation.
- Le soutien au lancement de l'application gratuite "Enfance et Découvertes", qui propose des contes traditionnels et des blagues pour enfants en 3 langues : français, arabe et amazigh.

HANDICAP

Depuis 2008, la Fondation soutient l'association Anais (Association Nationale pour l'Avenir des Inadaptés Scolaires), en participant à créer un atelier Blanchisserie pour préparer les jeunes à une vie d'adulte en milieu ordinaire ou protégé. 2 jeunes formés dans cet atelier gèrent aujourd'hui un service de pressing pour le linge des collaborateurs. De plus, l'association a pu exposer et vendre des produits issus de ses ateliers Pâtisserie et Bijoux lors du souk solidaire organisé à l'occasion de la Semaine de la Diversité.



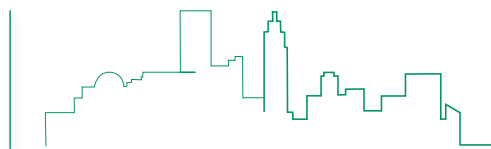
La Fondation soutient également l'Amicale Marocaine des IMOC, qui accompagne des enfants atteints d'Infirmité Motrice d'Origine Cérébrale et leurs familles, à travers la mise en place de classes d'intégration

scolaire dans l'enceinte d'une école publique et le don de 512 mobiliers de bureaux pour améliorer le quotidien des 120 enfants malades inscrits au centre de jour de l'AMI.

A stylized, minimalist graphic of a city skyline composed of various geometric shapes and lines in shades of green and brown, positioned above the main title.

DONNÉES FINANCIÈRES

PRINCIPES COMPTABLES



RÉSUMÉ DES PRINCIPES ET NORMES COMPTABLES IAS/IFRS APPLIQUÉS PAR LE GROUPE BMCI AU 31 DÉCEMBRE 2019

NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés à compter du 1^{er} janvier 2008 avec bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007 conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB) pour ses comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

DESCRIPTION DES RETRAITEMENTS IFRS & PRINCIPE DE CONSOLIDATION :

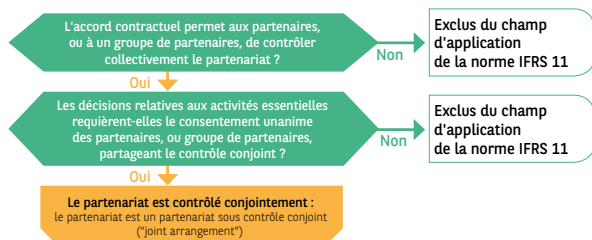
1- PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION, NORMES APPLIQUÉES PAR LE GROUPE ET REGROUPEMENT D'ENTREPRISE

Périmètre de consolidation : Notions de contrôle et Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe BMCI regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou influence notable. De même, le Groupe BMCI consolide, le cas échéant, les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini dites « entités ad'hoc » contrôlées et ce, même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

- Les entreprises sur lesquelles le Groupe BMCI exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif (IFRS 10) d'une filiale lorsqu'il est en mesure de :
 - Détenir le pouvoir sur l'entité,
 - Exposer ou avoir des droits sur les rendements variables provenant de son implication dans l'entité,
 - Avoir la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à affecter le montant de ses rendements.
- Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle d'une part et d'autre part lorsqu'il :
 - Est exposé ou a des droits à des rendements variables provenant de son implication dans le partenariat,
 - A la capacité d'affecter ses rendements grâce à son pouvoir sur le partenariat.

L'appréciation du contrôle conjoint se résume comme suit :



La norme IFRS 11 définit deux catégories de partenariats :

- Les co-entreprises (« joint-ventures »), dans lesquelles les partenaires qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité possèdent des droits sur l'actif net de celle-ci. Chaque coentrepreneur comptabilise sa participation selon la méthode de la mise en équivalence.
- Les activités conjointes (« joint operations »), dans lesquelles les partenaires qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur les actifs et des obligations sur les passifs relatifs à celle-ci et comptabilisent les actifs et passifs concernés proportionnellement à leurs droits et obligations vis-à-vis du partenariat.

- Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence (IAS 28). Le groupe exerce une influence notable lorsqu'il possède le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

L'existence de l'influence notable de la BMCI peut généralement être mise en évidence par :

- La représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue
- La participation au processus d'élaboration des politiques financières et opérationnelles de l'entité
- Des transactions significatives entre la BMCI et l'entreprise détenue
- Un échange de personnels dirigeants
- La fourniture d'informations techniques essentielles.

Le périmètre de consolidation de la BMCI au 31 décembre 2019 :

Le périmètre s'est élargi par rapport au 31 décembre 2018 par l'intégration des deux nouvelles entités DIGIFI et DIGISERV.

Dénomination	Secteur d'activité	Méthode	% Contrôle	% Intérêt
BMCI BANK	Banque	Top	-	-
BMCI Banque Offshore	Banque	IG	100%	100%
BMCI Leasing	Leasing	IG	86,91%	86,91%
ARVAL Maroc	Location longue durée	MEE	33,34%	33,34%
BMCI Finance	Banque d'affaire	IG	100%	100%
BMCI Asset Management (EX BMCI Gestion)	Gestion d'actif	IG	100%	100%
BMCI Bourse	Intermédiation boursière	IG	100%	100%
BMCI Assurance	Courtage d'assurance	IG	100%	100%
IMMOBILIERE Sidi Maarouf	Société immobilière	IG	100%	100%
DIGIFI	Etablissement de paiement	IG	51%	51%
DIGISERV	Développement de services digitaux	IG	49%	49%

IFRIC 23 :

Entrée en vigueur à compter du 1^{er} Janvier 2019, l'interprétation IFRIC 23 clarifie la mise en œuvre de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » en matière de comptabilisation et d'évaluation, lorsque l'incertitude entoure le traitement de l'impôt sur le résultat.

Cette incertitude peut avoir une incidence sur la détermination du bénéfice imposable, des bases fiscales, des pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés et des taux d'imposition.

Plus spécifiquement, il est nécessaire de déterminer si les positions fiscales décidées par l'entité seront validées ou non par l'autorité fiscale compétente.

Méthode de transition :

Le groupe BMCI opte pour une application de l'IFRIC 23 selon la méthode rétrospective avec effet cumulatif de la première application dans les capitaux propres du bilan d'ouverture de l'exercice.

IFRS 13 :

Obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013, la norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur » définit les modalités de calcul de la valeur de marché ainsi que les informations à fournir en annexe lorsque d'autres normes permettent ou requièrent une évaluation à la valeur de marché ou des informations sur cette valeur.

Pour déterminer la valeur de marché selon IFRS 13, la BMCI donne la priorité d'abord à l'utilisation de prix directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques avant de recourir à des paramètres internes.

Les paramètres utilisés dans les techniques de valorisation sont classés dans une hiérarchie à trois niveaux, en fonction de l'observabilité de ces paramètres, la primauté étant donnée au niveau 1, puis au niveau 2 et enfin au niveau 3.

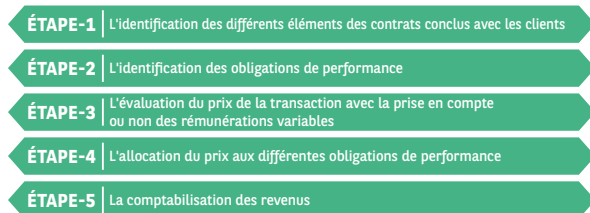
Impact des méthodes de valorisation sur la hiérarchie

Pour procéder à l'évaluation des instruments financiers. La BMCI utilise l'une des quatre techniques suivantes :

- **Technique du prix** : utilisation d'un prix pour évaluer un produit identique ; cette technique est principalement utilisée pour l'évaluation des valeurs mobilières, mais également pour les contrats à terme normalisés (futurs) et certaines options cotées. Si l'instrument est fongible, liquide et identique au contrat coté, il s'agit d'une évaluation de « niveau 1 » selon les normes IFRS, mais s'il est uniquement similaire il est classé au « niveau 2 ».
- **Technique de comparaison** : elle utilise des produits similaires et souvent des liens entre les caractéristiques des produits pour réaliser l'évaluation. Elle peut également utiliser des multiples de marché. Les techniques de comparaison conduisent généralement à des valeurs de marché de niveau 2 ou 3, en fonction du degré de similarité des instruments et des ajustements passés pour prendre en compte les spécificités de l'instrument évalué.
- **Technique de réplcation par modèle** : elle consiste à décomposer le produit en composantes ou facteurs de risque afin de répliquer sa valeur de manière statique ou dynamique. Cette technique équivaut mathématiquement à valoriser en utilisant la théorie des martingales et en faisant des prévisions pour toute évaluation équivalente à l'évaluation en risque neutre.
- **Technique des flux de trésorerie attendus** : consiste à prévoir les flux de trésorerie futurs incertains des instruments financiers puis à les actualiser en tenant compte d'une prime de risque de marché. Pour cela diverses techniques sont disponibles, notamment la modélisation macro-économique en utilisant des fonctions d'« utilité » et l'analyse des statistiques historiques. Il est à noter que cette technique ne fournit pas de couverture de la valeur puisque c'est l'objectif principal de la Technique de réplcation par modèle.

IFRS 15 :

Cette norme remplace la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », IAS 11 « Contrats de construction », leurs interprétations et introduit un principe fondamental selon lequel la comptabilisation du chiffre d'affaires doit traduire, pour le montant auquel un vendeur s'attend à avoir droit, le transfert à un client du contrôle d'un bien ou d'un service. La norme IFRS 15 énonce une approche développée comprenant 5 étapes successives depuis l'identification du contrat conclu avec le client jusqu'à la reconnaissance en résultat d'un produit lorsqu'une obligation de performance est remplie :

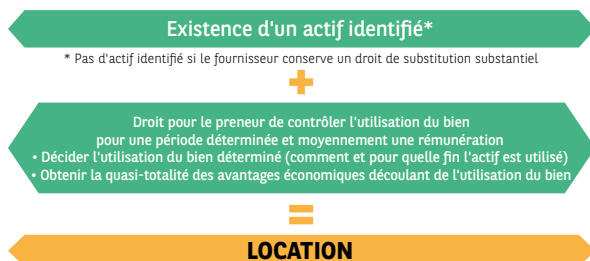


IFRS 16 :

La norme IFRS 16 (Contrats de locations), publiée le 13 Janvier 2016, remplace la norme IAS 17, IFRIC 4, SIC 15 et 27. La date d'application de la norme IFRS 16 est effective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Application anticipée autorisée pour s'aligner avec la date d'application de la norme IFRS 15.

Définition :

Selon l'IFRS 16, il y a un contrat de location lorsque le bailleur ne garde plus un droit de substitution substantiel d'une part et d'autre part, le preneur acquiert le droit de contrôler l'utilisation de l'actif pendant une période donnée en échange d'une contrepartie :



Les composantes locatives et non locatives sont comptabilisées séparément :

- La norme IFRS 16 s'applique à la composante locative
 - D'autres normes s'appliquent à la composante non locative
- Les preneurs peuvent faire le choix par catégorie de bien sous-jacent de comptabiliser les composantes locatives et non locatives en tant que contrat de location. En pratique, le groupe n'applique pas cette mesure de simplification.

Pour les bailleurs, il y a toujours lieu de distinguer entre :

- Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif.
- Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Méthode de transition :

Le Groupe BMCI a choisi d'appliquer la méthode rétrospective modifiée pour laquelle le droit d'utilisation est la valeur comptable considérant comme si la norme avait été appliquée depuis la date de commencement et les paiements de location à l'ouverture étant actualisés en utilisant la date d'emprunt supplémentaire du preneur à la date de la première application (1^{er} Janvier 2019).

Par conséquent, l'impact FTA de la norme IFRS 16 est comptabilisé en capitaux propres.

La BMCI a opté pour les deux exemptions rendues possible par la norme :

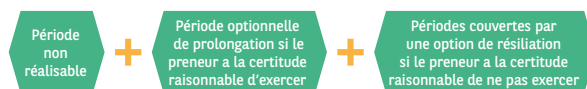
- Contrat de location relatif à des bien de faible valeur.
- Contrat de location ayant une durée inférieure à un an.

Comptabilité du preneur : Comptabilisation, évaluation et présentation.

Étapes	Description
Comptabilisation et évaluation initiale	Initialement comptabilisation d'un droit d'utilisation de l'actif et d'un passif de location à la valeur actualisée des paiements de loyers. L'actif de droit d'utilisation est ajusté des prépaiements de loyers, avantages repus, coûts directs initiaux engagés par le preneur, estimations des coûts de restauration, d'enlèvement et de démantèlement.
Évaluation ultérieure du droit d'utilisation et du passif de location	Le droit d'utilisation de l'actif est amorti conformément à la norme IAS 16 Immobilisations corporelles. Le preneur augmente le passif lié au contrat de location afin de refléter les intérêts et réduit le passif des paiements de loyers effectués.
Présentation du droit d'utilisation dans les États financiers	Séparément des autres actifs (non pris en location), ou avec les actifs sous-jacents correspondants en détaillant en annexe les postes contenant les actifs de droit d'utilisation. Charges d'amortissement en frais généraux.
Présentation du passif de location dans les États financiers	Séparément des autres passifs, ou avec ces autres passifs et communication en annexe des postes contenant les passifs de location. Charges d'intérêts en Produit Net Bancaire.

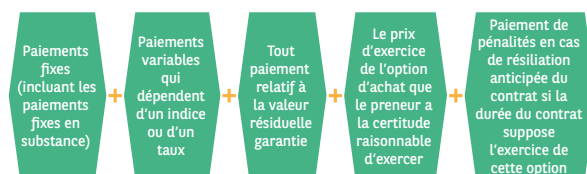
Durée du contrat de location :

En ce qui concerne la durée de location, elle est synthétisée comme suit :



Passif de location :

Le passif lié au contrat de location est égal à la valeur actualisée de :



L'évaluation ultérieure du passif de location correspond aux situations nécessitant une réévaluation du contrat ainsi que leur impact :

- Changement dans l'évaluation initiale de la durée de la location ou des options d'achat/résiliation :
 - Révision du contrat de location en utilisant les nouvelles données
 - Révision du taux d'actualisation
- Changements dans les indices ou les taux affectant les paiements :
 - Révision du contrat de location en utilisant les nouvelles données
 - Taux d'actualisation inchangé

IFRS 9 :

La norme IFRS 9 Instruments financiers, publiée le 24 juillet 2014, remplace la norme IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation.

La norme inclut de nouvelles dispositions en matière de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs, de dépréciation et de modèle général de la comptabilité de couverture.

La date d'application de la norme IFRS 9 est effective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, sans comparatif.

Classement et évaluation des actifs financiers

Trois catégories d'actifs sont définies dans IFRS 9 au lieu de quatre dans IAS 39 :

- Coût amorti (« AC »),
- Juste valeur par capitaux propres (FVOCI), déclinée en deux sous-catégories :
 - « FVOCID » pour les instruments de dette
 - « FVOCIE » pour les instruments de capitaux propres
- Juste valeur par le résultat (FVPL)

À l'exception des actifs financiers désignés sur option à la FVPL à la comptabilisation initiale en cas de non-concordance comptable, deux critères sont utilisés pour établir comment classer et évaluer les actifs financiers : **Le Modèle de Gestion (« Business Model ») suivi par l'entité pour la gestion des actifs financiers :**

Le modèle de Gestion doit refléter la manière avec laquelle l'entité gère les actifs financiers en vue de générer des cash-flows.

Trois modèles de Gestion possibles :

- **Held To Collect contractual cash flows (HTC)** la collecte des flux de trésorerie contractuels soit le modèle de gestion « collecte »
- **Held To Collect and Sale (HTC&S)** la collecte des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs soit le modèle de gestion « collecte et vente »
- **Autre (Held For Sale - HFS)** Les autres intentions de gestion soit le modèle de gestion « autre/vente »

les caractéristiques de flux de trésorerie contractuels de l'actif financier

Ce critère s'appuie sur l'existence ou non de modalités contractuelles au niveau de l'instrument donnant lieu à dates spécifiées à des flux de trésorerie qui sont seulement des remboursements du principal et versements d'intérêts sur le principal restant dû (désigné comme le test « SPPI ») (Solely Payments of Principal and Interests).

Si un instrument a des caractéristiques contractuelles qui peuvent accroître

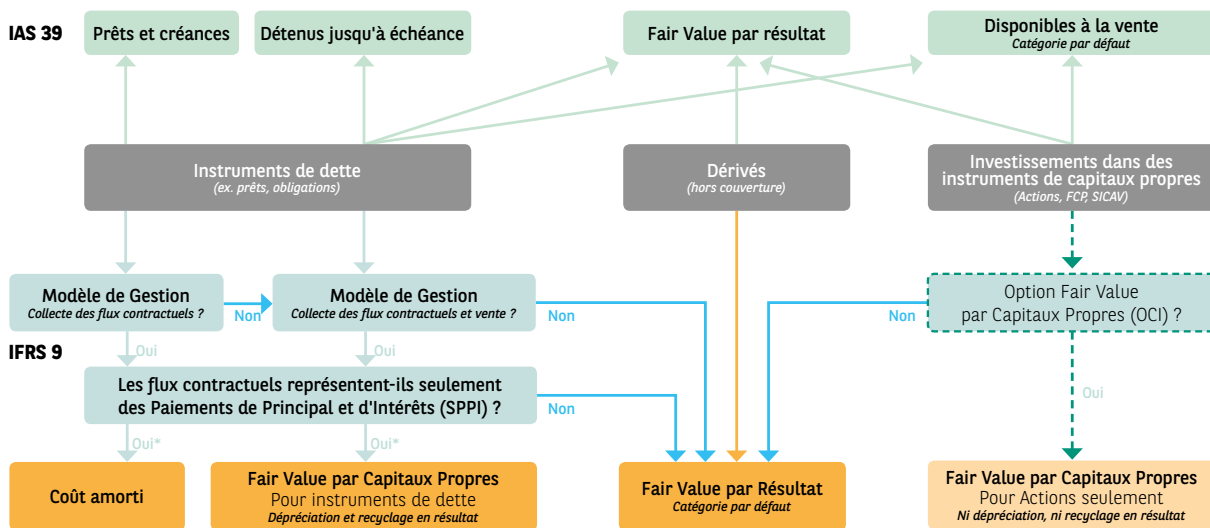
la variabilité des flux de trésorerie, il ne peut être comptabilisé en AC ou en FVOCI.

Par défaut, les instruments de capitaux propres et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à la juste valeur par le résultat (FVPL). Cependant, les instruments de capitaux propres (actions) peuvent être constatés à la juste valeur par capitaux propres au cas par cas (sans recyclage des profits et pertes constatés en « OCI »).

Dès lors que l'option de désigner un instrument de capitaux propres à la FVOCI est retenue

- Seuls les dividendes qui ne représentent pas la récupération d'une partie du coût de l'investissement sont constatés en résultat (cf. encadré ci-dessous).
- Les variations de juste valeur de l'instrument sont comptabilisées en OCI.
- Les variations de justes valeurs constatées en OCI ne sont pas ultérieurement transférées en résultat (elles peuvent être transférées en profit ou perte cumulé(e) au sein des capitaux propres). Par conséquent, en cas de vente de l'investissement, aucun profit ou perte n'est comptabilisé lors de la cession.

L'arbre de décision ci-dessous synthétise les dispositions d'IFRS 9 en matière de classement et d'évaluation :



* Si l'option Fair Value n'est pas utilisée. Possible pour incohérence comptable

Classement et évaluation des passifs financiers

Les dispositions relatives aux passifs financiers n'ont pas beaucoup changé

- Il y a toujours deux catégories comme dans IAS 39 : juste valeur par le résultat (« FVPL ») et autres passifs (coût amorti).
- Pour les dérivés incorporés dans des passifs financiers, les principes de séparation et l'application des dispositions d'IAS 39 ont été conservés dans IFRS 9.
- L'option juste valeur (« FVO ») a été conservée (pour les non-concordances comptables, l'existence d'un dérivé incorporé, le traitement à la juste valeur).

Le seul changement introduit par IFRS 9 concernant les passifs financiers a trait à la comptabilisation des variations de juste valeur résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur sur option, qui sont à constater en capitaux propres (« OCI »).

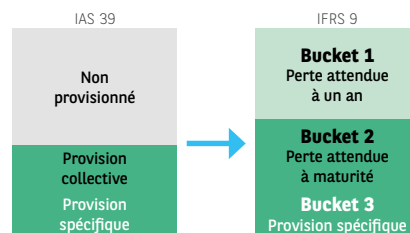
Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé parmi les passifs financiers à la juste valeur par résultat.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS :

Evolution du champ d'application



- Un seul modèle de provisionnement pour :
 - Les instruments financiers mesurés à coût amorti
 - Les instruments financiers mesurés à la juste valeur par capitaux propres
 - Pour les engagements de prêts et les contrats de garantie financière

IFRS 9 a introduit une vision en 3 étapes (appelées Bucket 1, 2 ou 3) qui permet d'anticiper les pertes d'un actif financier au cours du temps

Les principaux changements du passage des règles de dépréciation IAS 39 à IFRS 9 sont :

- Le calcul des provisions sur les encours sains.
- Le « Forward looking » : il s'agit d'intégrer des données prospectives pour apprécier les paramètres de défaut.

- Le suivi et la dégradation du risque de crédit depuis l'origine au niveau de l'autorisation.
- Un périmètre élargi des actifs financiers entrant dans le champ du calcul de la dépréciation. En effet, les actifs financiers concernés sont les suivants : actifs financiers au coût amorti, actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, engagements de prêts et garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location financement.

Dans le cadre de l'IFRS 9, le portefeuille est segmenté en trois Buckets en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'origine :

- « **Bucket 1** » est constitué de l'ensemble des actifs financiers sains qui ne sont pas dégradés significativement depuis l'origine et pour lesquels sera calculée une perte de crédit attendue à horizon un an.
- « **Bucket 2** » regroupe les actifs pour lesquels le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis l'origine. Une perte de crédit attendue doit alors être calculée sur la durée de vie restante à courir ou maturité résiduelle.
- « **Bucket 3** » correspond à l'ensemble des actifs en défaut ou ceux dont la qualité du crédit sera détériorée au point que la recouvrabilité du principal est menacée. Le Bucket 3 correspond au périmètre de la provision individuelle sous IAS 39.

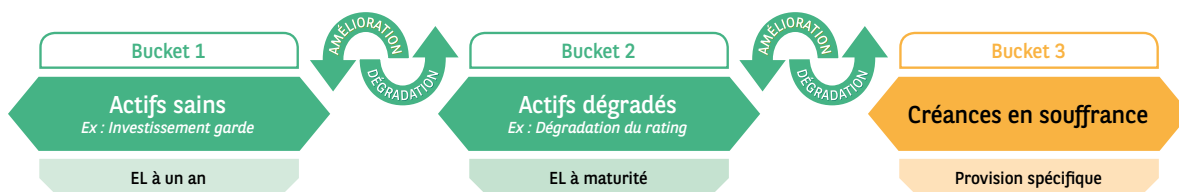
Le modèle de classification entre Buckets retenu par la BMCI correspond aux guidelines données et validées par le groupe après prise en compte des spécificités locales. Il se base sur les critères de dégradation de la qualité du risque de l'engagement soit en termes de dégradation de rating soit en termes de survenance d'impayés qui perdurent plus de 30 jours.

Le calcul de la provision en normes IFRS9 diffère selon qu'il s'agit du Bucket 1 ou Bucket 2 en ce sens qu'il fait intervenir des paramètres de calcul et de mesures de risques spécifiques selon le Bucket.

En effet, le calcul des dépréciations est déterminé selon les principes suivants :

- lors de l'origination de l'autorisation : le calcul de la dépréciation (EL) se fait à horizon d'un an pour les actifs à risque faible, au regard de leur notation favorable.
- lors des évaluations ultérieures : toutes les dégradations du rating au-delà des seuils définis par les guidelines sont transférées au Bucket 2 et leur dépréciation est calculée à maturité.
- lorsque le risque est avéré, le calcul de la dépréciation revient à celui qui était établi en spécifique en norme IAS 39.

Ces principes sont résumés dans le schéma ci-dessous :



2- LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. La valeur résiduelle retenue par le Groupe BMCI est supposée nulle.

La durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros oeuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les

développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les valeurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à

la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour

dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

Le Groupe BMCI a adopté les principes suivants :

- L'approche par composants.
- Une durée d'amortissement qui reflète la durée d'utilisation effective du bien par la banque.

L'amortissement retenu est un amortissement linéaire calculé sur la durée d'utilité de l'actif.

Tableau des composants Groupe BMCI.

Nature du composant	Durée d'amortissement en années	Poids du composant
Gros oeuvre	60	59%
Façade	30	18%
IGT	20	23%

3- LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'approche retenue par le Groupe BMCI pour le traitement des logiciels qui constituent l'essentiel des immobilisations incorporelles consiste à distinguer entre les logiciels dédiés à la clientèle et les logiciels internes d'infrastructures.

La durée d'amortissement est déterminée selon la consommation des avantages économiques en fonction de l'utilisation.

Catégories d'immobilisations	Durée d'amortissement
Logiciels dédiés à la clientèle	3 ans
Logiciels internes d'infrastructure	8 ans

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

4- GOODWILL

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son

équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise.

5- LES IMMEUBLES DE PLACEMENT

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, un immeuble de placement doit être comptabilisé à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Dans ce cas, la juste valeur doit être indiquée en annexe.

6- LES AVANTAGES AU PERSONNEL

Principe :

L'objectif de la norme IAS 19 est de prescrire le traitement comptable des avantages du personnel et les informations à fournir à leur sujet. Cette norme impose de comptabiliser :

- un passif lorsqu'un membre du personnel a rendu des services en échange d'avantages du personnel qui lui seront versés dans l'avenir ;
- une charge lorsque l'entité consomme l'avantage économique résultant des services rendus par un membre du personnel en échange d'avantages du personnel.

Classification des avantages au personnel :

La norme IAS 19 prévoit quatre catégories d'avantages accordés aux salariés au titre des services rendus :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels payés, les congés de maladie payés, les primes payables dans les douze mois suivant la fin de l'exercice, ...
- les avantages à long terme : médailles du travail, primes payables douze mois ou plus après la fin de l'exercice, ...
- les avantages postérieurs à l'emploi eux-mêmes classés en 2 catégories : régimes à prestations définies et régimes à cotisations définies (retraite, frais de santé et prévoyance pour les retraités, ...)
- les indemnités de fin de contrat de travail : principalement les avantages payables suite à une décision de l'entreprise de mettre fin à l'emploi avant l'âge de la retraite permis par la convention collective ou accord d'entreprise (indemnités de licenciement...) ou du salarié d'accepter le licenciement en échange de ces avantages (départ volontaire).

Couverture des engagements :

Les engagements peuvent être couverts de deux manières :

- Constitution d'une provision en interne
- Externalisation de l'obligation de verser des prestations par la souscription d'un contrat d'assurance.

Méthode :

La valorisation des régimes à prestations définies implique le recours à des techniques actuarielles afin de quantifier d'une manière fiable le montant de l'engagement naissant des avantages accumulés par le personnel durant les exercices écoulés.

La méthode préconisée par la norme IAS 19 est celle des « Unités de Crédit Projetées », qui présente les caractéristiques suivantes :

- Méthode actuarielle, basée sur l'estimation des prestations futures probables (à partir des salaires projetés à l'échéance de la prestation), qui repose sur le principe suivant lequel chaque période de service rendu donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations.
- Méthode rétrospective, qui définit la valeur de l'engagement au moment de l'évaluation en se fondant sur le rythme d'acquisition des droits prévu au régime. L'objectif est d'attribuer à chaque année passée la quote-part de droits lui revenant.

L'estimation de la valeur des engagements doit s'appuyer sur des hypothèses actuarielles qui influenceront sur le coût des prestations. Ces hypothèses sont relatives aux variables :

- démographiques : taux de rotation du personnel, taux de mortalité, âge de départ à la retraite
- financières : taux d'actualisation, progression estimée des salaires à effectifs constants

Options retenues par la BMCI :

À la fin de chaque exercice, la BMCI comptabilise une provision couvrant ses engagements relatifs aux régimes à prestations définies : Ouissam Choghl et indemnités de fin de carrières. La méthode utilisée est celle des « unités de crédit projetées ».

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la courbe des taux (Taux de référence des Bons de Trésor) publiée par Bank Al-Maghrib et arrêtée à la date de clôture de l'exercice. Les taux de cette courbe sont ramenés en fonction de la maturité des Bons de Trésors aux durées moyennes d'exigibilité des prestations.

Les autres paramètres d'estimation de l'engagement découlent de la table de mortalité en usage au Maroc, du taux de progression des salaires à effectifs constants estimé par la BMCI ainsi que des statistiques liées à la rotation du personnel observée sur plusieurs années.

En ce qui concerne la couverture médicale postérieure à l'emploi (CMIM), aucune provision n'a été constatée en raison de l'indisponibilité des informations nécessaires pour l'évaluation et la comptabilisation de ce régime multi-employeur à prestations définies.

Quant aux avantages à court terme, la BMCI a constaté une provision relative au coût salarial lié aux congés maladie et maternités sur les douze mois après la clôture de l'année.

7- IMPÔT EXIGIBLE ET IMPÔT DIFFÉRÉ

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe consolidé sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Les impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Les passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale. La gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés.

L'IAS 12 interdit l'actualisation des impôts différés.

8- DÉRIVÉS

L'ensemble des opérations portant sur des instruments dérivés sont initiées à des fins de transaction et sont de ce fait comptabilisées en tant qu'actifs ou passifs à la juste valeur par résultat.

9- DERIVES INCORPORÉS

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat financier ou non qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'opération composée d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Le dérivé incorporé doit faire l'objet d'une séparation si les trois conditions suivantes sont remplies :

- Le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur.
- Séparé du contrat hôte, le dérivé incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé.
- Les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

Au 30 Juin 2019, aucun instrument financier comprenant un dérivé incorporé n'a été identifié.

10- DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

Les dépôts de la clientèle sont comptabilisés au coût historique.

11- PROVISIONS DU PASSIF

Une provision doit être comptabilisée au passif lorsqu'une entité a une obligation actuelle (explicite ou implicite) découlant d'un événement passé, et s'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Quand il est significatif, l'effet de l'actualisation des flux de trésorerie futurs devant être décaissés pour éteindre l'obligation est obligatoirement comptabilisé quand la sortie des ressources dépasse un an.

12- PASSIFS ÉVENTUELS

Au 31 décembre 2019, le Groupe BMCI n'a pas constaté de passifs éventuels.

13- UTILISATION DES ESTIMATIONS POUR LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des États financiers exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations pour la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme pour l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans l'élaboration des notes relatives aux États financiers.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont eu recours à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les États financiers.

C'est le cas notamment :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire,

- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés,
- De l'usage de modèles internes basés sur les flux de récupération passés pour le calcul des provisions pour dépréciation des crédits regroupés par classes homogènes de risques»
- Du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Instruments financiers en juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes afférentes aux États financiers,
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- De l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée,
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

AUTRES INFORMATIONS

INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe BMCI est organisé autour de quatre pôles d'activité principaux :

- Banque de détail ;
- Banque offshore ;
- Financements spécialisés : BMCI Leasing et ARVAL ;
- Banque de Gestion : gestion d'actifs.

Les transactions entre les pôles d'activité sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en tenant compte des prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe BMCI.

Les actifs et passifs sectoriels regroupent l'ensemble des éléments composant le bilan du Groupe. Les actifs sectoriels sont directement déterminés à partir des éléments comptables de chaque pôle d'activité. Les passifs sectoriels sont déterminés par le moyen des fonds propres - normalisés par pôle - utilisés pour l'allocation du capital.

Les fonds propres sont alloués par pôles en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des Établissements de crédit et entreprises d'investissement.

Les résultats par pôles d'activité à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des pôles le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués.

GESTION DU CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

La nouvelle réglementation sur le calcul des fonds propres selon les normes Bâle III est entrée en vigueur. Ainsi une nouvelle hiérarchie des fonds propres a été instaurée :

- les fonds propres de base de catégorie 1 (Common Equity Tier 1 -CET1-);
- les fonds propres de catégorie 1 (Tier 1), constitués du CET1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) ;
- les fonds propres de catégorie 2 (Tier 2).

Les fonds propres du Groupe BMCI sont calculés conformément à la circulaire de Banque Al-Maghrib n°14/G/2013.

Ratio de Solvabilité

Dans le cadre de la réglementation prudentielle, le ratio de solvabilité du Groupe BMCI est égal au rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et les montants pondérés au titre du risque de crédit, de marché et du risque opérationnel, et ce conformément à la circulaire de Banque Al-Maghrib n° 26/G/2006.

Fonction et stratégie de gestion des risques

Le Groupe BMCI considère la maîtrise des risques auxquels il est exposé comme un corollaire indispensable afin d'assurer la pérennité de ses activités et le développement continu de sa rentabilité.

Aussi, le Groupe BMCI est confronté à une multitude de risques induits par la diversité de ses activités aussi bien au niveau de la banque qu'au niveau de l'ensemble des filiales.

Ainsi, conformément à la réglementation de Bank Al-Maghrib et en s'inspirant des meilleures pratiques internationales (notamment celles de l'actionnaire de référence BNP Paribas), le dispositif de contrôle interne mis en place par le Groupe BMCI répond à la réglementation en vigueur, mais permet aussi de se doter d'un dispositif adéquat en termes de suivi et de maîtrise des risques.

Ce dispositif a plus généralement pour objectif la maîtrise optimale des risques auxquels est exposé le Groupe BMCI. Il doit ainsi être compris comme un outil majeur de pilotage pour l'ensemble des acteurs et un instrument indispensable pour assurer la pérennité du Groupe BMCI.

Chaque évolution concernant le dispositif de contrôle interne est validée par le Directoire et par le Conseil de Surveillance.

Dans le cadre de ce dispositif :

- La Banque est organisée en unités responsables de leur système de contrôle interne. Les responsables définissent, en coordination avec les autres entités de la BMCI, leur dispositif de contrôle interne et veillent à son fonctionnement. Ils ont, chacun à son niveau, le devoir d'un contrôle complet et efficace des activités qui sont placées sous leur responsabilité.
- La pratique de délégation est l'un des principes sur lesquels repose le système de contrôle interne. Elle constitue le système de fonctionnement et de décision fondamental de la Banque, en instituant des relais chargés de mettre en œuvre la politique de la Direction Générale. Ces relais doivent s'assurer de l'application stricte de leurs décisions, en contrôlant leurs délégations.

Le dispositif de contrôle interne de la BMCI couvre les familles de risques suivantes :

- Le risque de taux et de liquidité ;
- Le risque de crédit et de contrepartie ;
- Les risques de marché ;
- Les risques opérationnels.

Par ailleurs, une fonction « conformité » a été mise en œuvre dans le cadre du pilier 2 de la réglementation Bâle II. Il s'agit d'une structure indépendante directement rattachée au Directoire, chargée du suivi du risque de non-conformité, lequel est défini comme étant le risque d'exposition à un risque de réputation, de perte financière ou de sanction en raison de l'inobservation des dispositions légales et réglementaires ou des normes et pratiques en vigueur.

1- LE RISQUE DE CRÉDIT OU DE CONTREPARTIE

L'évaluation du risque de crédit résulte de la combinaison de deux paramètres : le risque de défaut de la contrepartie et le risque de perte en cas de défaut de cette contrepartie. Le dispositif de gestion du risque de crédit est fondé sur les deux données suivantes :

- **La Note de Contrepartie**, qui reflète le risque de défaut de la contrepartie : une Note de Contrepartie, et une seule, est ainsi attribuée à chaque client de la BMCI qui bénéficie d'un crédit, quelque soit la nature de la contrepartie.

- **Le Taux de Récupération Global**, qui reflète, pour chaque crédit accordé, la récupération espérée, en cas de défaut de la contrepartie

Ces deux données, utilisées à la BMCI depuis plus de cinq ans, sont fondamentales pour suivre, mesurer et gérer de manière fiable le risque de crédit. Elles constituent, en outre, les éléments essentiels à la mise en place de la réglementation Bâle II en méthode avancée.

Gestion du risque de crédit

La gestion du risque de crédit est appréhendée au niveau de la mise en place des autorisations puis au niveau du suivi et du contrôle des utilisations.

La décision d'octroi ou le renouvellement des crédits obéit au principe du « double regard ». Ainsi, la prise de décision est réalisée conjointement par la ligne de clientèle et la Direction des Risques.

Le processus comprend une analyse complète du dossier réalisée par le site qui propose les concours puis une étude contradictoire réalisée par la filière risque avant présentation du dossier à un comité de crédit ad hoc.

Le contrôle des utilisations comprend plusieurs niveaux définis chacun par une procédure interne :

Contrôles de 1^{er} niveau : Ces contrôles sont effectués par les lignes de clientèles et portent sur des Points de Surveillance Fondamentaux (PSF) qui font l'objet de procédures précises. Ainsi, doivent être effectués selon une périodicité et une méthodologie prédéfinie, des contrôles sur six domaines considérés comme sensibles par la Banque : note de contrepartie, garanties reçues et émises, comptes irréguliers, comptes avec incidents et tenue des dossiers engagements.

Contrôles de 2^{ème} niveau : La Direction des Risques intervient dans le dispositif de contrôle interne en assurant un contrôle de 2^{ème} niveau sur le risque de crédit. La Direction des Risques veille au respect des procédures en matière de gestion du risque de crédit, exerce une surveillance rapprochée de l'utilisation des crédits et assure le suivi de l'évolution du profil de risque de la Banque. D'autres contrôles sont effectués à travers la réalisation d'analyses thématiques, de PSF dédiés et de divers comités de suivi des Risques.

Contrôles de 3^{ème} niveau : Le contrôle périodique, réalisé par l'Inspection Générale, assure une revue régulière de l'ensemble du portefeuille. Ainsi tous, les Groupes d'exploitation sont périodiquement audités et la qualité du portefeuille analysée. Toutefois, en cas de détérioration de la qualité du risque, l'Inspection Générale assure une présence plus rapprochée.

Gestion du risque de concentration du crédit

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition excessive pouvant engendrer des pertes pour la Banque ; les limites sectorielles sont revues périodiquement.

Une analyse trimestrielle est réalisée sur l'évolution de la concentration des engagements afin de prévenir une trop forte exposition sur un segment donné.

La mesure et la gestion de ce risque permettent d'appréhender la forme et le niveau du risque de concentration du crédit encouru par type d'exposition (contreparties individuelles ; groupes d'intérêt ; contreparties appartenant au même secteur économique ; contreparties appartenant à la même région géographique ; garants) et de mettre en place des limites pour chaque type d'exposition.

Ces limites sont validées et suivies par les instances dirigeantes.

2- RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché se définit comme la vulnérabilité des positions d'un portefeuille de négociation à la variation des paramètres de marché, de la volatilité de ses paramètres et des corrélations entre ces paramètres, autrement dit c'est le niveau de perte pouvant être subi suite au retournement défavorable du marché. Il se subdivise en cinq grandes familles :

- ➔ Risque de taux d'intérêt,
- ➔ Risque de change,
- ➔ Risque sur titre de propriété,
- ➔ Risque sur produit de base,
- ➔ Risque sur produit dérivé.

L'importance et la complexité relative de ces risques nécessitent la mise en place d'un dispositif de pilotage des risques encourus afin de les maintenir à des niveaux tolérables par rapport aux positions de la Banque et se conformer en même temps aux exigences des normes Bâloises.

Principes fondamentaux :

Dans l'objectif d'encadrement et de maîtrise des risques de marché, la BNCI a mis en place un dispositif de gestion des risques conforme aux normes Bâloises et aux standards du groupe BNP Paribas. Ce dispositif est basé sur plusieurs principes parmi lesquels :

- ➔ Maîtrise et suivi des risques sur les expositions
- ➔ Développement des activités de marché dans le cadre de comités nouveaux produits avec analyse approfondie des risques engendrés par ces activités
- ➔ Respect de la réglementation bancaire en matière de gestion prudentielle des risques
- ➔ Adoption des standards du groupe et des meilleures pratiques en matière de gestion des risques de marché

La gestion du risque de marché au niveau de la BNCI repose sur des axes fondamentaux, permettant d'assurer un contrôle de qualité et une vision globale du risque sur toutes les activités liées au portefeuille de négociation de la Banque. Ces axes sont de l'ordre de trois :

- ➔ Un contrôle de 1^{er} niveau assuré par les opérateurs du Front qui sont tenus au respect des normes internes du Groupe en matière de trading et de prise de position sur les marchés et aussi en termes de déontologie.
- ➔ Un contrôle de 2^{ème} niveau matérialisé par le suivi quotidien assuré par la Direction des Risques de Marché qui veille au respect du dispositif de risque en matière de limites VaR et volume sur les positions de taux, change et liquidité. Des reportings journaliers retraçant les principaux indicateurs de risque sont adressés aux membres du Directoire de la Banque afin de les tenir informés des niveaux de risques et PnL dégagés par l'activité du trading.

En plus d'un suivi fonctionnel par l'entité GRM « Group Risk Management » du Groupe BNP Paribas

- ➔ Un suivi fonctionnel de 3^{ème} niveau assuré par l'Audit Interne/Inspection Générale

Un monitoring du top management est aussi assuré à travers la fixation de limites de trading pour bien suivre et cadrer l'activité :

- ➔ **Position de change** : Limite en VaR, en volume et par sens ;
- ➔ **Position de taux** : Limite en position moyenne par bande d'échéance ;
- ➔ **Position obligataire** : Limite en VaR et en sensibilité par bande d'échéance ;
- ➔ **Position sur option** : Limite sur Grecs (Delta – Gamma – Véga)

Ces limites sont revues annuellement, soit à la hausse soit à la baisse, par la Direction Générale avec possibilité de révision tous les six mois ou à la demande.

La VaR (Value at Risk) GEAR :

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements normaux des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un niveau de confiance donné. Le Groupe retient un niveau de confiance de 99% et un horizon de temps d'une journée. Les principaux groupes de facteurs simulés sont :

- ➔ Prix d'actions et leurs volatilités implicites ;
- ➔ Taux d'intérêts, Titres / Swaps de taux ;
- ➔ Matières premières ;
- ➔ Cours de change et leurs volatilités implicites...

Les simulations des facteurs de risque sont calculées en utilisant l'approche Monté Carlo qui capte la non-normalité des paramètres de marché aussi bien que l'interdépendance entre les facteurs de marché.

Gestion du Risque de Change :

Le risque de change inhérent à l'activité de trading Book BNCI correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier suite à l'évolution des cours des devises. Il trouve ses principales sources dans la position de change classique de la Banque et dans les options de change.

Le monitoring de ce risque est fait à travers deux principaux paramètres : Une limite en GEAR « Gross Earning at Risk » (équivalent VaR), des limites en volumes de position de change (Short // Long) et des Limites sur Grecs (Delta – Gamma – Véga) pour les options de change

Risque de Taux et Risque Obligataire :

Le risque de taux correspond au risque de variation de la valeur des positions ou au risque de variation des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêts sur le marché. Il trouve ses principales sources dans les positions de trésorerie et obligataires.

Le risque de taux à la BNCI est géré à travers des limites de positions moyennes par bande d'échéance et une limite globale en équivalent un an (One Year Equivalent) pour la Trésorerie. Une limite en GEAR et des limites de sensibilité par bande d'échéance dites PV01 pour l'activité Trading Obligataire.

Système de contrôle et suivi des limites

Le suivi des Utilisations / Limites est réalisé quotidiennement à travers des reportings adressés au Top Management de la banque ainsi qu'à toutes les entités concernées. Ces reportings comprennent les positions de change, les positions sur titres et les positions de taux par devise.

Contrôlés en premier lieu par le Directeur des Risques de Marché, ces reportings sont ensuite transmis au Responsable ALM Trésorerie et Capital Markets à la Direction Générale et à la Direction des Risques.

Le dépassement d'une limite en volume nécessite l'accord préalable du Président du Directoire et de la Direction des Risques. En revanche, le dépassement d'une limite en terme de VaR sur une position individuelle, dû par exemple à la dépréciation d'une devise, est toléré.

Stress Test :

En parallèle au dispositif de suivi, des stress tests sur les positions de trésorerie sont réalisés mensuellement depuis 2005. Ils sont effectués selon deux approches :

- ➔ Une approche «Mark To Market» qui consiste à calculer l'impact d'un mouvement de taux d'intérêt sur le résultat du portefeuille.
- ➔ Une approche "Funding" qui consiste à calculer l'impact, sur le résultat de trésorerie, dû à une crise de liquidité. C'est une approche fondée sur le refinancement O/N du Liquidity Gap.

3- RISQUE DE TAUX ET DE LIQUIDITÉ

La stratégie de gestion du risque global de taux d'intérêt et de liquidité s'articule autour des principaux axes suivants :

- ➔ Respecter les ratios réglementaires de liquidité : ratio court terme, ratio de ressources permanentes, réserves Banque Centrale ;
- ➔ Respecter les ratios de liquidité internes au groupe BNP Paribas (LCR, NSFR) ;
- ➔ Assurer la liquidité de la BNCI à court terme, et gérer le GAP de liquidité à long terme ;
- ➔ Eviter les déséquilibres extrêmes en gardant à l'esprit la sauvegarde de la solvabilité, de la capacité d'emprunt de la Banque et de son rating ;
- ➔ Refinancer la banque commerciale au meilleur coût ;
- ➔ Maîtriser les risques financiers ;
- ➔ Atténuer la variabilité des résultats ;
- ➔ Limiter le risque de taux au travers du choix de la maturité du portefeuille de Titres, au travers de la maturité des emprunts et en orientant la politique commerciale par la détermination du Taux de Cession Interne adéquat.

L'ALM suit les risques de taux d'intérêt et de liquidité sur 3 périmètres distincts :

- ➔ Les risques de taux d'intérêt et de liquidité structurels liés aux opérations clientèles regroupées dans les livres dénommés Book Commercial.
- ➔ Les risques de taux d'intérêt et de liquidité structurels liés au Book Fonds Propres.
- ➔ Les risques de taux d'intérêt et de liquidité résultant de la somme des sous composantes précédentes.

L'ALM suit et intègre par ailleurs ces risques au niveau du groupe BNCI, intégrant ainsi les principales filiales de financement.

L'ALM suit ces risques de taux d'intérêt et de liquidité pouvant provenir d'une :

- ➔ corrélation partielle ou nulle entre les conditions de rémunération clientèle et les conditions de marché (taux réglementés, taux de base...).
- ➔ incertitude sur la durée des opérations clientèle (dépôts à vue, comptes d'épargne...).

- ➔ existence d'options comportementales sur des produits clientèle longs à taux fixe ou assimilés (remboursements anticipés sur les crédits immobiliers...).

Ces analyses reposent sur l'élaboration des échéanciers reflétant les flux relatifs à une opération à la date de révision de son taux. Si cette dernière opération est à taux fixe, les flux sont positionnés à leur date d'échéance. Pour les opérations ne disposant pas d'échéances contractuelles (ex : dépôts à vue, fonds propres...), elles sont « écoulees » selon des conventions d'échéancement induites des résultats des études statistiques réalisées sur ces postes.

Des limites d'impasse de taux (ressources taux fixe - emplois taux fixe) et de liquidité sont définies par bande d'échéance pour chaque book.

Des analyses de sensibilité sont également effectuées afin de mesurer la stabilité du PNB (produit net bancaire) par rapport à un choc de taux de 100 à 200 bp.

Par ailleurs, les impasses de liquidité à un an sont également encadrées par une limite fixée en interne. Un plan de gestion de crise selon plusieurs scénarios est établi afin de prévenir tout risque d'illiquidité. Ce plan est déclenché, soit par des indicateurs internes propres à la banque (liés à son niveau de liquidité et son accès au marché), soit par des indicateurs externes provenant de conditions de marché, des interventions des autorités monétaires (office des changes et BAM), des évolutions effectives ou probables de la loi ainsi que des anticipations sur les conditions de liquidité et de financement de la Banque et de ses concurrents.

Périodiquement, un comité ALCO regroupant les membres du Directoire se tient afin de contrôler :

- le niveau d'exposition du groupe en termes de risque de taux et de liquidité.
- le respect des limites mises en place pour encadrer ces risques.
- la réorientation de la stratégie de la Banque en matière de gestion du bilan en fonction de son profil de risque ainsi que de l'évolution du marché.
- le respect des exigences réglementaires dans le cadre des recommandations du pilier II de Bâle II.

4- RISQUES OPÉRATIONNELS

Bank Al-Maghrib définit le risque opérationnel comme étant « un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs ». Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Bénéficiant, depuis plusieurs années, des meilleures pratiques de l'actionnaire de référence le « Groupe BNP Paribas », le dispositif de gestion des risques opérationnels du Groupe BMCI a atteint aujourd'hui un niveau de maturité significatif.

Les choix et orientations adoptés par le Groupe BMCI depuis l'exercice 2004 pour la gestion des risques opérationnels répondent aux circulaires et directives de Bank Al-Maghrib en la matière.

APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION BÂLE II

Le nouveau dispositif Bâle II est entré en vigueur au Maroc en janvier 2007 pour les approches standards de calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, de marché et opérationnels.

Dès la publication de ces textes par le régulateur, la banque a engagé un large chantier induisant la mobilisation significative des équipes et ce afin d'être conforme à la réglementation Bâle II sur les méthodes standards. Ces travaux ont amené à la mise en place d'un dispositif de calcul du ratio de solvabilité en méthode standard. Il permet d'aboutir aux exigences réglementaires au titre du risque de crédit, de marché et opérationnel.

Le régulateur a édicté les textes relatifs au Pilier II « Dispositif de surveillance des risques et l'adéquation des fonds propres internes » ainsi que le Pilier III « Dispositif sur la discipline de marché ».

Par ailleurs, l'analyse des textes réglementaires relatifs au Pilier II a permis à la BMCI de structurer des chantiers complémentaires avec pour objectif l'alignement à la réglementation et l'adoption des meilleures pratiques en matière de gestion des risques.

Courant l'année 2013, la BMCI a mis en place un dispositif de maîtrise du risque portant sur le périmètre de la clientèle des particuliers et professionnels en déployant la notation Retail automatisée ; la particularité NEGCOM et le déclassement en défaut automatique.

La notation automatique Retail/Déclassement concerne tous les clients particuliers et professionnels et se base sur les caractéristiques intrinsèques ainsi que sur l'historique de leur relation avec la BMCI (flux confiés, solde, ancienneté de la relation, irrégularités...etc.). La note de contrepartie est mise à jour chaque huitième jour du mois via un traitement automatique. Il s'agit donc de mesurer à partir d'une approche multicritère standard et systématique le niveau de risque d'un client.

La notation automatique est opérationnelle depuis le 08/10/2013

Organisation et Gestion des risques :

Risque de crédit :

La BMCI a mis en place en conformité avec les directives de Bank Al-Maghrib relatives au Pilier II de Bâle II, un dispositif de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques adapté à la nature, au volume et au degré de complexité de ses activités. Ce dispositif qui transpose par ailleurs les normes du Groupe BNP Paribas, lui permet notamment :

- d'évaluer et de maîtriser l'ensemble des risques auxquels elle est exposée ;
- de maintenir l'exposition aux différents risques dans les limites globales arrêtées par la réglementation en vigueur et / ou fixées par le Directoire et approuvées par le Conseil de Surveillance ;
- d'évaluer et conserver en permanence les niveaux et les catégories des fonds propres ainsi que leur allocation compte tenu de la nature et du niveau des risques auxquels la BMCI pourrait être exposée.

Risques de marché

Dans le cadre des dispositions Bâle II en matière de fonds propres et de répartition des risques, la BMCI applique la méthode standard pour le calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de marché.

L'effet de l'exigence en fonds propres au titre des risques de marché n'est pas important puisqu'elle ne représente que 1% du total des exigences de tous les risques.

Risques opérationnels

Depuis plusieurs années, la BMCI a mis en place un dispositif en vue de se conformer aux exigences Bâle II.

La gouvernance de la gestion des risques opérationnels pour le Groupe BMCI s'appuie sur :

- des comités réguliers où l'État Major de la Banque traite des sujets de risques opérationnels et exploite les informations pour une meilleure maîtrise de ces risques (Comité de Coordination du Contrôle Interne, Comité de la Conformité, Comité d'Audit).
- une structure dédiée à la gestion du Risque Opérationnel créée en 2004, et rattachée à la Direction de la Conformité depuis avril 2008.
- une politique générale de gestion du Risque Opérationnel approuvée par le Conseil de Surveillance de la Banque et un référentiel de procédures complet et mis à jour.
- un outil de gestion du risque opérationnel dédié, commun à l'ensemble des filiales du Groupe BNP Paribas, avec une historisation des incidents historisés et des incidents potentiels de risque opérationnel.

Le Groupe BMCI a mis en place un système d'identification et d'évaluation des risques opérationnels, basé sur :

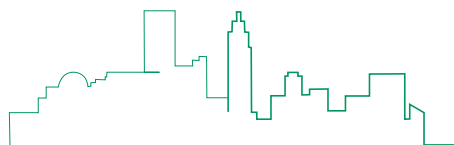
- l'élaboration de cartographies des processus et des risques couvrant l'ensemble des activités du Groupe BMCI.
- un dispositif de collecte des incidents historiques de risques opérationnels impliquant l'ensemble des entités opérationnelles, complété par un processus d'attestation périodique de la fiabilité et l'exhaustivité des données.
- l'identification et l'analyse qualitative et quantitative des incidents potentiels de risques opérationnels. Cette démarche permet de mettre à la disposition du management de la Banque et des entités opérationnelles une quantification des risques majeurs, pour un pilotage optimal des expositions en terme de risques opérationnels.

Par ailleurs, la maîtrise et l'atténuation des risques opérationnels s'opère notamment à travers :

- la maîtrise des risques extrêmes basée sur le dispositif de continuité d'activité qui a atteint un niveau de maturité global satisfaisant.
- des actions préventives et correctives mises en place suite aux incidents historiques significatifs constatés. A ce titre, le dispositif de contrôle permanent a atteint un niveau de maturité certain avec une couverture optimale du périmètre par la Direction du Contrôle Permanent Groupe, l'utilisation d'outils ayant permis l'industrialisation des contrôles et l'amélioration de leur qualité et la mise en place d'actions préventives et correctives permettant de couvrir les risques majeurs.
- un processus de validation des produits, activités et organisations nouvelles (PAON) et des Transactions Exceptionnelles, mettant en exergue les risques associés et les conditions de mise en œuvre ainsi que les règles de contrôle appropriées.
- un dispositif de maîtrise des activités externalisées essentielles.
- des actions de sensibilisation sur les sujets de Risque Opérationnel menées auprès des entités opérationnelles.

COMPTES CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2019



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS

BILAN ACTIF IFRS	En milliers de DH	
	31/12/2019	31/12/2018
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 239 577	2 236 143
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	982 988	661 162
➔ Actifs financiers détenus à des fins de transactions	850 021	518 899
➔ Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	132 967	142 263
Instruments dérivés de couverture		
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	5 058 538	4 366 363
➔ Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	5 058 538	4 366 363
➔ Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		
Actifs financiers disponibles à la vente		
Titres au coût amorti	3 095 852	3 327 055
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	2 564 451	3 189 467
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	54 868 523	52 497 549
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		
Placements des activités d'assurance		
Actifs d'impôt exigible	3 871	13 046
Actifs d'impôt différé	112 875	88 847
Comptes de régularisation et autres actifs	1 095 217	914 476
Actifs non courants destinés à être cédés		
Participations dans des entreprises mises en équivalence	13 232	12 684
Immeubles de placement	30 444	32 386
Immobilisations corporelles	1 638 581	1 561 222
Immobilisations incorporelles	411 213	325 599
Écarts d'acquisition	87 720	87 720
TOTAL ACTIF IFRS	71 203 083	69 313 720

BILAN PASSIF IFRS	En milliers de DH	
	31/12/2019	31/12/2018
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	55 389	44 972
➔ Passifs financiers détenus à des fins de transaction	55 389	44 972
➔ Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Instruments dérivés de couverture		
Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés	5 874 619	4 997 073
Dettes envers la clientèle	45 035 833	46 075 094
Titres de créance émis	6 665 188	5 714 816
Écart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		
Passifs d'impôt courant	58 708	60 345
Passifs d'impôt différé	213 767	134 465
Comptes de régularisation et autres passifs	3 112 278	2 827 138
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		
Provisions techniques des contrats d'assurance		
Provisions pour risques et charges	425 073	433 466
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées	2 264 492	1 762 811
Capital et réserves liées	6 541 881	6 541 881
Réserves consolidées	306 514	136 205
➔ Part du groupe	260 468	112 049
➔ Part des minoritaires	46 046	24 157
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	49 352	23 754
Résultat net de l'exercice	599 987	561 698
➔ Part du groupe	605 014	558 389
➔ Part des minoritaires	-5 027	3 309
TOTAL PASSIF IFRS	71 203 083	69 313 720
CAPITAUX PROPRES	7 497 734	7 263 539
➔ Part du groupe	7 456 715	7 236 073
➔ Part des intérêts minoritaires	41 019	27 466

COMPTÉ DE RÉSULTAT IFRS CONSOLIDÉ	En milliers de DH	
	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et produits assimilés	3 147 817	3 087 260
Intérêts et charges assimilés	841 900	758 575
MARGE D'INTÉRÊT	2 305 917	2 328 684
Commissions perçues	555 143	545 084
Commissions servies	62 028	71 066
MARGE SUR COMMISSIONS	493 115	474 017
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	306 382	283 987
➔ Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	292 085	286 861
➔ Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	14 297	-2 874
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	20 757	13 064
➔ Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	20 757	13 064
➔ Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Produits nets des activités d'assurance		
Produits des autres activités	44 020	48 198
Charges des autres activités	110 953	120 481
PRODUIT NET BANCAIRE	3 059 238	3 027 470
Charges générales d'exploitation	1 431 559	1 436 335
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	214 636	176 575
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 413 042	1 414 560
Coût du risque	440 213	478 871
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	972 829	935 688
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	3 081	2 610
Gains ou pertes nets sur autres actifs	15 576	-30 651
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	991 486	907 647
Impôts sur les bénéfices	391 499	345 949
RÉSULTAT NET	599 987	561 698
Résultat hors groupe	-5 027	3 309
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	605 014	558 389
Résultat par action (en dirham)	46	42
Résultat dilué par action (en dirham)		

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	En milliers de DH	
	31/12/2019	31/12/2018
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	991 486	907 647
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	214 636	176 575
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	440 213	478 871
+/- Dotations nettes aux provisions	-8 393	-4 463
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	3 081	2 610
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement		
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- Autres mouvements	42 637	-39 357
TOTAL DES ÉLÉMENTS NON MONÉTAIRES INCLUS	692 174	614 236
DANS LE RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS ET DES AUTRES AJUSTEMENTS	692 174	614 236
+/- Flux liés aux opérations avec les Établissements de crédit et assimilés	981 279	858 313
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-3 869 686	-1 561 009
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	209 873	9 768
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	104 399	677 546
- Impôts versés	-340 482	-288 479
DIMINUTION/(AUGMENTATION) NETTE DES ACTIFS ET DES PASSIFS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	-2 914 618	-303 861
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	-1 230 958	1 218 023
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	8 240	5 423
+/- Flux liés aux immeubles de placement	1 942	-7 412
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-377 609	-63 083
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	-367 427	-65 072
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-398 378	-1 288 091
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	501 681	1 008 126
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	103 303	-279 965
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE	-1 495 082	872 986
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 805 110	932 123
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	2 236 143	1 955 602
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)		
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des Établissements de crédit	-431 033	-1 023 479
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	310 028	1 805 110
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	1 239 577	2 236 143
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des Établissements de crédit	-929 549	-431 033
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	-1 495 082	872 987

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES							En milliers de DH	
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2017	1 327 928	3 313 953	-	3 867 892	44 992	8 554 765	30 342	8 585 107
COMPTABILISATION DES PERTES DE CRÉDIT ATTENDUES (SUR ACTIFS FINANCIERS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN)				-591 669		-591 669	-6 185	-597 854
ÉLIMINATION DES RÉÉVALUATIONS SUR TITRES AFS RECLASSÉS EN TITRES AU COÛT AMORTI					8 417	8 417		8 417
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat				24 142	-24 142	-		-
CAPITAUX PROPRES D'OUVERTURE AU 01 JANVIER 2018	1 327 928	3 313 953	-	3 300 366	29 267	7 971 514	24 157	7 995 670
Opérations sur capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-1 288 091		-1 288 091	-	-1 288 091
Autres	1 900 000		-1 901 388		-1 388		-1 388	
RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2018				558 389		558 389	3 309	561 698
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					-5 513	-5 513		-5 513
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)				1 163		1 163		1 163
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS (D)+(E)+(F)				1 163	-5 513	-4 350		-4 350
Variations de périmètre								
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2018	1 327 928	5 213 953	-	670 438	23 754	7 236 073	27 466	7 263 539
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat								
Élimination des Réévaluations sur titres AFS reclassés en Titres au coût amorti								
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat								
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2018 CORRIGÉS	1 327 928	5 213 953	-	670 438	23 754	7 236 073	27 466	7 263 539
Opérations sur capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-398 379		-398 379	-3 980	-402 359
Autres			-11 737		-11 737	22 560	10 823	
RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2019				605 014		605 014	-5 027	599 987
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					25 598	25 598		25 598
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)				146		146		146
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS (D)+(E)+(F)				146	25 598	25 744		25 744
Variations de périmètre								
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2019	1 327 928	5 213 953	-	865 481	49 352	7 456 715	41 019	7 497 734

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		En milliers de DH	
	31/12/2019	31/12/2018	
RÉSULTAT NET	599 987	561 698	
Éléments recyclables en résultat net :			
Écarts de conversion			
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	41 587	-5 783	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables			
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence			
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables			
Impôts liés	-15 387	2 140	
Éléments non recyclables en résultat net :			
Réévaluation des immobilisations			
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies	-957	-2 980	
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat			
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres			
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables			
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables			
Impôts liés	355	1 110	
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	25 598	-5 512	
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	625 585	556 186	
Dont part du Groupe (ou des propriétaires de la société mère)	630 612	552 876	
Dont part des intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)	-5 027	3 309	

INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES		En milliers de DH	
	31/12/2019	31/12/2018	
TITRES ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR	5 058 538	4 366 363	
Effets publics et valeurs assimilés	4 595 594	4 263 146	
Obligations et autres titres à revenu fixe	462 944	103 217	
⇒ Titres cotés			
⇒ Titres non cotés	462 944	103 217	
Actions et autres titres à revenu variable			
⇒ Titres cotés			
⇒ Titres non cotés			
Titres de participations non consolidés			
TOTAL DES INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	5 058 538	4 366 363	

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En milliers de DH

	31/12/2019		31/12/2018	
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la JV par résultat	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la JV par résultat
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeur reçus en pension				
Effets publics et valeurs assimilées				
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	796 447		477 209	
→ Titres cotés				
→ Titres non cotés	796 447		477 209	-
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE		132 967		142 263
→ Titres cotés				
→ Titres non cotés				142 263
INSTRUMENTS DÉRIVÉS	53 574		41 690	
CRÉANCES RATTACHÉES				
JUSTE VALEUR AU BILAN	850 021	132 967	518 899	142 263

RÉPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR NATURE DE PRIX DE MARCHÉ OU DE MODÈLE UTILISÉ POUR LA VALORISATION

En milliers de DH

	31/12/2019				31/12/2018			
	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	Total	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	Total
ACTIF FINANCIERS								
Instruments Financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	982 988			982 988	661 162			661 162
Instruments Financiers en valeur de marché par résultat sur option								
PASSIF FINANCIERS								
Instruments Financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	55 389			55 389	44 972			44 972
Instruments Financiers en valeur de marché par résultat sur option								

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI

En milliers de DH

	31/12/2019	31/12/2018
	OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	49 377 842
Créances commerciales	7 868 496	7 434 544
Autres concours à la clientèle	42 991 327	41 421 598
Valeurs reçues en pension	1 379 167	688 019
Comptes ordinaires débiteurs	3 209 092	3 353 443
TOTAL EN PRINCIPAL	55 448 082	52 897 604
Créances rattachées	133 650	135 079
Provisions	6 203 890	5 880 752
VALEUR NETTE	49 377 842	47 151 932
OPÉRATIONS DE CRÉDIT BAIL	5 490 681	5 345 617
Crédit-bail immobilier	1 328 980	1 157 867
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	3 898 093	4 016 548
TOTAL EN PRINCIPAL	5 227 073	5 174 415
Créances rattachées	768 241	651 351
Provisions	504 633	480 149
VALEUR NETTE	5 490 681	5 345 617
TOTAL	54 868 523	52 497 549

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ASSIMILÉS AU COÛT AMORTI

En milliers de DH

	31/12/2019	31/12/2018
	ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS	2 564 451
Comptes et prêts	1 518 449	2 088 674
Valeurs reçues en pension	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Autres prêts et créances	1 016 473	1 066 095
TOTAL EN PRINCIPAL	2 534 922	3 154 709
Créances rattachées	32 543	40 477
Provisions	3 014	5 718
VALEUR NETTE	2 564 451	3 189 467
OPÉRATIONS INTERNES AU GROUPE	4 640 444	4 877 682
Comptes à vue	954 774	1 373 181
Comptes et avances à terme	3 670 224	3 465 788
Prêts subordonnés	-	-
Créances rattachées	15 446	18 713

PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

En milliers de DH

	Valeur de mise en équivalence	Résultat	Total bilan	Revenu (CA)	Quote-part de résultat dans les sociétés MEE
Sociétés financière					
Sociétés non financières	Arval Maroc	6 692	1 071 075	389 449	3 081
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MEE		6 692	1 071 075	389 449	3 081

IMMEUBLES DE PLACEMENT

En milliers de DH

	31/12/2018	Variation périmètre	Acquisitions	Cessions et échéances	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
Valeur brute	45 848			361			45 487
Amortissements et provisions	13 462					1 581	15 043
VALEUR NETTE AU BILAN	32 386			361		- 1 581	30 444

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En milliers de DH

	31/12/2018			31/12/2019		
	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Terrains et constructions	1 774 562	541 420	1 233 142	1 774 646	479 552	1 295 094
Equip. Mobilier, installation	546 104	434 444	111 660	602 394	465 954	136 440
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	773 072	556 652	216 420	795 189	589 142	207 047
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 093 738	1 532 516	1 561 222	3 172 229	1 533 648	1 638 581
Logiciels informatiques acquis	649 337	448 416	200 921	791 357	504 823	286 534
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisations incorporelles	127 347	2 669	124 678	127 347	2 668	124 679
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	776 684	451 085	325 599	918 704	507 491	411 213

ÉCARTS D'ACQUISITIONS

En milliers de DH

	31/12/2018	Variation périmètre	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
Valeur brute	87 720				87 720
Cumul des pertes de valeurs					
VALEUR NETTE AU BILAN	87 720				87 720

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En milliers de DH

	31/12/2019	31/12/2018
Valeurs données en pension		
Instruments dérivés	55 389	44 972
JUSTE VALEUR AU BILAN	55 389	44 972

RÉPARTITION DES CRÉANCES, ENGAGEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS PAR BUCKET SOUS IFRS 9

En milliers de DH

	CRÉANCES ET ENGAGEMENTS			DÉPRÉCIATIONS		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
RÉPARTITION DES CRÉANCES, ENGAGEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS PAR BUCKET SOUS IFRS 9 AU 31/12/2019						
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	4 655 774	403 044		227	53	
Prêts et créances sur les Établissements de crédit						
Prêts et créances sur la clientèle						
Titres de dettes	4 655 774	403 044		227	53	
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	53 158 658	6 005 841	8 077 233	380 255	778 356	5 554 294
Prêts et créances sur les Établissements de crédit	2 567 465			3 014		
Prêts et créances sur la clientèle	47 493 972	6 005 841	8 077 233	375 873	778 356	5 554 294
Titres de dettes	3 097 221			1 369		
TOTAL ACTIF	57 814 431	6 408 886	8 077 233	380 483	778 408	5 554 294
Engagements hors bilan : Répartition par buckets sous IFRS 9	16 057 790	1 252 804	529 455	68 665	38 022	23 062
TOTAL	73 872 221	7 661 690	8 606 687	449 148	816 430	5 577 356
RÉPARTITION DES CRÉANCES, ENGAGEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS PAR BUCKET SOUS IFRS 9 AU 31/12/2018						
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	4 366 363					
Prêts et créances sur les Établissements de crédit						
Prêts et créances sur la clientèle						
Titres de dettes	4 366 363					
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	50 034 107	7 667 751	7 681 828	369 528	936 716	5 063 370
Prêts et créances sur les Établissements de crédit	3 195 185			5 718		
Prêts et créances sur la clientèle	43 508 871	7 667 751	7 681 828	360 815	936 716	5 063 370
Titres de dettes	3 330 050			2 995		
TOTAL ACTIF	54 400 470	7 667 751	7 681 828	369 528	936 716	5 063 370
Engagements hors bilan : Répartition par buckets sous IFRS 9	20 701 898	1 437 533	611 505	70 138	53 235	23 062
TOTAL	75 102 369	9 105 283	8 293 333	439 666	989 951	5 086 432

DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

En milliers de DH

Par type de risque 31/12/2019	Valeur comptable			Montant notionnel
	Actifs	Passifs		
Capitaux propres				
Change	48 882	47 459		
Crédit				
Matières premières				
TOTAL	48 882	47 459		

RÉPARTITION DES CRÉANCES, ENGAGEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS PAR BUCKET SOUS IFRS 9 AU 31/12/2019

En milliers de DH

	CRÉANCES ET ENGAGEMENTS			DÉPRÉCIATIONS		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	4 655 774	403 044		227	53	
Prêts et créances sur les Établissements de crédit						
Prêts et créances sur la clientèle						
Titres de dettes	4 655 774	403 044		227	53	
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	53 158 658	6 005 841	8 077 233	380 255	778 356	5 554 294
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 567 465			3 014	0	
Prêts et créances sur la clientèle	47 493 972	6 005 841	8 077 233	375 873	778 356	5 554 294
Titres de dettes	3 097 221			1 369		
TOTAL ACTIF	57 814 431	6 408 886	8 077 233	380 483	778 408	5 554 294
Engagements hors bilan : Répartition par buckets sous IFRS 9	16 057 790	1 252 804	529 455	68 665	38 022	23 062
TOTAL	73 872 221	7 661 690	8 606 687	449 148	816 430	5 577 356

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		En milliers de DH	
	31/12/2019	31/12/2018	
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS	5 874 619	4 997 073	
Comptes et emprunts	5 655 302	4 750 275	
Valeurs données en pension	169 990	178 081	
TOTAL EN PRINCIPAL	5 825 292	4 928 356	
Dettes rattachées	49 326	68 717	
VALEUR AU BILAN	5 874 619	4 997 073	
OPÉRATIONS INTERNES AU GROUPE	4 663 150	4 919 252	
Comptes ordinaires créditeurs	902 697	1 332 710	
Comptes et avances à terme	3 745 836	3 567 914	
Dettes rattachées	14 617	18 628	

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE		En milliers de DH	
	31/12/2019	31/12/2018	
Comptes ordinaires créditeurs	30 894 260	29 881 704	
Comptes d'épargne	7 592 191	7 869 323	
Autres dettes envers la clientèle	6 481 344	8 269 954	
Valeurs données en pension			
TOTAL EN PRINCIPAL	44 967 795	46 020 981	
Dettes rattachées	68 038	54 113	
VALEUR AU BILAN	45 035 833	46 075 094	

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES		En milliers de DH	
	31/12/2019	31/12/2018	
AUTRES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	6 665 188	5 714 816	
Titres de créances négociables	6 665 188	5 714 816	
Emprunts obligataires			
DETTES SUBORDONNÉES	2 264 492	1 762 811	
Emprunt subordonnés			
→ À durée déterminée	2 264 492	1 762 811	
→ À durée indéterminée			
TITRES SUBORDONNÉS			
→ À durée déterminée			
→ À durée indéterminée			
TOTAL	8 929 680	7 477 627	

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		En milliers de DH					
	Solde au 31/12/2018	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres Variations	Solde au 31/12/2019
Provision pour risques d'exécution des engagements par signature	146 435				16 686		129 749
Provision pour engagements sociaux	102 677		15 265	8 255		957	110 644
Provision pour litige et garanties de passif	45 687						45 687
Provision pour risques fiscaux							
Provision pour impôts							
Autres provisions pour risques et charges	138 667		35 673	35 024		-323	138 993
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	433 466		50 938	43 279	16 686	634	425 073

COÛT DU RISQUE CONSOLIDÉ		En milliers de DH	
	31/12/2019	31/12/2018	
DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIFS SAINS (BUCKET 1 ET BUCKET 2)	164 039	8 756	
BUCKET 1 : PERTES ÉVALUÉES AU MONTANT DES PERTES DE CRÉDIT ATTENDUES POUR LES 12 MOIS À VENIR	-9 482	116 439	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-227		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-10 727	99 805	
Engagements par signature	1 473	16 634	
BUCKET 2 : PERTES ÉVALUÉES AU MONTANT DES PERTES DE CRÉDIT ATTENDUES POUR LA DURÉE DE VIE	173 521	-107 683	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-53		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	158 360	-105 766	
Engagements par signature	15 213	-1 917	
DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIFS DÉPRÉCIÉS (BUCKET 3)	-490 924	-154 355	
BUCKET 3 : ACTIFS DÉPRÉCIÉS	-490 924	-154 355	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-490 924	-154 355	
Engagements par signature			
Autres actifs	-	-2 506	
Risques et charges	-37 576	-46 500	
DOTATIONS NETTES DE REPRISES DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	-364 461	-194 605	
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés			
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés			
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	-94 277	-299 800	
Récupérations sur prêts et créances	18 525	15 534	
→ comptabilisés au coût amorti	18 525	15 534	
→ comptabilisés en capitaux propres recyclables			
Décotes sur crédits restructurés			
Pertes sur engagements par signature			
Autres pertes			
Autres produits			
COÛT DU RISQUE DE CRÉDIT	-440 213	-478 871	

MARGE D'INTÉRÊT En milliers de DH

	31/12/2019			31/12/2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	2 830 983	482 662	2 348 320	2 767 717	450 112	2 317 604
Comptes et prêts / emprunts	2 486 347	358 028	2 128 319	2 427 740	316 267	2 111 473
Opérations de pensions	8 629	7 440	1 189	2 266	5 862	-3 596
Opérations de location-financement	336 007	117 194	218 812	337 711	127 984	209 727
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES	76 330	96 805	-20 475	75 721	101 368	-25 647
Comptes et prêts / emprunts	75 455	85 684	-10 229	75 694	79 144	-3 450
Opérations de pensions	875	11 121	-10 246	27	22 224	-22 197
EMPRUNTS ÉMIS PAR LE GROUPE		262 432	-262 432		207 095	-207 095
TITRES DE DETTES	240 504		240 504	243 822		243 822
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	3 147 817	841 900	2 305 917	3 087 260	758 575	2 328 684

COMMISSIONS NETTES En milliers de DH

	31/12/2019			31/12/2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
COMMISSIONS NETTES SUR OPÉRATIONS	133 772	53 025	80 747	122 602	60 757	61 844
☑ Avec les Établissements de crédit	-	1	-1	-	202	-202
☑ Avec la clientèle	104 359	41 167	63 192	92 089	41 195	50 893
☑ Sur titres	20 179	361	19 819	22 592	262	22 330
☑ De change	9 234	11 497	-2 262	7 921	19 098	-11 177
Sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	-	-	-	-	-	-
PRESTATION DE SERVICES BANCAIRES ET FINANCIERS	421 371	9 003	412 368	422 482	10 309	412 173
Produits nets de gestion d'OPCVM	33 657	73	33 584	40 694	2 256	38 438
Produits nets sur moyen de paiement	131 800	-	131 800	138 675	9	138 666
Assurance	83 744	-	83 744	75 806	-	75 806
Autres	172 169	8 930	163 239	167 307	8 044	159 263
PRODUITS NETS DE COMMISSIONS	555 143	62 028	493 115	545 084	71 066	474 017

TRANSFERT DES DÉPRÉCIATIONS PAR BUCKET DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE En milliers de DH

	Actifs Soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs Soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)
	Correction de Valeur pour pertes	Correction de Valeur pour pertes	Correction de Valeur pour pertes
AU 31 DÉCEMBRE 2018	-360 815	-936 716	-5 063 370
DOTATIONS NETTES AUX DÉPRÉCIATIONS	-15 058	158 360	-490 924
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	-102 396	-119 903	-12 119
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période	69 906	210 107	216
TRANSFERT D'ACTIFS EN COURS DE VIE D'UN BUCKET À L'AUTRE	17 433	68 156	-479 021
Transfert de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	25 682	-244 324	-
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	-18 619	273 974	-
Transfert vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	7 646	132 106	-413 444
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	-35	-2 092	11 783
UTILISATIONS DE DÉPRÉCIATIONS			70 707
Autres dotations/reprises sans changement de strate	2 759	-91 507	-148 067
AU 31 DÉCEMBRE 2019	-375 873	-778 356	-5 554 294

RELATION ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES DU GROUPE AU 31/12/2019 En milliers de DH

Entreprises consolidées par :	Intégration proportionnelle	Mise en équivalence	Intégration globale
ACTIF			
PRÊTS, AVANCES ET TITRES		42 380	4 716 047
Comptes ordinaires		42 380	56 337
Prêts			4 659 710
Titres			
Opération de location financement			
ACTIF DIVERS			36 660
TOTAL		42 380	4 752 707
PASSIF			
DÉPÔTS	822 000	56 337	
Comptes ordinaires			56 337
Autres emprunts		822 000	
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE			
PASSIF DIVERS		2 106	4 696 370
TOTAL		824 106	4 752 707
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE			
Engagements donnés			5 722 778
Engagements reçus			5 722 778

ENGAGEMENTS DE GARANTIE En milliers de DH

	31/12/2019	31/12/2018
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	10 505 638	10 493 475
☑ D'ordre des Établissements de crédit	4 116 450	4 195 289
☑ D'ordre de la clientèle	6 389 188	6 298 186
☑ Cautions administratives et fiscales et autres cautions		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS	4 627 731	6 749 917
☑ Des Établissements de crédit	4 567 079	6 666 889
☑ De l'État et d'autres organismes de garantie		
☑ D'autres organismes de garantie	60 652	83 028

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS		En milliers de DH	
	31/12/2019	31/12/2018	
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS	6 804 956	11 645 956	
➔ Aux Établissements de crédit		20 470	
➔ A la clientèle	6 744 313	11 244 725	
➔ Autre engagements en faveur de la clientèle	60 643	380 761	
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	-	-	
➔ Des Établissements de crédit		-	
➔ De la clientèle		-	

ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES AU 31/12/2019				En milliers de DH	
Entreprises consolidées par :	Intégration proportionnelle	Mise en équivalence	Intégration globale		
Intérêts et produits assimilés			182 105		
Intérêts et charges assimilés		29 118	182 105		
Commissions (produits)			34 406		
Commissions (charges)			11 487		
Prestations de services données			-		
Prestations de services reçues		1 717	30 456		
Loyers reçus		2 114	7 427		

INFORMATION PAR PÔLE D'ACTIVITÉ - BILAN AU 31/12/2019							En milliers de DH	
	Banque de détail	Sociétés de financement spécialisées	Banque offshore	Société de gestion d'actifs	Autres	Total		
TOTAL BILAN	60 292 035	4 487 572	6 046 505	97 546	279 426	71 203 083		
dont								
ÉLÉMENTS D'ACTIF								
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	944 964			30 025	8 000	982 988		
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	5 019 266			8 431	30 841	5 058 538		
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	2 414 122	28 114	34 888	51 341	35 986	2 564 451		
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	44 539 087	4 318 846	5 993 198	4 720	12 672	54 868 523		
Immobilisations corporelles	1 546 057	142	6 150	358	85 874	1 638 581		
ÉLÉMENTS DU PASSIF								
Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés	1 566 531	-2 960	4 259 706	51 342		5 874 619		
Dettes envers la clientèle	44 214 173	24 637	797 023			45 035 833		
Provisions techniques des contrats d'assurance						-		
Dettes subordonnées	2 264 492					2 264 492		
Capitaux propres	7 225 564	190 767	38 671	14 671	28 061	7 497 734		

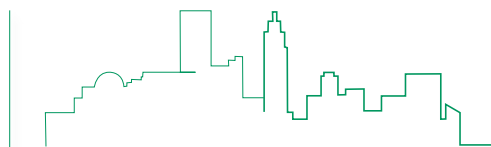
RÉSULTAT PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL - COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES AU 31/12/2019								En milliers de DH	
	Banque de détail	Sociétés de financement spécialisées	Banque Offshore	Société de gestion d'actifs	Autres	Éliminations	Total		
Marge d'intérêt	2 038 344	114 561	75 316		-3 804	81 500	2 305 917		
Marge sur commissions	421 789	-28	9 627	22 084	62 561	-22 918	493 115		
Produit net bancaire	2 806 415	120 917	92 006	24 424	83 520	-68 045	3 059 238		
Charges de fonctionnement	1 362 448	44 611	7 580	15 391	18 989	-17 479	1 431 559		
Résultat d'exploitation	817 970	43 674	83 330	7 681	61 303	-41 129	972 829		
Résultat net	541 054	25 807	49 330	5 263	45 979	-67 446	599 987		
Résultat net part du Groupe	540 973	24 983	49 330	5 263	51 911	-67 446	605 014		

ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION			En milliers de DH	
	31/12/2019	31/12/2018		
Capital en (DH)	1 327 928 600	1 327 928 600		
Nombre d'actions	13 279 286	13 279 286		
Résultat Part Groupe (KDH)	605 014	558 389		
RÉSULTAT PAR ACTION (DH)	46	42		

INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES							En milliers de DH		
	31/12/2019			31/12/2018					
	Valeur au Bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au Bilan	Gains latents	Pertes latentes			
Effets publics et valeurs assimilées	4 519 796	83 874	-	4 189 280	41 173	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	460 503	4	2 290	102 069	1 110	2 286			
Actions et autres titres à revenu variable									
Titres de participation non consolidés									
Créances disponibles à la vente									
Créances rattachées	78 239			75 014					
VALEUR AU BILAN DES INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	5 058 538	83 878	2 290	4 366 363	42 283	2 286			
Total gains et pertes latents		83 874	2 290		42 283	2 286			
Impôts différés		31 034	687		15 645	686			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		52 841	1 603		26 638	1 600			
GAINS ET PERTES LATENTS INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES		52 841	1 603		26 638	1 600			

TITRES AU COÛT AMORTI AU 31/12/2019			En milliers de DH	
	31/12/2019	31/12/2018		
Effets publics et valeurs assimilées	3 087 516	3 310 640		
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 704	19 410		
TOTAL	3 097 221	3 330 050		
Dépréciations	1 369	2 995		
VALEUR AU BILAN	3 095 852	3 327 055		

PRINCIPES COMPTABLES



NOTE DE PRÉSENTATION DES RÈGLES ET PRINCIPES COMPTABLES AU 31 DÉCEMBRE 2019 - COMPTES SOCIAUX

1.1 PRÉSENTATION

BMCI est une société anonyme de droit commun constituée au Maroc en 1943. Les États de synthèse comprennent les comptes du Siège ainsi que des agences établies au Maroc.

1.2 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les États de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux Établissements de crédit. La présentation des États de synthèse de la BMCI est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

1.3 CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES CRÉANCES

- Les créances sur les Établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours : Créances à vue et à terme, pour les Établissements de crédit, crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
- Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.
- Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (Établissements de crédit, clientèle).
- Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matière.
- Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR LA CLIENTÈLE

- Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur. Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :
 - Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises,
 - Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :
 - 20% pour les créances pré-douteuses,
 - 50 % pour les créances douteuses,
 - 100 % pour les créances compromises.
- Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.
- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils sont constatés en produits à leur encaissement.
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci ont connu une évolution favorable (remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

1.4 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les Établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les États de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue et à terme pour les Établissements de crédit,
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.5 PORTEFEUILLE DE TITRES

1.5.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

1.5.2 TITRES DE TRANSACTION

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres dont la liquidité est assurée et qui ont été acquis avec une intention de revente à brève échéance.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat (coupon inclus). A chaque arrêté comptable, la différence entre cette valeur et la valeur de marché est inscrite directement en compte de résultats

1.5.3 TITRES DE PLACEMENT

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieure à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de créances sont comptabilisés, coupon couru inclus dans le prix d'acquisition

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

A chaque arrêté comptable, la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

Comme autorisé par le PCEC en cas de changement d'intention de gestion, un portefeuille d'instrument de dettes a été reclassé de la catégorie « Titres de placement » vers la catégorie « Titres d'investissement ».

1.5.4 TITRES D'INVESTISSEMENT

Les titres d'investissement sont des titres de créance qui sont acquis ou qui proviennent d'une autre catégorie de titres, avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, pour procurer, sur une assez longue période, des revenus réguliers.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon inclus dans le prix d'acquisition

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quel que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

1.5.5 TITRES DE PARTICIPATION

Sont inscrits dans cette catégorie les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque.

A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Seules, les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, selon la valeur d'utilité de la participation à la constitution de provisions pour dépréciation

1.5.6 PENSIONS LIVRÉES

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

1.6 LES OPÉRATIONS LIBELLÉES EN DEVICES

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change sur les comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

1.7 LES PROVISIONS POUR RISQUES GÉNÉRAUX

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

1.8 LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	non amortissable
Logiciels informatiques	7 ans

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrains d'exploitation	non amortissables
Immeubles d'exploitation : bureaux	25 ans
Matériel roulant	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Agencements, aménagements et installations d'exploitation	10 ans
Matériel informatique :	
- Grosse informatique	10 ans
- Micro informatique	7 ans

1.9 CHARGES À RÉPARTIR

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

1.10 PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées sont constituées en application de dispositions législatives ou réglementaires, notamment par le souci de bénéficier d'un avantage fiscal.

Dès lors que les conditions de constitution et d'utilisation sont réunies et ayant été constituées pour bénéficier d'un avantage fiscal certain, les provisions réglementées, à l'exception des amortissements dérogatoires, ont un caractère de réserves libérées d'impôt.

1.11 PRISE EN COMPTE DES INTÉRÊTS ET COMMISSIONS DANS LE COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

INTÉRÊTS

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés, les produits et charges calculés sur une base prorata

Temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (caution, crédit documentaire...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachées les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charges dès leur facturation.

COMMISSIONS

Les produits et charges, déterminés sur une base «flat» et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

1.12 CHARGES ET PRODUITS NON COURANTS

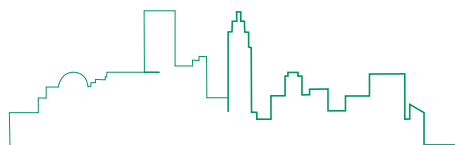
Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

1.13 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements de retraites (wissam Al Choghli, indemnités de départ à la retraite) qui ne sont pas couverts par des régimes de retraite gérés par des organismes indépendants externes (à caractère non obligatoire) ne font pas l'objet d'une provision pour risques et charges.

COMPTES SOCIAUX

AU 31 DÉCEMBRE 2019



BILAN ACTIF	En milliers de DH	
	31/12/2019	31/12/2018
VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX	1 239 572	2 236 124
Créances sur les Établissements de crédit et assimilés	6 907 674	7 842 149
À vue	1 837 899	2 906 022
À terme	5 069 775	4 936 127
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	40 170 997	38 440 857
Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	12 442 881	12 160 089
Crédits et financements participatifs à l'équipement	9 344 705	9 323 207
Crédits et financements participatifs immobiliers	15 668 354	14 951 749
Autres crédits et financements participatifs	2 715 057	2 005 813
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	3 557 748	3 323 520
TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT	6 076 024	4 875 836
Bons du Trésor et valeurs assimilées	5 039 481	4 643 890
Autres titres de créance	953 571	129 902
Certificats de Sukuks	81 497	100 568
Titres de propriété	1 475	1 475
AUTRES ACTIFS	914 644	797 944
TITRES D'INVESTISSEMENT	3 771 384	4 145 073
Bons du Trésor et valeurs assimilées	3 068 556	2 772 863
Autres titres de créance	702 828	1 372 210
Certificats de Sukuks		
TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS	318 640	288 097
Participation dans les entreprises liées	255 377	224 676
Autres titres de participation et emplois assimilés	63 262	63 421
Titres de Moudaraba et Moucharaka		
CRÉANCES SUBORDONNÉES		
DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT PLACÉS		
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION	932 703	1 119 792
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN IJARA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	531 645	497 182
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 229 333	1 273 023
TOTAL DE L'ACTIF	65 650 364	64 839 597
BILAN PASSIF	En milliers de DH	
	31/12/2019	31/12/2018
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX	-	-
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	1 584 127	1 408 876
À vue	495 329	548 936
À terme	1 088 797	859 941
DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE	44 267 070	45 254 914
Comptes à vue créditeurs	30 328 974	29 258 266
Comptes d'épargne	7 592 245	7 869 322
Dépôts à terme	4 809 157	6 643 328
Autres comptes créditeurs	1 536 694	1 483 998
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE SUR PRODUITS PARTICIPATIFS		
TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	7 650 064	6 611 512
Titres de créance négociables émis	7 650 064	6 611 512
Emprunts obligataires émis		
Autres titres de créance émis		
AUTRES PASSIFS	2 446 827	2 480 577
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	245 801	250 950
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTÉS ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE		
DETTES SUBORDONNÉES	2 264 492	1 762 811
DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT RECUS		
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION		
RÉSERVES ET PRIMES LIÉES AU CAPITAL	5 184 453	5 184 453
CAPITAL	1 327 929	1 327 929
ACTIONNAIRES: CAPITAL NON VERSÉ (-)		
REPORT À NOUVEAU (+/-)	159 197	93 984
RÉSULTATS NETS EN INSTANCE D'AFFECTATION (+/-)		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (+/-)	520 405	463 592
TOTAL DU PASSIF	65 650 364	64 839 597

HORS BILAN	En milliers de DH	
	31/12/2019	31/12/2018
ENGAGEMENTS DONNES	22 454 549	26 629 681
Engagements de financement donnés en faveur d'Établissements de crédit et assimilés		
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	6 308 783	10 599 949
Engagements de garantie d'ordre d'Établissements de crédit et assimilés	9 802 199	9 365 067
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	6 282 923	6 283 903
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer	60 643	380 761
ENGAGEMENTS RECUS	4 416 691	6 587 283
Engagements de financement reçus d'Établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus d'Établissements de crédit et assimilés	4 356 039	6 504 255
Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers		
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir	60 652	83 028
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir		

Créances	En milliers de DH					
	31/12/2019		Montant		31/12/2018	
	Brut 1	Prov. 2	Net 3	Net 4	Dont entreprises liées et apparentées 31/12/2019 Net 5	31/12/2018 Net 6
Créances subordonnées aux Établissements de crédit et assimilés				NEANT		
Créances subordonnées à la clientèle						
TOTAL						

COMpte DE PRODUITS ET CHARGES DU 01/01/2019 AU 31/12/2019	En milliers de DH	
	31/12/2019	31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	4 074 635	3 913 697
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les Établissements de crédit	243 412	220 195
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 248 484	2 200 345
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	240 504	243 822
Produits sur titres de propriété (1) et certificats de Sukuks	121 219	86 949
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	0	0
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	374 122	322 879
Produits sur immobilisations données en Ijara	0	0
Commissions sur prestations de service	476 345	492 833
Autres produits bancaires	370 549	346 675
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	0	0
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-1 362 439	-1 190 100
Intérêts et charges sur opérations avec les Établissements de crédit et assimilés	-52 762	-55 315
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	-373 200	-317 377
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-269 124	-211 609
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	0	0
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-473 259	-409 558
Charges sur immobilisations données en Ijara	0	0
Autres charges bancaires	-194 093	-196 241
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	0	0
PRODUIT NET BANCAIRE	2 712 197	2 723 597
Produits d'exploitation non bancaire	16 549	14 898
Charges d'exploitation non bancaire	-5 208	-66 080
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	-1 593 986	-1 561 072
Charges de personnel	-865 198	-854 801
Impôts et taxes	-20 961	-28 131
Charges externes	-501 987	-476 409
Autres charges générales d'exploitation	0	0
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	-205 840	-201 730
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	-811 631	-1 006 844
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-586 070	-596 830
Pertes sur créances irrécouvrables	-153 241	-267 249
Autres dotations aux provisions	-72 320	-142 766
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	524 343	636 811
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	421 727	515 905
Récupérations sur créances amorties	18 525	15 553
Autres reprises de provisions	84 091	105 353
RÉSULTAT COURANT	842 263	741 310
Produits non courants	392	599
Charges non courants	-67 430	-58 572
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	775 226	683 337
Impôts sur les résultats	-254 821	-219 746
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	520 405	463 592
TOTAL PRODUITS	4 615 919	4 566 006
TOTAL CHARGES	-4 095 514	-4 102 414
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	520 405	463 592

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION DU 01/01/2019 AU 31/12/2019		En milliers de DH	
Code	LIBELLE	31/12/2019	31/12/2018
P011	(+) Intérêts et produits assimilés	2 730 046	2 664 337
C011	(-) Intérêts et charges assimilées	695 087	584 302
T007	MARGE D'INTÉRÊT	2 034 959	2 080 035
P012	(+) Produits sur financements participatifs	2 355	24
C012	(-) Charges sur financements participatifs	0	0
R007	MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	2 355	24
P013	(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et location	374 122	322 879
C013	(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et location	473 259	409 558
T008	RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET LOCATION	-99 137	-86 679
P014	(+) Produits sur immobilisations données en Ijara		
C014	(-) Charges sur immobilisations données en Ijara		
R008	RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'IJARA (1)		
P015	(+) Commissions perçues	485 579	500 753
C015	(-) Commissions servies	57 853	73 565
T009	MARGE SUR COMMISSIONS (1)	427 726	427 189
T010	(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	31 481	16 120
T011	(+) Résultat des opérations sur titres de placement	21 710	15 544
T012	(+) Résultat des opérations de change	262 034	275 256
T013	(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	-295	-526
T014	RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ (1)	314 930	306 395
R014	+/- RÉSULTAT DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE MOUDARABA ET MOUCHARAKA		
P017	(+) Divers autres produits bancaires	130 231	93 999
C017	(-) Diverses autres charges bancaires	98 868	97 366
R017	(+/-) PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT		
T015	PRODUIT NET BANCAIRE	2 712 197	2 723 597
T016	(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières (2)	7 176	-7 706
P019	(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	16 318	14 916
C019	(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	5 208	65 780
C021	(-) Charges générales d'exploitation	1 593 986	1 561 072
T017	RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 136 496	1 103 855
T018	(+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-299 058	-332 620
T019	(+) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	4 826	-29 925
T020	RÉSULTAT COURANT	842 263	741 310
T021	RÉSULTAT NON COURANT	-67 038	-57 973
C023	(-) Impôts sur les résultats	254 821	219 746
T022	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	520 405	463 592
T023	(+) RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	520 405	463 592
C025	(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	205 840	201 730
C027	(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières (1)	175	8 303
C029	(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	62 098	129 096
C031	(+) Dotations aux provisions réglementées	0	0
C033	(+) Dotations non courantes	0	0
P025	(-) Reprises de provisions (1)	-77 809	-41 716
P027	(-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-15 869	-13 642
C035	(+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	293	56 709
P029	(-) Plus-values de cession des immobilisations financières (1)	-231	-82
C037	(+) Moins-values de cession des immobilisations financières (1)	0	300
P031	(-) Reprises de subventions d'investissement reçues		
T024	(+) CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	694 901	804 291
T025	(-) Bénéfices distribués	398 379	1 288 091
T026	(+) AUTOFINANCEMENT	296 523	-483 800

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019		En milliers de DH	
		31/12/2019	31/12/2018
1. (+) Produits d'exploitation bancaire perçus		3 938 144	3 813 556
2. (+) Récupérations sur créances amorties		18 525	15 553
3. (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus		680	1 257
4. (-) Charges d'exploitation bancaire versées		-1 732 960	-1 584 035
5. (-) Charges d'exploitation non bancaire versées		-4 915	-9 371
6. (-) Charges générales d'exploitation versées		-1 388 146	-1 359 341
7. (-) Impôts sur les résultats versés		-254 821	-219 746
I. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES		576 507	657 873
Variation des :			
8. (+) Créances sur les Établissements de crédit et assimilés		934 474	-1 181 553
9. (+) Créances sur la clientèle		-1 964 368	-2 162 270
10. (+) Titres de transaction et de placement		-826 499	350 326
11. (+) Autres actifs		-116 701	-56 193
12. (+) Titres Moudaraba et Moucharaka			
13. (+) Immobilisations données en crédit-bail et en location		187 089	-265 011
14. (+) Immobilisations données en Ijara			
15. (+) Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar placés auprès des EC et assimilés			
16. (+) Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés		175 250	97 767
17. (+) Dépôts de la clientèle		-987 844	2 695 197
18. (+) Dettes envers la clientèle sur produits participatifs			
19. (+) Titres de créance émis		1 038 552	-338 685
20. (+) Autres passifs		-33 750	794 540
II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION		-1 593 797	-65 881
III. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (I + II)		-1 017 290	591 992
21. (+) Produit des cessions d'immobilisations financières		-	500
22. (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		18 829	21 352

23. (-) Acquisition d'immobilisations financières	-23 440	
24. (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-194 581	-134 526
25. (+) Intérêts perçus		
26. (+) Dividendes perçus	118 307	86 020
IV. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-80 885	-26 653
27. (+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
28. (+) Variation de dettes subordonnées	500 000	1 000 000
29. (+) Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus		
30. (+) Émission d'actions	0	-
31. (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés		
32. (-) Dépôts d'investissement remboursés		
33. (-) Intérêts versés		
34. (-) Rémunérations versées sur OI et Wakala Bil Istithmar		
35. (-) Dividendes versés	-398 379	-1 288 091
V. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	101 621	-288 091
VI. VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III+IV+V)	-996 553	277 248
VII. TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	2 236 124	1 958 877
VIII. TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	1 239 572	2 236 124

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

En milliers de DH

	ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU MAROC				Total au 31/12/2019	Total au 31/12/2018
	Bank Al-Maghrib service des chèques postaux	Banque au Maroc	Autres Établissements de crédit et assimilés au Maroc	Établissements de crédit à l'étranger		
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	606 974	280	2 475	219 381	829 109	2 201 200
VALEURS REÇUES EN PENSION	0	0	0	0	0	0
Au jour le jour	0	0	0	0	0	0
À terme	0	0	0	0	0	0
PRÊTS DE TRÉSORERIE	0	650 000	1 824 263	0	2 474 263	3 233 507
Au jour le jour	0	100 000	1 397 790	0	1 497 790	2 104 352
À terme	0	550 000	426 473	0	976 473	1 129 155
PRÊTS FINANCIERS	0	400 000	3 629 674	0	4 029 674	3 720 230
CRÉANCES SUR FINANCEMENT PARTICIPATIF	0	0	0	0	0	0
Mourabaha						
Salam						
Autres financements participatifs						
AUTRES CRÉANCES		116 473	0	0	116 473	132 702
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR		8 117	57 012		65 129	87 995
CRÉANCES EN SOUFFRANCE	0	0	0	0	0	0
Dont créances en souffrance sur financements participatifs						
TOTAL	606 974	1 174 870	5 513 424	219 381	7 514 648	9 375 635

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

En milliers de DH

	Secteur public	SECTEUR PRIVÉ			Total au 31/12/2019	Total au 31/12/2018
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CRÉDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS DE TRÉSORERIE	50 234	366	7 228 869	185 862	7 465 331	7 523 380
Comptes à vue débiteurs	0	366	2 878 841	116 951	2 996 158	3 093 542
Créances commerciales sur le Maroc	234		2 173 168	37 677	2 211 079	2 156 743
Crédits à l'exportation			26 136		26 136	45 808
Autres crédits de trésorerie	50 000		2 150 724	31 234	2 231 958	2 227 287
Autres financements participatifs de trésorerie	0	0	0	0	0	0
CRÉDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS À LA CONSOMMATION	0	0	0	4 925 757	4 925 757	4 592 635
Crédits à la consommation				4 923 002	4 923 002	4 592 635
Mourabaha à la consommation						
Mourabaha pour donneur d'ordre à la consommation				2 755	2 755	
Autres financements participatifs à la consommation						
CRÉDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS À L'ÉQUIPEMENT	2 977 830	0	6 097 470	213 546	9 288 846	9 259 822
Crédits à l'équipement	2 977 830		6 097 470	213 546	9 288 846	9 259 822
Mourabaha à l'équipement						
Mourabaha pour donneur d'ordre à l'équipement						
Autres financements participatifs à l'équipement						
CRÉDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS IMMOBILIERS	0	0	1 986 854	13 649 888	15 636 742	14 921 205
Crédits immobiliers			1 986 854	13 526 815	15 513 669	14 903 784
Mourabaha immobilière						
Mourabaha pour donneur d'ordre immobilière				123 073	123 073	17 421
Autres financements participatifs immobiliers						
AUTRES CRÉDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	0	971 050	455 480		1 426 530	769 579
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFECTURAGE	2 314 836		1 225 470		3 540 306	3 308 454
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR	41 805		45 237	69 663	156 705	153 104
CRÉANCES EN SOUFFRANCE	0	0	736 697	551 830	1 288 527	1 236 197
Créances pré-douteuses					0	0
Dont créances pré-douteuses sur financements participatifs						
Créances douteuses			213 408	244 366	457 773	451 094
Dont créances douteuses sur financements participatifs						
Créances compromises			523 289	307 465	830 754	785 103
Dont créances compromises sur financements participatifs						
TOTAL	5 384 705	971 416	17 776 077	19 596 546	43 728 745	41 764 376

ÉTAT DES CHANGEMENTS DES MÉTHODES DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

En milliers de DH

Nature des changements	Justifications des changements	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
II. Changements affectant les règles de présentation	NÉANT	NÉANT

VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

En milliers de DH

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	796 447	796 447	758 900		0	0
Bons du trésor et valeurs assimilées	609 686	609 686	575 100	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	186 761	186 761	183 800	-	-	-
Certificats de sukuk						
TITRES DE PLACEMENT	5 200 520	5 200 454	5 136 912		66	66
Bons du trésor et valeurs assimilées	4 354 517	4 354 458	4 297 940		59	59
Obligations	9 458	9 458	9 460		-	-
Autres titres de créance	754 034	754 027	747 000		7	7
Certificats de sukuk	81 036	81 036	81 036			
Titres de propriété	1 475	1 475	1 475		0	0
TITRES D'INVESTISSEMENT	3 714 201	3 711 954	3 622 522		2 247	2 247
Bons du trésor et valeurs assimilées	3 011 373	3 009 126	2 930 645		2 247	2 247
Obligations	0	0	0		-	-
Autres titres de créance	702 828	702 828	691 877		0	-
Certificats de sukuk						
TOTAL	9 711 168	9 708 856	9 518 334		2 313	2 313

Non inclus les intérêts courus à recevoir.

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

En milliers de DH

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition	Valeur comptable nette	Extrait des derniers États de synthèse de la société émettrice			
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	Produits inscrits au CPC de l'exercice
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES LIÉES						255 377			
BMCI-LEASING	Crédit bail	80 000	86,91%	111 714	111 714	31/12/2019	209 074	14 191	26 780
BMCI BANQUE OFFSHORE	Banque offshore	KUSD 5 500	100%	55 454	52 763	31/12/2019	107 420	48 830	46 028
BMCI BOURSE	Intermédiaire boursier	20 000	100%	20 000	15 790	31/12/2019	15 746	4 106	0
UPAR	Prise de participation	1 500	100%	9 428	2 215	31/12/2019	2 211	-4	
BMCI Asset Management	Gestion des SICAV	1 000	100%	1 000	1 000	31/12/2019	5 139	4 013	7 800
BMCI FINANCE	Prise de participation	8 500	100%	8 500	8 500	31/12/2019	15 444	9 658	
BMCI ASSURANCE	Intermédiaire en assurances	100	100%	100	100	31/12/2019	31 648	31 497	29 572
FCP BMCI GESTION SOLIDARI	Fonds	1 000	50%	500	500				
FCP BMCI ISR	Fonds	1 000	50%	500	500				
CASABLANCA PATRIMOINE S.A.	Fonds	1 000	50%	500	500				
DELTA RECouvreMENT	Recouvrement des créances	2 000	100%	2 000	191	31/12/2019	151	-43	
ARVAL MAROC	Location longue durée	30 000	33,34%	27 339	27 339	31/12/2019	38 692	6 903	1 545
Sté Immobil sidi maarouf	Société immobilière	10 100	100%	10 100	10 100	31/12/2019	6 805	1 936	
NOVEC	Bureau d'études et d'ingénierie	25 700	2,82%	725	725	31/12/2018	534 335	17 585	181
DIGIFI	Transfert de fonds	70 000	51%	22 950	22 950				
DIGI SERVICE	Services digitaux	1 000	49%	490	490				
AUTRES TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS						63 264			
Centre monétique Interbank	Gestion cartes monétiques	98 200	13%	13 000	13 000	30/06/2019	136 397	49 928	5 200
Société Interbank	Gestion cartes monétiques	11 500	22%	2 530	2 530	31/05/2019	12 424	-564	
BDSI	Maintenance et devel Inform	16 000	11%	1 760	1 760	31/12/2019	69 827	2 523	0
Sté Immobil Interbancaire GBPM	Société immobilière	19 005	13%	2 534	2 050				
SOGEPIB	Gest & exploit parc indust	18 000	5%	900	900	31/12/2018	24 721	5 267	247
SOGEPOS	Gest & exploit parc indust	35 000	13%	4 622	4 622	31/12/2018	46 067	9 812	1 168
BNP Parisbas MED BUSINESS Process	Gestion de process BACX-OFFICE	14 600	4%	584	584	31/12/2019	28 709	2 376	0
SCI Romandie	Société immobilière			2 930	2 930				
FGCP	Fonds de garantie			5 000	5 000				
Bourse de Casablanca	Bourse	387 518	3,04%		11 765	30/06/2019	692 701	28 253	
SETAPARK	Gest & exploit parc indust				6 530	31/12/2018	22 250	-2 030	
ECOPARC	Gest & exploit parc indust	55 000	18,18%		10 000	31/12/2018	36 187	-1 346	
Divers				0	1 593				147
TITRES DE MOUCHARAKA		0	0	0	0	0	0	0	0
Moucharaka fixe									
Moucharaka dégressive									
TITRES DE MOUDARABA		0	0	0	0	0	0	0	0
Moudaraba restreinte									
Moudaraba non restreinte									
TOTAL					318 640				118 667

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

En milliers de DH

DÉPÔTS	Secteur public	SECTEUR PRIVÉ					
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	Total au 31/12/2019	Total au 31/12/2018	
COMPTES À VUE CRÉDITEURS		624 346	742 888	10 651 359	18 172 333	30 190 926	29 096 444
COMPTE D'ÉPARGNE		0	0	0	7 592 191	7 592 191	7 869 323
DÉPÔTS À TERME		1 000 000	1 020 852	639 431	2 087 445	4 747 728	6 596 416
AUTRES COMPTES CRÉDITEURS (Y COMPRIS HAMISH AL JIDDIVA)		629	87 910	1 286 818	294 385	1 669 742	1 639 830
INTÉRÊTS COURUS À PAYER		28 500	5 685	7 535	24 764	66 483	52 901
TOTAL		1 653 475	1 857 335	12 585 143	28 171 117	44 267 070	45 254 914

Les entreprises non financières comprennent également les entreprises publiques non financières conformément à la présentation préconisée par le PCEC.

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

En milliers de DH

	ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU MAROC			Établissements de crédit à l'étranger	Total au 31/12/2019	Total au 31/12/2018
	Bank Al-Maghrib Trésor public service des chèques postaux	Banque au Maroc	Autres Établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS		4 166	75 513	228 916	308 595	359 754
VALEURS DONNÉES EN PENSION	0	0	169 990	0	169 990	178 081
Au jour le jour	0		169 990		169 990	178 081
À terme	0		0			
EMPRUNTS DE TRÉSORERIE	300 000	0	310 000	0	610 000	421 000
Au jour le jour				0		
À terme	300 000		310 000	0	610 000	421 000
EMPRUNTS FINANCIERS	0		174 202	0	174 202	174 202
DETTES SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	0	0	4 478	0	4 478	138
Mourabaha	0		4 478		4 478	138
Salam	0		0			
Autres financements participatifs						
AUTRES DETTES			268 729		268 729	210 098
INTÉRÊTS COURUS À PAYER	4 969	0	43 164		48 133	65 603
TOTAL	304 969	4 166	1 046 076	228 916	1 584 127	1 408 876

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES ET DONNÉES EN GARANTIE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

En milliers de DH

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature données	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	-		
Certificats de Sukuk			
Autres titres			
Hypothèques	29 100 856		
Autres valeurs et sûretés réelles	26 257 243		
TOTAL	55 358 099		

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées			
Certificats de Sukuk			
Autres titres	0		
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles	581 700	BOT donnés en garantie CDG	581 700
TOTAL	581 700		581 700

TITRES DE CRÉANCE ÉMIS DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

En milliers de DH

Nature titres	CARACTÉRISTIQUES						DONT		
	Date de jouissance	Date d'échéance	Valeur nominale unitaire	Taux nominal	Mode de remboursement	Montant ⁽⁰⁾	Entreprises liées	Autres apparentés	Montant non amorti des primes d'émission ou de remboursement
Certificats de dépôt	21/01/2019	04/02/2020	100	3		70 800			
Certificats de dépôt	31/01/2019	05/02/2020	100	2,85		312 000			
Certificats de dépôt	01/04/2019	01/04/2020	100	3		82 400			
Certificats de dépôt	02/04/2019	02/04/2020	100	2,9		131 600			
Certificats de dépôt	03/04/2019	03/04/2020	100	2,8		190 300			
Certificats de dépôt	19/04/2019	22/04/2020	100	2,9		26 300			
Certificats de dépôt	12/06/2019	11/06/2020	100	2,5		5 000			
Certificats de dépôt	12/06/2019	11/06/2020	100	2,5		10 000			
Certificats de dépôt	12/06/2019	11/06/2020	100	2,5		10 000			
Certificats de dépôt	12/06/2019	11/06/2020	100	2,5		2 000			
Certificats de dépôt	12/06/2019	11/06/2020	100	2,5		70 000			
Certificats de dépôt	12/06/2019	11/06/2020	100	2,5		73 000			
Certificats de dépôt	12/06/2019	11/06/2020	100	2,5		10 000			
Certificats de dépôt	12/06/2019	11/06/2020	100	2,5		10 000			
Certificats de dépôt	12/06/2019	11/06/2020	100	2,5		10 000			
Certificats de dépôt	12/06/2019	11/06/2020	100	2,5		60 000			
Certificats de dépôt	12/06/2019	11/06/2020	100	2,5		40 000			
Certificats de dépôt	12/06/2019	11/06/2020	100	2,5		40 000			
Certificats de dépôt	12/06/2019	11/06/2020	100	2,5		40 000			
Certificats de dépôt	12/06/2019	11/06/2020	100	2,5		40 000			
Certificats de dépôt	12/06/2019	11/06/2020	100	2,5		40 000			
Certificats de dépôt	12/06/2019	11/06/2020	100	2,5		30 000			
Certificats de dépôt	12/06/2019	11/06/2020	100	2,5		40 000			
Certificats de dépôt	12/06/2019	11/06/2020	100	2,5		40 000			
Certificats de dépôt	12/06/2019	11/06/2020	100	2,5		10 500			
Certificats de dépôt	12/06/2019	11/06/2020	100	2,5		38 800			
Certificats de dépôt	12/06/2019	11/06/2020	100	2,5		23 900			
Certificats de dépôt	12/06/2019	11/06/2020	100	2,5		85 200			
Certificats de dépôt	12/06/2019	11/06/2020	100	2,5		14 700			
Certificats de dépôt	12/06/2019	11/06/2020	100	2,5		1 600			
Certificats de dépôt	12/06/2019	11/06/2020	100	2,5		6 200			
Certificats de dépôt	12/06/2019	11/06/2020	100	2,5		19 100			
Certificats de dépôt	12/06/2019	11/06/2020	100	2,5		300 000			
Certificats de dépôt	12/06/2019	11/06/2020	100	2,5		50 000			
Certificats de dépôt	14/06/2019	15/06/2020	100	2,7		281 200			
Certificats de dépôt	09/09/2019	09/03/2020	100	2,45		50 000			
Certificats de dépôt	09/09/2019	09/03/2020	100	2,45		30 000			
Certificats de dépôt	09/09/2019	09/03/2020	100	2,45		30 000			
Certificats de dépôt	09/09/2019	09/03/2020	100	2,45		20 000			
Certificats de dépôt	09/09/2019	09/03/2020	100	2,45		60 000			

CARACTÉRISTIQUES

DONT

Nature titres	Date de jouissance	Date d'échéance	Valeur nominale unitaire	Taux nominal	Mode de remboursement	Montant ⁽¹⁾	DONT		Montant non amorti des primes d'émission ou de remboursement
							Entreprises liées	Autres apparentés	
Certificats de dépôt	09/09/2019	09/03/2020	100	2,45		65 000			
Certificats de dépôt	09/09/2019	09/03/2020	100	2,45		62 000			
Certificats de dépôt	09/09/2019	09/03/2020	100	2,45		63 000			
Certificats de dépôt	09/09/2019	09/03/2020	100	2,45		70 000			
Certificats de dépôt	09/09/2019	09/03/2020	100	2,45		30 000			
Certificats de dépôt	09/09/2019	09/03/2020	100	2,45		20 000			
Certificats de dépôt	09/09/2019	09/03/2020	100	2,45		5 000			
Certificats de dépôt	09/09/2019	09/03/2020	100	2,45		4 500			
Certificats de dépôt	09/09/2019	09/03/2020	100	2,45		20 500			
Certificats de dépôt	09/09/2019	09/03/2020	100	2,45		100 000			
Certificats de dépôt	09/09/2019	09/03/2020	100	2,45		20 000			
Certificats de dépôt	09/09/2019	09/03/2020	100	2,45		30 000			
Certificats de dépôt	09/09/2019	09/03/2020	100	2,45		30 000			
Certificats de dépôt	09/09/2019	09/03/2020	100	2,45		30 000			
Certificats de dépôt	09/09/2019	09/03/2020	100	2,45		40 000			
Certificats de dépôt	09/09/2019	09/03/2020	100	2,45		142 000			
Certificats de dépôt	09/09/2019	09/03/2020	100	2,45		10 000			
Certificats de dépôt	09/09/2019	09/03/2020	100	2,45		10 000			
Certificats de dépôt	09/09/2019	09/03/2020	100	2,45		188 000			
Certificats de dépôt	09/09/2019	09/03/2020	100	2,45		4 000			
Certificats de dépôt	09/09/2019	09/03/2020	100	2,45		10 000			
Certificats de dépôt	09/09/2019	09/03/2020	100	2,45		5 000			
Certificats de dépôt	09/09/2019	09/03/2020	100	2,45		20 000			
Certificats de dépôt	09/09/2019	09/03/2020	100	2,45		51 000			
Certificats de dépôt	09/09/2019	09/03/2020	100	2,45		10 000			
Certificats de dépôt	09/09/2019	09/03/2020	100	2,45		70 000			
Certificats de dépôt	20/12/2019	19/06/2020	100	2,75		35 000			
Certificats de dépôt	03/12/2019	04/12/2020	100	2,65		191 500			
Certificats de dépôt	06/12/2019	09/12/2020	100	2,8		50 000			
Certificats de dépôt	10/09/2019	11/09/2020	100	2,90		201 500			
Certificats de dépôt	17/09/2019	18/09/2020	100	2,70		359 400			
Certificats de dépôt	04/10/2019	07/10/2020	100	2,70		413 400			
Certificats de dépôt	28/10/2019	29/10/2020	100	2,70		34 600			
Certificats de dépôt	08/06/2018	08/06/2020	100	2,81		100 000			
Certificats de dépôt	31/08/2018	31/08/2020	100	2,86		250 000			
Certificats de dépôt	12/09/2019	13/09/2021	100	2,65		700 000			
Certificats de dépôt	28/12/2018	02/01/2020	100	3,00		50 000			
Certificats de dépôt	19/12/2018	02/01/2020	100	3,00		39 000			
Certificats de dépôt	31/12/2018	02/01/2020	100	2,85		186 000			
Certificats de dépôt	20/02/2019	04/03/2020	100	3,05		58 800			
Certificats de dépôt	27/02/2019	06/03/2020	100	3,00		53 800			
Certificats de dépôt	28/02/2019	06/03/2020	100	2,85		189 700			
Certificats de dépôt	14/05/2019	14/05/2020	100	2,90		103 000			
Certificats de dépôt	30/05/2019	03/06/2020	100	2,90		15 300			
Certificats de dépôt	31/05/2019	03/06/2020	100	2,75		271 300			
Certificats de dépôt	05/11/2019	09/11/2020	100	2,65		174 500			
Certificats de dépôt	22/05/2015	22/05/2022	100	3,50		6 000			
Certificats de dépôt	06/12/2018	05/11/2020	100	3,15		123 700			
Certificats de dépôt	14/05/2019	14/04/2021	100	3,00		150 000			
Certificats de dépôt	28/02/2018	28/01/2020	100	2,80		42 500			
Certificats de dépôt	20/07/2018	24/06/2020	100	3,10		150 000			
Certificats de dépôt	14/06/2019	14/05/2021	100	2,90		81 900			
Certificats de dépôt	06/12/2019	09/11/2021	100	2,90		50 000			
Certificats de dépôt	11/05/2019	11/05/2020	100	Tx révisable		8 985			
Certificats de dépôt	11/05/2019	11/05/2020	100	Tx révisable		8 985			
Certificats de dépôt	11/05/2019	11/05/2020	100	Tx révisable		26 954			
Certificats de dépôt	02/07/2019	02/07/2020	100	Tx révisable		10 578			
Certificats de dépôt	24/07/2019	24/07/2020	100	Tx révisable		10 901			
TOTAL		7 541 901							

(1) Les chiffres ci-dessus sont présentés hors intérêts courus qui s'élèvent à 108 163 KDH

MARGE D'INTÉRÊT AU 31/12/2019		En milliers de DH	
INTÉRÊTS	31/12/2019	31/12/2018	
INTÉRÊTS PERÇUS	#REF!	#REF!	
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	#REF!	#REF!	
Intérêts et produits assimilés opérations avec la clientèle	#REF!	#REF!	
Intérêts et produits assimilés sur titres et créances	#REF!	#REF!	
INTÉRÊTS VERSES	#REF!	#REF!	
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	#REF!	#REF!	
Intérêts et charges assimilés opérations avec la clientèle	#REF!	#REF!	
Intérêts et charges assimilés sur titres de créances émis	#REF!	#REF!	
MARGE D'INTÉRÊTS	#REF!	#REF!	

CHIFFRES D'AFFAIRES HORS TAXES AU 31/12/2019			En milliers de DH
Deuxième semestre 2019	Premier semestre 2019	Deuxième semestre 2018	
1 983 571	2 091 064	1 942 424	

SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTÉS ET FONDS SPÉCIAUX AU 31/12/2019		
État non applicable à la BMCI		NÉANT

PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS DU 01/01/2019 AU 31/12/2019							En milliers de DH	
NATURE	Montant	Amortissements	Valeur nette comptable	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession		
	Brut	Cumulés						
Droit au bail	0	0	0					0
Frais d'établissement sur acquisition Immobilisation	0	0	0					0
Logiciel informatique	0	0	0					0
Immeubles exploitation bureau	0	0	0					0
Immeubles hors exploitation	361	152	209	520	346			0
Terrain exploitation	0	0	0					0
Agencement Aménagement et Installation	8	4	4					0
Agencement Aménagement et Installation	0	0	0					0
Mobilier de bureau	0	0	0					0
Matériel roulant	0	0	0					0
Matériel roulant de fonction	0	0	0					0
Matériel de bureau	0	0	0					0
Immeubles exploitation logement de fonction	6 798	4 593	2 205	15 190	12 606			0
Agencement Aménagement et Installation logement de fonction	8 764	7 939	825	3 119	2 918			290
Aménagement nouveaux locaux	0	0	0					0
Matériel Informatique (Ordinateurs centraux)	0	0	0					0
Matériel Informatique (Ordinateurs centraux)	0	0	0					0
Matériel Informatique (GAB & TPE)	0	0	0					0
Matériel Informatique (Micro-ordinateurs)	3	0	3					3
Télécommunications	0	0	0					0
Mobilier logement de fonction	519	512	6					0
Terrain hors exploitation	0	0	0					0
TOTAL GÉNÉRAL	16 452	13 200	3 253	18 829	15 869			293

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES DU 01/01/2019 AU 31/12/2019										En milliers de DH	
NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice ⁽¹⁾	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice ⁽¹⁾	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice		
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	889 245	103 169	0	992 415	403 800	68 707	0	472 506	519 908		
Droit au bail	127 369	0	0	127 369	2 667	0	0	2 667	124 701		
Immobilisations en recherche et développement	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	761 877	103 169	0	865 046	401 132	68 707	0	469 839	395 207		
Immobilisations incorporelles hors exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 998 961	91 412	16 452	3 073 921	1 714 202	131 849	13 200	1 832 851	1 241 069		
Immeubles d'exploitation	1 637 509	4 975	6 798	1 635 685	723 159	59 177	4 593	777 743	857 942		
→ Terrain d'exploitation	29 293	0	0	29 293	0	0	0	0	29 293		
→ Immeubles d'exploitation Bureaux	1 568 948	4 975	0	1 573 923	699 578	57 712	0	757 290	816 633		
→ Immeubles d'exploitation Logements de fonction	39 267	0	6 798	32 469	23 580	1 465	4 593	20 453	12 016		
Mobilier et matériel d'exploitation	528 165	55 742	3	583 904	418 888	31 489	0	450 377	133 527		
→ Mobilier de bureau d'exploitation	167 930	7 228	0	175 158	138 661	6 664	0	145 325	29 833		
→ Matériel de bureau d'exploitation	47 352	1 222	0	48 573	46 128	1 700	0	47 828	746		
→ Matériel informatique	312 830	47 292	3	360 119	234 045	23 125	0	257 170	102 949		
→ Matériel roulant rattaché à l'exploitation	54	0	0	54	54	0	0	54	0		
→ Autres matériels d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	720 736	27 847	8 772	739 812	555 553	39 192	7 943	586 803	153 009		
Immobilisations corporelles hors exploitation	50 590	250	879	49 961	16 602	1 991	664	17 929	32 032		
→ Terrains hors exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
→ Immeubles hors exploitation	45 849	0	361	45 488	13 463	1 733	152	15 044	30 444		
→ Mobilier et matériel hors exploitation	4 741	250	519	4 473	3 139	258	512	2 885	1 588		
→ Autres immobilisations corporelles hors exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
IMMOBILISATIONS EN COURS	61 961	2 598	0	64 559	0	0	0	0	64 559		
TOTAL 3 888 206	194 581	16 452	4 066 335	2 118 001	200 556	13 200	2 305 358	1 760 977			

(1) Ces rubriques comprennent également Les mouvements Entrées et Sorties des immobilisations.

DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS DU 01/01/2019 AU 31/12/2019		En milliers de DH	
ACTIF	31/12/2019	31/12/2018	
INSTRUMENTS OPTIONNELS ACHETÉS	-	1 049	
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES	205 262	36 407	
DÉBITEURS DIVERS	142 585	157 683	
Sommes dues par l'État	133 314	148 708	
Sommes dues par les organismes de prévoyance	-	-	
Sommes diverses dues par le personnel	540	855	
Comptes clients de prestations non bancaires	-	-	
Divers autres débiteurs	8 731	8 121	
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS	164 348	110 966	
COMPTES DE RÉGULARISATION	402 450	491 838	
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	-	-	
Comptes d'écarts sur devises et titres	10 199	10 900	
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	3 595	8 880	
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc	-	-	
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	40 983	40 025	
Autres comptes de régularisation	347 672	432 034	
CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPÉRATIONS DIVERSES			
TOTAL	914 644	797 943	

IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

En milliers de DH

NATURE					Amortissements		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
	Montant brut au début de l'exercice	acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant des Montant brut à la fin de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotation au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	1 787 294	329 431	249 464	1 867 261	263 057	928 787	5 792	1 798	5 771	932 703
CRÉDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
CRÉDIT-BAIL MOBILIER	1 774 606	320 700	248 640	1 846 665	262 996	924 675	-	-	-	921 990
↳ Crédit-bail mobilier en cours	1 232	-	-	1 232	-	-	-	-	-	1 232
↳ Crédit-bail mobilier loué	1 773 374	320 700	248 640	1 845 434	262 996	924 675	-	-	-	920 759
↳ Crédit-bail mobilier non loué après résiliation										
CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER										
↳ Crédit-bail immobilier en cours										
↳ Crédit-bail immobilier loué										
↳ Crédit-bail immobilier non loué après résiliation										
LOYERS COURUS A RECEVOIR										
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYÉS	6 685	-	69	6 616	-	-	-	-	-	6 616
CRÉANCES EN SOUFFRANCE	6 004	8 731	755	13 980	61	4 112	5 792	1 798	5 771	4 097
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN LOCATION SIMPLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BIENS MOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
BIENS IMMOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
LOYERS COURUS A RECEVOIR										
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYÉS										
LOYERS EN SOUFFRANCE										
TOTAL	1 787 294	329 431	249 464	1 867 261	263 057	928 787	5 792	1 798	5 771	932 703

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIES DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

En milliers de DH

	31/12/2019	31/12/2018
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES	22 393 906	26 248 919
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS		
Crédits documentaires import		
Acceptations ou engagements de payer		
Ouvertures de crédits confirmés		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Engagements irrévocables de crédit-bail		
Engagements révocables sur produits participatifs		
Autres engagements de financement donnés		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE	6 308 783	10 599 949
Crédits documentaires import	2 021 430	4 993 079
Acceptations ou engagements de payer	1 387 436	1 479 082
Ouvertures de crédits confirmés	258 866	
Engagements de substitution sur émission de titres		
Engagements irrévocables de crédit-bail		
Engagements révocables sur produits participatifs	6 864	
Autres engagements de financement donnés	2 634 187	4 127 789
ENGAGEMENTS DE GARANTIE EN FAVEUR D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	9 802 199	9 365 067
Crédits documentaires export confirmés	694	4 426
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Garanties de crédits données		
Autres cautions, avals et garanties donnés	9 801 505	9 360 641
Engagements en souffrance		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DE L'ORDRE DE LA CLIENTÈLE	6 282 923	6 283 903
Garanties de crédits données		
Caution et garanties en faveur de l'administration publique	3 789 667	3 532 238
Autres cautions et garanties données	2 493 256	2 751 666
Engagements en souffrance		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS	4 356 039	6 504 255
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	-	-
Ouvertures de crédit confirmés		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Autres engagements de financement reçus		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	4 356 039	6 504 255
Garanties de crédits		
Autres garanties reçues	4 356 039	6 504 255
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS DE L'ÉTAT ET D'ORGANISMES DE GARANTIE DIVERS		
Garanties de crédits		
Autres garanties reçues		

VENTILATION DES RÉSULTATS PAR MÉTIER OU PÔLE D'ACTIVITÉ AU 31/12/2019

En milliers de DH

	ACTIVITE I	ACTIVITE II	ACTIVITE III	ACTIVITE IV	TOTAL
Produit net bancaire					2 712 197
Résultat brut d'exploitation					1 136 496
Résultat avant impôt					775 226

COMMENTAIRES

Le système d'information actuel de la Banque ne permet pas le découpage des résultats par activité.
 Cette analyse serait faisable dans le cadre du nouveau système d'information en cours de déploiement au sein de la Banque.

COMMISSIONS AU 31/12/2019		En milliers de DH
Commissions		Montant
COMMISSIONS PERÇUES :		485 579
Sur opérations de change		9 234
Sur opérations sur titres		3 167
Sur engagements sur titres		
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt		29 513
Sur moyens de paiement		131 800
Sur activités de conseil et d'assistance		32 829
Sur ventes de produits d'assurances		30 961
Commissions de fonctionnement de compte		28 524
Commissions sur prestations de service sur crédit		58 264
Sur autres prestations de service		162 287
COMMISSIONS VERSEES :		57 853
Sur opérations de change		
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres		
Sur produits dérivés		
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt		
Sur moyens de paiement		37 067
Sur activités de conseil et d'assistance		
Sur ventes de produits d'assurances		
Sur autres prestations de service		20 787

DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS DU 01/01/2019 AU 31/12/2019		En milliers de DH	
PASSIF		31/12/2019	31/12/2018
INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS		4 291	1 305
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES		3 371	36 239
CRÉDITEURS DIVERS		1 160 078	1 006 562
Sommes dues à l'État		271 219	148 574
Sommes dues aux organismes de prévoyance		39 265	36 889
Sommes diverses dues au personnel		36	36
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés		2 433	2 433
Fournisseurs de biens et services		11 958	4 455
Divers autres créditeurs		835 167	814 175
COMPTES DE RÉGULARISATION		1 279 088	1 436 470
Compte de concordance Dirhams/devises		-	-
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan		-	-
Comptes d'écarts sur devises et titres		-	-
Résultats sur produits dérivés de couverture		-	-
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc		806 599	874 518
Charges à payer et produits constatés d'avance		300 172	263 576
Autres comptes de régularisation		-	-
Comptes transitoires ou d'attente créditeur		172 317	298 376
TOTAL		2 446 827	2 480 577

CAPITAUX PROPRES DU 01/01/2019 AU 31/12/2019		En milliers de DH		
CAPITAUX PROPRES	Encours	Affectation	Autres	Encours
	31/12/2018	du résultat	variations	31/12/2019
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION				
RÉSERVES ET PRIMES LIÉES AU CAPITAL	5 184 453	0	0	5 184 453
Réserve légale	132 793	0		132 793
Autres réserves	2 266 714	0		2 266 714
Primes d'émission, de fusion et d'apport	2 784 946			2 784 946
CAPITAL 1 327 929	0	0	1 327 929	
Capital appelé	1 327 929			1 327 929
Capital non appelé				
Certificats d'investissement				
Fonds de dotations				
ACTIONNAIRES / CAPITAL NON VERSÉ				
REPORT À NOUVEAU (+/-)	93 984	65 213	0	159 197
RÉSULTAT NET EN INSTANCE D'AFFECTATION (+/-)				
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (+/-)	463 592			520 405
TOTAL	7 069 957	65 213	0	7 191 983

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIÉTÉ DU 01/01/2019 AU 31/12/2019		En milliers de DH
Catégorie des titres		Produits perçus
Titres de participation		7 231
Participations dans les entreprises liées		111 437
Titres de l'activité de portefeuille		0
Emplois assimilés		0
TOTAL		118 667

ENGAGEMENTS SUR TITRES DU 01/01/2019 AU 31/12/2019		En milliers de DH
Engagements donnés		Montant
Titres achetés à réméré		0
Autres titres à livrer		60 643
Engagements reçus		Montant
Titres vendus à réméré		0
Autres titres à recevoir		60 652

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ÉTRANGÈRE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

En milliers de DH

BILAN	Montant
ACTIF	1 818 094
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	22 867
Créances sur les Établissements de crédit et assimilés	1 158 765
Créances sur la clientèle	47
Titres de transaction et de placement et investissement	159 145
Autres actifs	424 509
Titres de participation et emplois assimilés	52 763
Créances subordonnées	
Immobilisations données en crédit-bail et location	
Immobilisations incorporelles et corporelles	
PASSIF	1 818 094
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0
Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés	198 110
Dépôts de la clientèle	1 497 546
Titres de créance émis	
Autres passifs	122 439
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	
Dettes subordonnées	
HORS BILAN	
Engagements donnés	10 681 867
Engagements reçus	3 229

PROVISIONS DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

En milliers de DH

PROVISIONS	Encours 31/12/2018	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2019
PROVISIONS DÉDUITES DE L'ACTIF, SUR :	5 087 997	586 310	430 153	0	5 244 155
Créances sur les Établissements de crédit et assimilés	0		0		0
Créances sur la clientèle	5 061 094	580 277	419 929	5	5 221 447
Titres de placement	3 553	66	1 306		2 313
Titres de participation et emplois assimilés	21 169	174	7 120	-5	14 218
Dépôts d'investissements et Wakala Bil Istithmar placés	0	0	0	0	0
Immobilisations en crédit-bail et en location	1 777	5 792	1 798		5 771
Immobilisations en Ijara					
Autres actifs	406				406
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	250 950	72 146	76 971	-323	245 801
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	18 149	0	0	0	18 149
Provisions pour risques de change	24				24
Provisions pour pertes sur marchés à terme	6 282	7 930	6 282		7 930
Provisions pour risques généraux et charges	226 495	64 216	70 689	-323	219 698
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	0				0
Provisions pour autres risques et charges	0	0	0		0
Provisions réglementées					
TOTAL GÉNÉRAL	5 338 947	658 455	507 124	-323	5 489 956

OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS

En milliers de DH

Titres	OPÉRATIONS DE COUVERTURE		AUTRES OPÉRATIONS	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME	3 029 626	4 661 456	0	0
Devises à recevoir	1 033 758	1 574 445		
Dirhams à livrer	146 575	483 646		
Devises à livrer	1 367 467	1 848 295		
Dirhams à recevoir	481 825	755 070		
Dont swaps financiers de devises				
ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS	26 137	7 853	0	0
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt				
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt				
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	26 137	7 853		
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change				
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments				
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments				
TOTAL	3 055 763	4 669 309	0	0

RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

En milliers de DH

PRODUITS ET CHARGES	Montant
PRODUITS	352 303
Gains sur les titres de transaction	60 778
Plus-value de cession sur titres de placement	20 500
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement	1 306
Gains sur les produits dérivés	-
Gains sur les opérations de change	269 718
CHARGES	37 372
Pertes sur les titres de transaction	29 297
Moins-value de cession sur titres de placement	31
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	66
Pertes sur les produits dérivés	295
Pertes sur opérations de change	7 685
RÉSULTAT	314 930

ACTIF DE LA FENÊTRE PARTICIPATIVE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019		En milliers de DH	
ACTIF	31/12/2019	31/12/2018	
1. VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX	94 555	81 366	
2. CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	-	-	
À vue	-	-	
À terme	-	-	
3. CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	125 829	17 420	
Créances sur Mourabaha	125 828	17 420	
Créances sur Salam	-	-	
Créances sur autres financements participatifs	-	-	
Autres créances sur la clientèle	1	-	
4. TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT	81 497	100 568	
Dont Certificats de Sukuk	81 497	100 568	
5. BIENS ACQUIS DANS LE CADRE DE FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	-	
6. IMMOBILISATIONS DONNÉES EN IJARA	-	-	
7. TITRES D'INVESTISSEMENT TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS DIVERS	-	-	
Dont Certificats de Sukuk	-	-	
Dont titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-	
8. DÉPÔTS D'INVESTISSEMENTS ET WAKALA BIL ISTITHMAR PLACÉS	-	-	
9. AUTRES ACTIFS	9 854	11 596	
TOTAL DES ACTIFS	311 736	210 950	

PASSIF DE LA FENÊTRE PARTICIPATIVE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019		En milliers de DH	
PASSIF	31/12/2019	31/12/2018	
1. BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX	0	0	
2. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	54 478	138	
Dettes sur Mourabaha	0	0	
Dettes sur Salam	0	0	
Dettes sur autres financements participatifs	0	0	
Autres dettes sur les Établissements de crédit et assimilés	54 478	138	
3. DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE	9 344	4 171	
Comptes à vue créditeurs	4 993	1 688	
Autres comptes créditeurs	4 351	2 483	
4. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE SUR PRODUITS PARTICIPATIFS	0	0	
Dettes sur Mourabaha	0	0	
Dettes sur Salam	0	0	
Dettes sur autres financements participatifs	0	0	
5. AUTRES PASSIFS	46 987	11 100	
6. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0	
7. DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT ET WAKALA BIL ISTITHMAR REÇUS	0	0	
8. DOTATION EN CAPITAL	205 000	200 000	
9. REPORTS	- 4 459	0	
10. RÉSULTAT DE L'EXERCICE	387	-4 459	
TOTAL DES PASSIFS	311 736	210 950	

AUTRES PRODUITS ET CHARGES DU 01/01/2019 AU 31/12/2019		En milliers de DH	
PRODUITS ET CHARGES	Montant		
AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES	176 455		
AUTRES PRODUITS BANCAIRES	370 549		
AUTRES CHARGES BANCAIRES	194 093		
Commentaires			
Dont gains sur titres de transaction	60 778		
Dont plus-values de cession sur BDT	20 500		
Dont Produits sur engagements sur titres	0		
Dont Produits sur engagements sur produits dérivés	0		
Dont produits sur opérations de change	278 953		
Dont Divers autres Produits bancaires	9 012		
Dont reprises de provision p/dep des titres de placement	1 306		
Dont pertes sur titres de transaction	29 297		
Dont moins-values de cession sur titres	31		
Dont charges sur moyens de paiement	37 067		
Dont autres charges sur prestations de service	9 290		
Dont charges sur engagements de titres	0		
Dont charges sur produits dérivés	295		
Dont pertes sur opérations de change	19 181		
Dont cotisation au fonds de garantie des dépôts	85 108		
Dont dotations aux prov. depreciait des titres de placement	66		
Diverses charges bancaires	13 759		
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	Montant		
PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	16 549		
CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	5 208		
Commentaires			
PRODUITS			
➤ Dont produits sur valeurs et emplois divers	0		
➤ Dont plus-values de cession sur immobilisations financières	231		
➤ Dont plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	15 869		
➤ Dont produits accessoires	167		
➤ Dont autres produits d'exploitation non bancaire	282		
CHARGES			
➤ Dont autres charges sur valeurs et emplois divers	4 915		
➤ Dont moins-values de cession sur immobilisations.	293		

AUTRES CHARGES	Montant
DOTATION AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	811 631
Commentaires	
Dont dotations aux provisions pour créances en souffrance	586 070
Dont pertes sur créances irrécouvrables	153 241
Dont dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	175
Dont dotations aux provisions pour risques d'exécution d'engagement par signature	0
Dont dotations aux provisions pour autres risques et charges	72 146
Dont dotations aux provisions réglementées	0
Dont dotations aux autres provisions	0
AUTRES PRODUITS	Montant
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	524 343
Commentaires	
Dont reprise de provisions pour créances en souffrance	421 727
Dont récupérations sur créances amorties	18 525
Dont reprise aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	7 120
Dont reprise de provisions pour risque d'exécution d'engagement par signature	0
Dont reprise de provisions pour autres risques et charges	76 971
Dont reprise de provisions réglementées	0
Dont reprise des autres provisions	0
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS	Montant
PRODUITS NON COURANTS	392
CHARGES NON COURANTES	67 430

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION DU 01/01/2019 AU 31/12/2019 En milliers de DH

CHARGES	Montant
CHARGES DE PERSONNEL	865 198
Commentaires	
Dont salaires et appointements	483 977
Dont primes et gratifications	111 742
Dont charges d'assurances sociales	153 996
Dont charges de retraite	9 011
Dont charges de formation	16 598
Dont autres charges de personnel	89 875
CHARGES	Montant
IMPÔTS ET TAXES	20 961
Commentaires	
Taxe urbaine et taxe d'édilité	0
Patente	12 282
Droits d'enregistrements	0
Timbres fiscaux et formules timbrées	132
Taxe sur les véhicules	0
Autres impôts, taxe et droits assimilés	8 548
CHARGES	Montant
CHARGES EXTERNES	501 987
Commentaires	
Dont loyers de crédit-bail et de location	76 479
Dont frais d'entretien et de réparation	77 965
Dont rémunérations d'intermédiaire, et honoraires	53 478
Prime d'assurance	3 968
Frais d'électricité, d'eau, de chauffage et de combustible	21 435
Dont transports et déplacements	48 272
Mission et réception	9 647
Dont publicité et publication	40 112
Frais postaux et télécommunications	88 932
Frais de recherche et de documentation	516
Frais de conseils et d'assemblée	659
Dons et cotisations	4 606
Fournitures de bureau et imprimés	5 219
Dont autres charges externes	70 700
CHARGES	Montant
AUTRES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	0
Commentaires	
Dont pénalités et débits	0
Dont diverses autres charges générales d'exploitation	0
CHARGES	Montant
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	205 840
Commentaires	

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL AU 31/12/2019 En nombre

Montant du capital (en milliers) 1 327 929

Montant du capital social souscrit et non appelé

Valeur nominale des titres 100 DH

Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés (1)	Adresse	NOMBRE DE TITRES DÉTENUS		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
1	2	3	4	5
BNP Paribas BDDI-Participations	1, Bd. Haussmann 75009 - Paris, France	8 862 017	8 862 017	66,74%
AXA Assurance Maroc	122, Avenue Hassan II - Casablanca	1 181 616	1 181 616	8,90%
ATLANTA	181, Bd. d'Anfa - Casablanca	638 199	583 325	4,39%
SANAD	181, Bd. d'Anfa - Casablanca	477 487	451 542	3,40%
Divers actionnaires		2 119 967	2 200 786	16,57%
TOTAL		13 279 286	13 279 286	100,00%

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MEME BENEFICIAIRE AU 31/12/2019

En milliers de DH

Nombre	Montant global des risques	MONTANT DES RISQUES DÉPASSANT 10% DES FONDOS PROPRES		Montant des titres détenus dans le capital des bénéficiaires
		crédits par décaissement	crédits par signature	
7	17 741 826		12 418 609	5 300 394

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

En milliers de DH

TITRES	Établissement de crédit et assimilés	Émetteurs publics	ÉMETTEURS PRIVÉS		Total au 31/12/2019	Total au 31/12/2018
			Financiers	Non financiers		
TITRES COTÉS	0	0	0	0	0	0
Bons du trésor et valeurs assimilées						
Obligations						
Autres titres de créance						
Certificats de sukuk						
Titres de propriété						
TITRES NON COTÉS	1 643 616	8 054 306	28	10 904	9 708 856	8 891 559
Bons du trésor et valeurs assimilées		7 973 270		0	7 973 270	7 297 509
Obligations	0	0	0	9 458	9 458	18 916
Autres titres de créance	1 643 616			0	1 643 616	1 473 659
Certificats de sukuk	0	81 036			81 036	100 000
Titres de propriété	0		28	1 446	1 475	1 475
TOTAL	1 643 616	8 054 306	28	10 904	9 708 856	8 891 559

Les chiffres ci-dessus sont présentés hors intérêts courus

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DURÉE RÉSIDUELLE AU 31/12/2019

En milliers de DH

	D< 1 mois	1 mois <D< 3 mois	3 mois <D< 1 an	1 an <D< 5 ans	D> 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	5 753 957	50 000	201 473	100 000	400 000	6 505 430
Créances sur la clientèle	6 888 337	1 683 218	2 153 434	9 643 744	18 792 273	39 161 006
Titres de créance	858 236	769 764	1 495 514	3 884 832	2 701 348	9 709 693
Créances subordonnées						0
Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar placés						
Crédit-bail et assimilé	23 173	44 798	182 617	334 044	3 541	588 172
Ijara						
TOTAL	13 523 703	2 547 780	4 033 037	13 962 619	21 897 162	55 964 301
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	260 200	0	300 000	394 202	0	954 402
Dettes envers la clientèle	1 764 504	931 404	2 030 174	21 646	0	4 747 728
Titres de créance émis	317 500	1 985 100	4 251 401	987 900		7 541 901
Emprunts subordonnés				750 000	1 500 000	2 250 000
Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar placés						
TOTAL	2 342 204	2 916 504	6 581 575	2 153 748	1 500 000	15 494 031

COMMENTAIRES :

Conformément au PCEC, cet état présente, hors intérêts courus, les emplois et ressources ayant une échéance contractuelle. De ce fait, les comptes à vue et les titres de propriété sont exclus de ce tableau.

AFFECTATION DES RÉSULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE AU 31/12/2019

En milliers de DH

	MONTANT	
A- ORIGINE DES RÉSULTATS AFFECTÉS (AGO du 3 mai 2019)		
Report à nouveau	93 983	
Résultats nets en instance d'affectation		
Résultat net de l'exercice	463 592	
Prélèvements sur les bénéficiaires		
Autres prélèvements	0	
TOTAL A	557 575	
B- AFFECTATION DES RÉSULTATS		
Réserve légale		0
Dividendes		398 378
Autres affectations		
Report à nouveau		159 197
TOTAL B		557 575

TITRES ET AUTRES ACTIFS GÉRÉS OU EN DÉPÔTS DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

En milliers de DH

TITRES	NOMBRE DE TITRES		MONTANTS	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Titres dont l'établissement est dépositaire	146 035 104	114 496 679	72 160 830	66 182 967
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Titres d'OPCVM domiciliés dont l'établissement est dépositaire	20 098 170	9 955 138	11 230 307	10 293 635
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire				
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion				

DATATION ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS DU 01/01/2019 AU 31/12/2019
I. DATATION

Date de clôture ⁽¹⁾	31 décembre 2019
Date d'établissement des États de synthèse ⁽²⁾	Février 2020

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice.

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des États de synthèse.

II. ÉVÉNEMENTS NÉS POSTÉRIEUREMENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES À CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1^{ÈRE} COMMUNICATION EXTERNE DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

DATES	Indications des événements	
	Favorables	NÉANT
	Défavorables	NÉANT

DETTES SUBORDONNÉES DU 01/01/2019 AU 31/12/2019						En milliers de DH				
Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours	Taux	Durée	Conditions de remboursement anticipé, subordination et convertibilité	Montant de l'emprunt en monnaie nationale	— Dont entreprises liées —		— Dont autres apparentés —	
							Montant 31/12/2019	Montant 31/12/2018	Montant 31/12/2019	Montant 31/12/2018
MAD	270 000	100	6,04%	10	Subordination classique	270 000				
MAD	255 000	100	6,04%	10	Subordination classique - Coté sur la bourse de Casablanca	255 000				
MAD	225 000	100	3,41%	10	Subordination classique	225 000				
MAD	1 000 000	100	2,97%	10	Subordination classique	1 000 000				
MAD	74 900	100	3,38%	10	Subordination classique	74 900				
MAD	425 200	100	2,86%	10	Subordination classique	425 200				
TOTAL	2 250 000					2 250 000	0	0	0	0

PASSAGE DU RÉSULTAT NET COMPTABLE AU RÉSULTAT NET FISCAL AU 31/12/2019		En milliers de DH	
INTITULÉS	Montant	Montant	
RÉSULTAT NET COMPTABLE	520 405		
Bénéfice net	520 405		
Perte nette			
RÉINTEGRATIONS FISCALES	328 645		
1. COURANTES	7 612		
☑ Cadeaux à la clientèle	313		
☑ Redevances et locations non déductibles	304		
☑ Pénalités et amendes	0		
☑ dons, subventions et cotisations	1 302		
☑ Sponsoring & Mécenat culturel	5 693		
☑ Frais de réception et événements exceptionnels	0		
☑ Charges du personnel non déductibles	0		
2. NON COURANTES	321 033		
☑ IS	254 821		
☑ Pertes sur créances et comptes soldés (non couvertes par des provisions)	20 144		
☑ Charges non courantes	16 050		
☑ Provisions pour risques généraux	29 203		
☑ Charges sur exercice antérieurs	815		
DÉDUCTIONS FISCALES	0	160 345	
1. COURANTES	0	118 307	
☑ Dividendes	0	118 307	
2. NON COURANTES	0	42 038	
☑ Reprise de provision pour investissement		0	
☑ Reprise de provisions pour autres risques et charges		42 038	
TOTAL	849 050	160 345	
RÉSULTAT BRUT FISCAL			
Bénéfice brut si T1 > T2 (A)			688 705
Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)			
REPORTS DÉFICITAIRES IMPUTES (C) (1)			0
Exercice n - 4			
Exercice n - 3			
Exercice n - 2			
Exercice n - 1			
RÉSULTAT NET FISCAL			
Bénéfice net fiscal (A - C)			688 705
ou déficit net fiscal (B)			
CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFÉRÉS			
CUMUL DES DÉFICITS FISCAUX RESTANT À REPORTER			0
Exercice n - 4			
Exercice n - 3			
Exercice n - 2			
Exercice n - 1			

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A).

COMPTES DE LA CLIENTÈLE AU 31/12/2019	31/12/2019	31/12/2018	En nombre
Comptes courants	34 615	35 682	
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	65 116	67 894	
Autres comptes chèques	295 256	303 887	
Comptes d'affacturage	369	319	
Comptes dépôts d'investissement	0	0	
Comptes d'épargne	329 567	348 302	
Comptes à terme	8 452	8 434	
Bons de caisse	525	540	
Autres comptes de dépôts	48 035	49 477	

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COURANT APRES IMPÔTS DU 01/01/2019 AU 31/12/2019		En milliers de DH
I. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	MONTANT	
Résultat courant d'après le compte de produits et charges		842 263
Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)		7 612
Déductions fiscales sur opérations courantes (-)		118 307
Résultat courant théoriquement imposable (+)		731 568
Impôt théorique sur le résultat courant (-)		270 680
Résultat courant après impôts (-)		571 583
II. INDICATIONS DU RÉGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYÉS PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LÉGALES SPÉCIFIQUES		NEANT

ÉTAT DES DÉROGATIONS DU 01/01/2019 AU 31/12/2019		En milliers de DH	
Indications de dérogations	Justifications des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats	
Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NÉANT	NÉANT	
Dérogations aux méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT	
Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des États de synthèse	NÉANT	NÉANT	

DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE AU 31/12/2019					En milliers de DH	
NATURE	Solde au début de l'exercice 1	Opérations comptables de l'exercice 2	Déclarations TVA de l'exercice 3	Solde fin d'exercice 4		
A. TVA COLLECTÉE	45 050	421 488	426 315	40 223		
Tva collectée	45 050	421 488	426 315	40 223		
B. TVA RÉCUPÉRABLE	47 074	201 005	209 767	37 548		
Sur charges	25 770	113 433	113 348	25 855		
Sur immobilisations	20 540	87 572	96 419	11 693		
B. TVA DUE OU CRÉDIT DE TVA = (A - B)	-2 024	177 304	172 606	2 675		

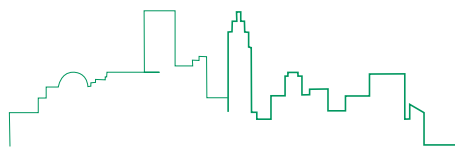
COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES DE LA FENÊTRE PARTICIPATIVE AU 31/12/2019			En milliers de DH	
	31/12/2019	31/12/2018		
I. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	4 958	595		
Rémunération et produits assimilés sur opérations avec les Établissements de crédit				
Rémunération et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 355	24		
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuku	2 552	568		
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka				
Produits sur immobilisations données en Ijara				
Commission sur prestations de service	51	3		
Autres produits bancaires				
Transfert de charges sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus				
II. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	0	0		
Charges sur opérations avec les Établissements de crédit et assimilés	0	0		
Charges sur opérations avec la clientèle	0	0		
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	0	0		
Charges sur immobilisations données en Ijara	0	0		
Charges sur immobilisations	0	0		
Transfert de produits sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus				
III. PRODUIT NET BANCAIRE	4 958	595		
Produits d'exploitation non bancaire	0	0		
Charges d'exploitation non bancaire	0	0		
IV. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	4 344	5 054		
V. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES				
VI. REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES				
VII. RÉSULTAT COURANT	614	-4 459		
VIII. RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	614	-4 459		
Impôts théorique	227	-1 650		
IX. RÉSULTAT APRES IMPÔT	387	-4 459		

MARGE D'INTÉRÊT AU 31/12/2019			En milliers de DH	
	31/12/2019	31/12/2018		
INTÉRÊTS	2 732 401	2 664 361		
INTÉRÊTS PERÇUS	2 732 401	2 664 361		
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	243 412	220 195		
Intérêts et produits assimilés opérations avec la clientèle	2 248 484	2 200 345		
Intérêts et produits assimilés sur titres et créances	240 504	243 822		
INTÉRÊTS VERSÉS	695 087	584 302		
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	52 762	55 315		
Intérêts et charges assimilés opérations avec la clientèle	373 200	317 377		
Intérêts et charges assimilés sur titres de créances émis	269 124	211 609		
MARGE D'INTÉRÊTS	2 037 314	2 080 059		

EFFECTIFS AU 31/12/2019			En nombre	
	31/12/2019	31/12/2018		
Effectifs rémunérés	2 985	3 065		
Effectifs utilisés	2 810	2 978		
Effectifs équivalent plein temps	2 810	2 978		
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)	1 289	1 308		
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)	1 521	1 670		
Cadres (équivalent plein temps)	1 206	1 171		
Employés (équivalent plein temps)	1 604	1 807		
dont effectifs employés à l'étranger	0	0		

RÉSEAU AU 31/12/2019			En nombre	
	31/12/2019	31/12/2018		
Guichets permanents	376	374		
Guichets périodiques	1	1		
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque	377	375		
Succursales et agences à l'étranger	0	0		
Bureaux de représentation à l'étranger	0	0		

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



ÉTABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS
ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE
AU 31 DÉCEMBRE 2019

Les États financiers consolidés du Groupe BNP Paribas sont présentés au titre des exercices 2019 et 2018. Conformément à l'article 20.1 de l'annexe (I) au règlement européen Prospectus (règlement EU 809/2004), il est précisé que l'exercice 2017 est consultable dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 5 mars 2019 sous le numéro D.19-0114.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019	En millions d'Euros	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
ACTIF		
Caisse, banques centrales	155 135	185 119
Instruments financiers en valeur de marché par résultat		
➔ Portefeuille de titres	131 935	121 954
➔ Prêts et opérations de pension	196 927	183 716
➔ Instruments financiers dérivés	247 287	232 895
Instruments financiers dérivés de couverture	12 452	9 810
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres		
➔ Titres de dette	50 403	53 898
➔ Instruments de capitaux propres	2 266	2 151
Actifs financiers au coût amorti		
➔ Prêts et créances sur les Établissements de crédit	21 692	19 556
➔ Prêts et créances sur la clientèle	805 777	765 871
➔ Titres de dette	108 454	75 073
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4 303	2 787
Placements des activités d'assurance	257 818	232 308
Actifs d'impôts courants et différés	6 813	7 220
Comptes de régularisation et actifs divers	113 535	103 346
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5 952	5 772
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	32 295	26 652
Immobilisations incorporelles	3 852	3 783
Écarts d'acquisition	7 817	8 487
Actifs non courants destinés à être cédés		498
TOTAL ACTIF	2 164 713	2 040 836
DETTES		
Banques centrales	2 985	1 354
Instruments financiers en valeur de marché par résultat		
➔ Portefeuille de titres	65 490	75 189
➔ Dépôts et opérations de pensions	215 093	204 039
➔ Dettes représentées par un titre	63 758	54 908
➔ Instruments financiers dérivés	237 885	225 804
Instruments financiers dérivés de couverture	14 116	11 677
Passifs financiers au coût amorti		
➔ Dettes envers les Établissements de crédit	84 566	78 915
➔ Dettes envers la clientèle	834 667	796 548
➔ Dettes représentées par un titre	157 578	151 451
➔ Dettes subordonnées	20 003	17 627
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 989	2 470
Passifs d'impôts courants et différés	3 566	2 255
Comptes de régularisation et passifs divers	102 749	89 562
Provisions techniques et autres passifs d'assurance	236 937	213 691
Provisions pour risques et charges	9 486	9 620
TOTAL DETTES	2 052 868	1 935 110
CAPITAUX PROPRES		
Capital et réserves	97 135	93 431
Résultat de la période, part du Groupe	8 173	7 526
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe	105 308	100 957
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	2 145	510
TOTAL PART DU GROUPE	107 453	101 467
INTÉRÊTS MINORITAIRES	4 392	4 259
TOTAL CAPITAUX PROPRES	111 845	105 726
TOTAL PASSIF	2 164 713	2 040 836

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	En millions d'Euros	
	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et produits assimilés	37 327	35 723
Intérêts et charges assimilées	(16 200)	(14 661)
Commissions (produits)	13 265	12 925
Commissions (charges)	(3 900)	(3 718)
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	7 111	5 808
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par capitaux propres	350	315
Gains nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	3	(5)
Produits nets des activités d'assurance	4 437	4 064
Produits des autres activités	13 502	12 324
Charges des autres activités	(11 298)	(10 259)
PRODUIT NET BANCAIRE	44 597	42 516
Frais de personnel	(17 553)	(16 617)
Autres charges générales d'exploitation	(11 339)	(12 290)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(2 445)	(1 676)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	13 260	11 933
Coût du risque	(3 203)	(2 764)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	10 057	9 169
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	586	628
Gains nets sur autres actifs immobilisés	1 569	358
Écarts d'acquisition	(818)	53
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	11 394	10 208
Impôt sur les bénéfices	(2 811)	(2 203)
RÉSULTAT NET	8 583	8 005
dont intérêts minoritaires	410	479
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE	8 173	7 526
Résultat par action	6,21	5,73
Résultat dilué par action	6,21	5,73

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS À L'EXERCICE 2019	En millions d'Euros	
	Exercice 2019	Exercice 2018
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	11 394	10 208
ÉLÉMENTS NON MONÉTAIRES INCLUS DANS LE RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT ET AUTRES AJUSTEMENTS HORS RÉSULTAT	13 413	9 713
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	6 108	5 144
Dotations nettes aux provisions des autres immobilisations et dépréciation des écarts d'acquisition	796	(133)
Dotations nettes aux provisions	11 071	10 210
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(586)	(628)
(Produits) nets des activités d'investissement	(1 585)	(660)
(Produits) nets des activités de financement	(830)	(501)
Autres mouvements	(1 561)	(3 719)
DIMINUTION NETTE LIÉE AUX ACTIFS ET PASSIFS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	(75 644)	(20 439)
Diminution nette liée aux opérations avec la clientèle et les Établissements de crédit	(14 723)	(1 104)
Diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	(51 042)	(13 276)
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers	(7 945)	(4 823)
Impôts versés	(1 934)	(1 236)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	(50 837)	(518)
Augmentation nette liée aux actifs financiers et aux participations	1 675	3 152
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles	(1 998)	(1 827)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(323)	1 325
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires	(3 987)	(4 039)
Augmentation de trésorerie provenant des autres activités de financement	24 128	9 865
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	20 141	5 826
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE	714	1 529
IMPACTS NON MONÉTAIRES DES ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	-	(700)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE	(30 305)	7 462
SOLDE DES COMPTES DE TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	182 523	175 061
Comptes actifs de caisse, banques centrales	185 134	178 446
Comptes passifs de banques centrales	(1 354)	(1 471)
Prêts à vue aux Établissements de crédit	8 813	8 063
Emprunts à vue auprès des Établissements de crédit	(10 571)	(9 906)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée	501	(71)
SOLDE DES COMPTES DE TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	152 218	182 523
Comptes actifs de caisse, banques centrales	155 151	185 134
Comptes passifs de banques centrales	(2 985)	(1 354)
Prêts à vue aux Établissements de crédit	8 972	8 813
Emprunts à vue auprès des Établissements de crédit	(9 072)	(10 571)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée	152	501
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES SOLDES DES COMPTES DE TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE	(30 305)	7 462

COMMISSAIRES AUX COMPTES



AUX ACTIONNAIRES DE BANQUE MAROCAINE
POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE "BMCI"
AU 31 DÉCEMBRE 2019

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints, de la BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (BMCI), comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des Informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 9.456.476 KMAD, dont un bénéfice net de 520.405 KMAD.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et

les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

OPINION SUR LES ÉTATS DE SYNTHÈSE

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincère et donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE au 31 décembre 2019 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Banque.

Casablanca, le 27 février 2020-09-14

Les commissaires aux comptes

DELOITTE AUDIT

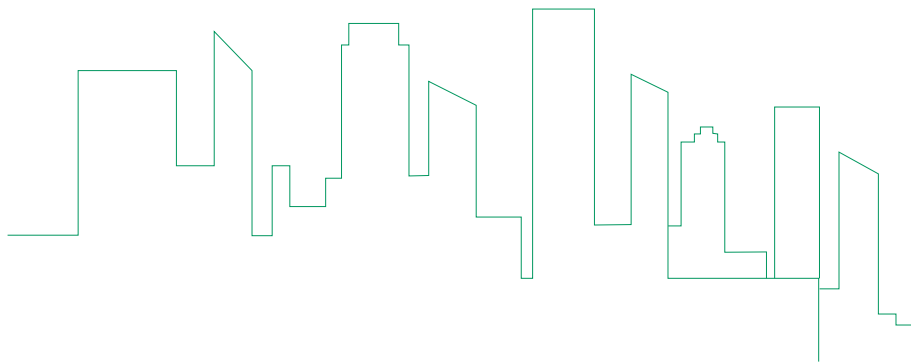
Sakina Bensouda-Korachi
Associée



PWC MAROC

Mohamed Rqibate
Associé





RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 95 à 97 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 et son décret d'application ainsi que la loi 78-12.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le président du Conseil de surveillance ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2019

1.1. SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DU PROGRAMME DE REFONTE IT

Entités concernées

BNP Paribas détient, à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations, 66,77% dans le capital de BMCI. BNP Paribas est intéressée indirectement, elle est administrateur au sein du Conseil de Surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention

Service d'accompagnement du programme de refonte IT.

Conditions et modalités de rémunération

Les prestations sont facturées sur la base des coûts directs supportés par la BMCI, majorés d'une marge fiscale de 5%.

Date d'autorisation de la convention

Contrat autorisé par le conseil de surveillance réuni le 22 mars 2019.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé par BMCI au titre de l'exercice 2019 s'élève à 49 606 884 MAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé par BMCI au titre de l'exercice 2019 s'élève à 47 131 252 MAD.

1.2. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA BMCI ET RÉSEAU ENTREPRENDRE MAROC

Personnes concernées

L'Association Réseau Entreprendre Maroc et la Direction de la Qualité et de la RSE avec la Direction Banque Commerciale de la BMCI. Mr le Président du Conseil de Surveillance de la BMCI est administrateur au sein du Conseil de Surveillance de l'Association.

Nature et objet de la convention

Convention de partenariat.

Conditions et modalités de rémunération

- Contribution financière de 100 KMAD annuelle, pendant une durée de trois ans, pour une enveloppe totale de 300 KMAD ;
- Un prêt de 1 Million MAD au taux de 0%, remboursable sur 4ans avec un différé de 24 mois, sans recueil de garanties.

Date d'autorisation de la convention

Contrat autorisé par le conseil de surveillance réuni le 17 mai 2019.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant supporté par la BMCI au titre de l'exercice 2019 s'élève à 100 000 MAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé par BMCI au titre de l'exercice 2019 s'élève à 100 000 MAD.

1.3. CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES INFORMATIQUES (BUILD & RUN) ET DE LICENCE D'ŒUVRE DÉVELOPPÉES PAR BDSI

Entités concernées

BMCI est actionnaire et administrateur chez BDSI. BDSI est filiale du Groupe BNP Paribas, et est détenue à hauteur de 11% par la BMCI, laquelle est administrateur au sein de BDSI.

Nature et objet de la convention

Contrat de prestation de services informatiques (Build & Run) et de Licence d'œuvres développées par BDSI.

Conditions et modalités de rémunération

Le prix des services découlant du contrat varie en fonction du service commandé et est calculé sur la base d'indicateurs (unités d'œuvres (UO), ou au temps passé selon le tarif journalier moyen arrêté).

Date d'autorisation de la convention

Contrat autorisé par le conseil de surveillance réuni le 17 mai 2019.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant supporté par la BMCI au titre de l'exercice 2019 en frais de fonctionnement, s'élève à 45 165 827 MAD hors taxes. Le montant supporté par la BMCI au titre de l'exercice 2019 en frais d'investissement, s'élève à 40 461 212 MAD hors taxes.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé par BMCI au titre de l'exercice 2019 en frais de fonctionnement s'élève à 63 483 762 MAD TTC.

Le montant décaissé par BMCI au titre de l'exercice 2019 en frais d'investissement s'élève à 47 418 261 MAD TTC.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTÉRIEURS ET DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1. CONTRAT DE CRÉDIT LONG TERME

Entités concernées

BMCI est actionnaire et administrateur de BDSI

Nature et objet de la convention

Contrat de crédit long terme de 50 millions de Dirhams, sans garanties.

Conditions et modalités de rémunération

Remboursement sur 10 ans au taux d'intérêts de 5,62%.

Date d'autorisation de la convention.

Contrat de crédit autorisé par le conseil de surveillance réuni le 2 mars 2018.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été comptabilisé au titre de l'exercice 2019.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Aucun décaissement n'a été effectué au titre de l'exercice 2019.

2.2. CONVENTION TRIPARTITE RATANET IT SERVICES MASTER AGREEMENT

Entités concernées

BNP Paribas Groupe Service Center S.A. (filiale de BZG BNP Paribas) en sa qualité de prestataire de services informatiques, BNP Paribas Personal Finance en sa qualité de propriétaire de l'outil RATAMA et la BMCI bénéficiaire.

BNP Paribas Personal Finance et BNP Paribas Groupe Service Center S.A. sont des filiales de BNP Paribas, qui détient 66,74% dans le capital de BMCI à travers sa filiale BNP IRB Participations, membre du conseil de Surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention

Contrat tripartite portant sur la fourniture des prestations relatives aux nouveaux développements informatiques sur l'outil RATAMA et sa maintenance, étant rappelé que la BMCI dispose déjà d'une licence d'utilisation de cet outil.

Conditions et modalités de rémunération

Au titre des prestations de développement, suivant un devis arrêté sur la base du nombre de J/H calculé sur la base d'un coût J/H de 325 EUR HT (majoré de 50% pendant les jours/heures d'astreinte). Au titre de la maintenance :

- Pour la solution actuelle : redevance annuelle de 53 KEUR HT, qui représente 15% du coût de licence acquise et développements initiaux ;
- Pour chaque nouveau lot développé : redevance annuelle sur la base de 15% HT du coût de chaque nouveau lot développé ;
- Les développements inférieurs à un J/H sont exclus de la base de calcul de la maintenance ;
- La facturation annuelle au titre de la maintenance est capée à 91 KEUR, couvrant une enveloppe de 60 J/H.

Date d'autorisation de la convention

Convention autorisée par le conseil de surveillance réuni le 2 mars 2018 et est rentrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2018.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2019 s'élève à 593 154 MAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé par BMCI s'élève à 593 154 MAD.

2.3. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE LA BMCI ET BNP PARIBAS S.A.

2.3.1. Contrats d'application au contrat cadre d'assistance technique et informatique en faveur de la BMCI

Entités concernées

BNP Paribas S.A. détient 66,74% du capital de la BMCI à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations, membre du conseil de surveillance de la BMCI.

2.3.1.1. Contrat de mise à disposition de l'application ATLAS 2

Nature et objet de la convention

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de BMCI de l'application ATLAS 2 et fournitures de prestations de maintenance, de production informatique centralisée ainsi que des

prestations complémentaires. Il s'agit d'un Core banking system remplissant les fonctions bancaires, comptables et extracomptables des métiers de la banque, notamment la banque de détail et la banque de financement et d'investissement.

Conditions et modalités de rémunération

a. En contrepartie de la maintenance applicative, la BMCI verse une somme annuelle et forfaitaire sur la base des montants en année pleine. Ce prix se décompose en :

- Maintenance technique (pour 20% de la maintenance applicative) ;
- Maintenance évolutive (pour 80% de la maintenance applicative).

En année N, le prix pour le droit d'utilisation et les prestations de maintenance applicative pourra varier en fonction du nombre de comptes à vue ouverts en année N-1.

Ce montant forfaitaire fixe est révisé en janvier de chaque année selon la variation de l'indice SYNTEC.

b. Le prix de la production informatique centralisée pour l'année N est calculé selon les principes suivants :

- Détermination des coûts centraux dépensés en N-1 pour la production informatique centralisée de l'application pour l'ensemble des environnements centraux des filiales de BNP Paribas dans le périmètre « Europe Méditerranée » bénéficiant desdites prestations ;
- Répartition d'une partie de ces coûts centraux sur l'ensemble de ces filiales selon une règle basée sur deux critères : le nombre total des comptes à vue ouverts ATLAS 2, le nombre de mouvements cumulés ATLAS 2 mesurés au 31 décembre N-1 pour une instance de production.

Le montant ainsi défini peut donc varier selon les évolutions de l'assiette des coûts, les volumes de comptes et de mouvements mesurés et la quote-part portée par le bénéficiaire dans la répartition des coûts totaux.

Afin de limiter les hausses pouvant être induites par les variations de volume, le montant facturé pour l'année N ne peut pas augmenter de plus de 30% par rapport au montant facturé en année N-1.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 14 mai 2013 avec date d'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} mai 2010.

Durée

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de trois ans.

2.3.1.2. Contrat de mise à disposition de l'application BNPINET

Nature et objet de la convention

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de BMCI de l'application BNPINET et de fourniture de prestations de maintenance, de production informatique centralisée ainsi que des prestations complémentaires. Il s'agit d'une application que la banque met à la disposition de ses clientèles (particulières, professionnelles et entreprises) pour la consultation et la réalisation d'opérations via Internet.

Conditions et modalités de rémunération

a. En contrepartie de la maintenance applicative, la banque verse une somme annuelle et forfaitaire fixe révisé en janvier de chaque année, selon la variation l'indice SYNTEC.

b. Le prix de la production informatique centralisée pour l'année N est calculé selon les principes suivants :

- Détermination des coûts centraux dépensés en N-1 pour la production informatique centralisée de l'application pour

l'ensemble des environnements centraux des filiales de BNP Paribas dans le périmètre « Europe Méditerranée » bénéficiant desdites prestations ;

- Répartition d'une partie de ces coûts centraux sur l'ensemble de ces filiales selon deux critères : le nombre total des clients BNPINET déclarés au 31 décembre de l'année N-1, ainsi que la moyenne du nombre de connexions mensuelles au service BNPINT calculée au 31 décembre de l'année N-1, mesurés au 31 décembre N-1 pour une instance de production.

Le montant ainsi défini peut donc varier selon les évolutions de l'assiette des coûts, le nombre de clients BNPINET et le nombre de connexions au service.

En cas de changement majeur de la version de l'application, la BNP Paribas se réserve la possibilité de faire évoluer les prix. Le déploiement de ladite version pourra être refacturé en sus.

La révision du prix induite par un changement majeur de la version de l'application ou par toute opération de rachat ou reprise d'activité fera l'objet d'un avenant.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 14 mai 2013 avec date d'entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011.

Durée

La convention est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de trois ans.

2.3.1.3. Contrat de mise à disposition de l'application APCE/APCP

Nature et objet de la convention

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de BMCI de l'application APCE/APCP et de fourniture de prestations de support. Cette application permet d'automatiser la gestion des dossiers de crédit pour les clientèles « entreprises » et « professionnels » de la banque.

Conditions et modalités de rémunération

En contrepartie de la fourniture des prestations et de la concession du droit d'utilisation, la BMCI verse une somme annuelle et forfaitaire fixe révisée de plein droit en janvier de chaque année, selon la variation de l'indice SYNTEC.

En cas de changement majeur de la version de l'application installée, BNP Paribas se réserve la possibilité de faire évoluer les prix. Le déploiement de ladite version pourra être refacturé en sus.

La révision du prix induite par un changement majeur de la version de l'application ou par toute opération de rachat ou reprise d'activité fera l'objet d'un avenant.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 30 avril 2013 avec date d'entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2012.

Durée

La présente convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

2.3.1.4. Contrat de mise à disposition de l'application CHORUS FLOWS

Nature et objet de la convention

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de BMCI de l'application CHORUS FLOWS et fourniture des prestations d'accès à l'application. CHORUS est un outil standard pour le pilotage de l'activité commerciale Corporate Banking.

Conditions et modalités de rémunération

En contrepartie de la mise à disposition de l'application, le prix pour l'année N d'un socle de base, fonction de la complexité opérationnelle de la mise en œuvre de la solution pour l'ensemble des filiales concernées, et d'une partie variable dépendant du « nombre de clients WEBDOC » des filiales, mesurés au 31 décembre de l'année N-1. Ce prix est calculé selon la formule suivante :

Prix annuel = socle + [prix client WEBDOC * Nb clients WEBDOC (N-1)]

Les montants facturés pour le socle de base et le prix par client WEBDOC sont des montants forfaitaires fixes révisés chaque année selon l'indice SYNTEC.

En cas d'évolution majeure de la version de l'application, la BNP Paribas se réserve la possibilité de faire évoluer les prix. Le déploiement de ladite version pourra être refacturé en sus. La révision du prix induite par un changement majeur de la version de l'application ou par toute opération de rachat ou reprise d'activité fera l'objet d'un avenant.

Date de conclusion

Cette convention a pris effet en date du 1^{er} janvier 2011.

Durée

La présente convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

2.3.1.5. Contrat de mise à disposition de l'application CLIENT FIRST

Nature et objet de la convention

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de BMCI de l'application CLIENT FIRST et la fourniture du support. Il s'agit d'un outil Corporate Banking ayant pour visée de favoriser l'intensité relationnelle et développer le Cross Selling. L'application est destinée à supporter les interactions entre l'équipe commerciale de la banque et ses clients. Elle permet aux chargés de clientèle de documenter un certain nombre d'informations pertinentes relatives à leurs clients comme notamment les contacts et les rapports d'entretien.

Conditions et modalités de rémunération

En contrepartie de la mise à disposition de l'application et de la concession du droit d'utilisation, la BMCI verse une somme annuelle et forfaitaire fixe.

En cas de changement majeur de la version de l'application installée, la BNP Paribas se réserve la possibilité de faire évoluer les prix. Le déploiement de ladite version pourra être refacturé en sus.

La révision du prix induite par un changement majeur de la version de l'application ou par toute opération de rachat ou reprise d'activité fera l'objet d'un avenant.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 25 juillet 2014 avec une date d'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2013.

Durée

La présente convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

2.3.1.6. Contrat de mise à disposition de l'application CONFIRMING

Nature et objet de la convention

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de BMCI de l'application CONFIRMING. Il s'agit d'une application qui permet de gérer pour le compte de la clientèle Grandes Entreprises, un service de règlement de fournisseurs à échéances, avec la possibilité d'offrir aux fournisseurs des clients, le paiement anticipé de leurs créances. Il permet de rationaliser la gestion des règlements fournisseurs et de combiner les avantages du virement et de l'effet de commerce.

Conditions et modalités de rémunération

En contrepartie de la mise à disposition de l'application, la BMCI verse un montant forfaitaire fixe révisé en janvier de chaque année, selon l'indice SYNTEC.

En cas de changement majeur de la version de l'application, la BNP Paribas se réserve la possibilité de faire évoluer les prix. Le déploiement pourra être facturé en sus.

La révision du prix induite par un changement majeur de la version de l'application ou par toute opération de rachat ou reprise d'activité fera l'objet d'un avenant.

Date de conclusion

Cette convention a pris effet en date du 1^{er} janvier 2013.

Durée

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction.

2.3.1.7. Contrat de mise à disposition de l'application CONNEXIS CASH

Nature et objet de la convention

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de BMCI de l'application CONNEXIS CASH et la fourniture des prestations d'accès à l'application. Il s'agit d'une des solutions de cash management de BNP Paribas qui permet à un client Connexis Cash d'avoir une vue et un contrôle exhaustifs sur ses comptes dans le monde entier. Elle offre une gamme de services qui permettent d'initier des paiements domestiques et internationaux en toute sécurité.

Conditions et modalités de rémunération

En contrepartie de la mise à disposition de l'application, le prix pour l'année N d'un socle de base ou redevance, et d'une partie variable dépendante du « nombre de clients CONNEXIS CASH » des filiales, mesurés au 31 décembre de l'année N-1.

Les montants facturés en 2012 pour le socle de base et le prix par client CONNEXIS CASH sont des montants forfaitaires fixes révisés chaque année selon l'indice SYNTEC.

La révision du prix induite par un changement majeur de la version de l'application ou par toute opération de rachat ou reprise d'activité fera l'objet d'un avenant.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 31 mai 2013 avec une date d'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2011.

Durée

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de trois ans.

2.3.1.8. Contrat de mise à disposition de l'application CONNEXIS TRADE

Nature et objet de la convention

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de la BMCI de l'application CONNEXIS TRADE et la fourniture des prestations support (gestion des incidents et traitement des demandes de changements). Il s'agit d'un portail internet sécurisé permettant d'initier en ligne des opérations courantes d'import - export et de les suivre en temps réel. Cet outil transactionnel et d'échange d'informations permet d'optimiser la gestion des opérations internationales via internet. Il permet d'accéder à différents modules nécessaires à la gestion d'opérations de commerce international.

Conditions et modalités de rémunération

Le prix des prestations pour l'année N est calculé selon les principes suivants :

- Détermination des coûts centraux dépensés en N-1 pour la production informatique centralisée de l'application pour l'ensemble des environnements centraux des filiales de BNP Paribas dans le périmètre « Europe Méditerranée » bénéficiant desdites prestations ;
- Répartition d'une partie de ces coûts centraux sur l'ensemble de ces filiales selon le nombre total des clients CONNEXIS TRADE mesurés au 31 Décembre de l'année N-1.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 14 mai 2013 avec une date d'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2011.

Durée

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de trois ans.

2.3.1.9. Contrat de mise à disposition de l'application INFOCENTRE

Nature et objet de la convention

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de BMCI de l'application INFOCENTRE et fourniture de prestations de production informatique centralisée et de prestations complémentaires. L'outil fait partie intégrante de l'architecture ATLAS 2 et supporte différents services de back office bancaire. Il centra-

lise les données provenant de différentes applications bancaires, dont ATLAS 2 et OMR et met à disposition des utilisateurs des rapports d'analyse ou de contrôle.

Conditions et modalités de rémunération

Le prix de la production informatique centralisée pour l'année N est calculé selon les principes suivants :

- Détermination des coûts centraux dépensés en N-1 pour la production informatique centralisée de l'application pour l'ensemble des environnements centraux des filiales de BNP Paribas dans le périmètre « Europe Méditerranée » bénéficiant desdites prestations ;
- Répartition d'une partie de ces coûts centraux sur l'ensemble de ces filiales selon une règle basée sur deux critères : le nombre total des comptes à vue ouverts ATLAS 2, le nombre de mouvements cumulés ATLAS 2, mesurés au 31 décembre de l'année N-1 pour une instance de production.

Le montant ainsi défini peut varier selon les évolutions de l'assiette des coûts, les volumes de comptes et de mouvements mesurés et la quote-part portée par le bénéficiaire dans la répartition des coûts totaux.

Afin de limiter les hausses pouvant être induites par les variations de volume, le montant facturé pour l'année N ne peut pas augmenter de plus de 30% par rapport au montant facturé en année N-1.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 14 mai 2013 avec une date d'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2010.

Durée

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de trois ans.

2.3.1.10. Contrat de mise à disposition de l'application IVISION

Nature et objet de la convention

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de la BMCI de l'application IVISION. Il s'agit d'un outil intranet du Groupe BNP Paribas utilisé par le back office du commerce international pour assurer la production des lettres de crédit, des remises documentaires et des garanties internationales. IVISION permet dans un même outil de saisir, contrôler et mettre à jour les engagements, envoyer des flux vers ATLAS 2 pour générer la comptabilité, émettre et recevoir des messages SWIFT de type MT700, générer les avis clients et correspondants, gérer les commissions, taxes et intérêts liés aux engagements, et mettre à disposition les échéanciers de paiement rattachés aux traitements des opérations de commerce international.

Conditions et modalités de rémunération

En contrepartie de la mise à disposition de l'application, la BMCI verse un montant forfaitaire fixe révisé en janvier de chaque année, selon la variation de l'indice SYNTEC.

BNP Paribas se réserve la possibilité de facturer en sus des montants sus-indiqués le déploiement de tout nouveau module ou interface.

En cas de changement majeur de la version de l'application, la BNP Paribas se réserve la possibilité de faire évoluer les prix. Le déploiement de ladite version pourra être refacturé en sus.

La révision du prix induite par un changement majeur de la version de l'application ou par toute opération de rachat ou reprise d'activité fera l'objet d'un avenant.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 14 mai 2013 avec une date d'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2011.

Durée

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de trois ans.

2.3.1.11. Contrat de mise à disposition de l'application KONDOR

Nature et objet de la convention

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de la BMCI de l'application KONDOR et la fourniture du support applicatif. Il s'agit d'une application du back office de salle de marché construite sur la base du produit de "Straight Through Processing". KONDOR prend en charge toute la palette (à l'exception des matières premières) des instruments financiers traités sur les marchés financiers. Il permet également de gérer des prêts et swaps de taux amortissables.

Conditions et modalités de rémunération

Le prix annuel des prestations pour l'année N est calculé selon les principes suivants :

- Le prix pour l'année N est calculé en fonction du nombre de licences KONDOR utilisé par le bénéficiaire en année N-1 ;
- Le prix unitaire de la licence KONDOR est révisé annuellement en fonction de l'indice Syntec.

Date de conclusion

Cette convention a pris effet en date du 1^{er} janvier 2011.

Durée

La présente convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

2.3.1.12. Contrat de mise à disposition de l'application MIB

Nature et objet de la convention

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de la BMCI de l'application Asset MIB. Un avenant a été signé et est entré en vigueur en date du 1^{er} janvier 2014, ayant pour objet d'étendre le domaine couvert par le Contrat d'Application à d'autres Assets. L'application est constituée de l'ensemble des Briques (Assets) MIB. L'Asset CRM Loop s'inscrit dans le cadre du programme international "Multicanal International Banking" et répond aux besoins de la BMCI d'améliorer la connaissance de son client et des relations de proximité grâce à une approche multicanale. CRM Loop se compose de plusieurs outils marketing qui permettent d'améliorer et d'enrichir la relation de la Banque avec ses clients et prospects.

Conditions et modalités de rémunération

En contrepartie de la concession du droit d'utilisation, de la mise à disposition et de la maintenance applicative des Assets, la BMCI verse une somme annuelle, révisable année par année.

Tout développement ou rajout/ modification de fonctionnalités, non couvert par le contrat, fait l'objet d'un devis reprenant l'expression de besoin, la prestation envisagée, le planning de réalisation ainsi que les prix. Ce devis qui devra être expressément accepté par écrit par la BMCI.

En cas de changement majeur de la version de l'application, la BNP Paribas se réserve la possibilité de faire évoluer les prix. Le déploiement de ladite version pourra être refacturé en sus.

La révision du prix induite par un changement majeur de la version de l'application ou par toute opération de rachat ou reprise d'activité fera l'objet d'un avenant.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 22 septembre 2014 avec date d'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2013.

Durée

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de trois ans.

2.3.1.13. Contrat de mise à disposition de l'application RAPIDO

Nature et objet de la convention

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de BMCI de l'application RAPIDO. Cette application destinée aux agences et au back office. Elle permet de faciliter la transmission de documents clients par la numérisation et traite tous les types de documents client indépendamment du processus de traitement et du système d'information utilisé.

Conditions et modalités de rémunération

Le prix pour l'année en cours est déterminé par palier, en fonction des effectifs (équivalent temps plein) de la Banque au 31 décembre de l'année précédente.

En cas de changement majeur de la version de l'application, la BNP Paribas se réserve la possibilité de faire évoluer les prix. Le déploiement de ladite version pourra être refacturé en sus.

Date de conclusion

Cette convention a pris effet en date du 1^{er} janvier 2013.

Durée

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de trois ans.

2.3.1.14. Contrat de mise à disposition de l'application SEARCHSPACE

Nature et objet de la convention

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de BMCI de l'application SEARCHSPACE, la fourniture de production informatique centralisée et de prestations complémentaires. Il s'agit d'un outil d'analyse comportementale au travers des mouvements enregistrés sur les comptes d'un client ou sur certains événements extra comptables. Il permet de mettre en exergue des comportements sensibles par rapport aux techniques de blanchiment connues et fournit des outils de reporting et un outil de workflow permettant de faciliter le travail d'investigation inhérent aux alertes.

Cet outil s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent conformément aux exigences légales imposées aux établissements financiers.

Conditions et modalités de rémunération

Le prix de la production informatique centralisée pour l'année N est calculé selon les principes suivants :

- Détermination des coûts centraux dépensés en N-1 pour la production informatique centralisée de l'application pour l'ensemble des environnements centraux des filiales de BNP Paribas dans le périmètre « Europe Méditerranée » bénéficiant desdites prestations ;
- Répartition d'une partie de ces coûts centraux sur l'ensemble de ces filiales selon une règle basée sur deux critères : le nombre total des comptes à vue ouverts ATLAS 2, ainsi que le nombre de mouvements cumulés ATLAS 2, mesurés au 31 décembre de l'année N-1 pour une instance de production.

Le montant ainsi défini peut donc varier selon les évolutions de l'assiette des coûts, les volumes de comptes et de mouvements mesurés et la quote-part portée par le bénéficiaire dans la répartition des coûts totaux.

Afin de limiter les hausses pouvant être induites par les variations de volume, le montant facturé pour l'année N ne peut pas augmenter de plus de 30% par rapport au montant facturé en année N-1.

En cas de changement majeur de la version de l'application installée, la BNP Paribas se réserve la possibilité de faire évoluer les prix. Le déploiement de ladite version pourra être refacturé en sus.

Date de conclusion

Cette convention a été le 14 mai 2013 avec date d'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2011.

Durée

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de trois ans.

2.3.1.15. Contrat de mise à disposition de l'application SHINE

Nature et objet de la convention

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de BMCI de l'application SHINE et fournitures de prestations d'accès, traitement des alertes, gestion incidents techniques, gestion

des demandes d'assistance ou d'évolution, mise à jour des listes de contrôle. Il s'agit d'un outil de contrôle des flux de messages SWIFT du Groupe BNP Paribas par rapport à des listes de contrôle. L'application réalise un filtrage en temps réel des flux entrants et sortants de la plateforme SWIFT de BNP Paribas ainsi qu'un filtrage a posteriori pour certains types de messages.

Conditions et modalités de rémunération

Le prix pour l'année en cours est déterminé en fonction des volumes de messages SWIFT échangés au cours de l'année précédente, selon une grille par pallier.

La révision du prix induite par un changement majeur de la version de l'application ou par toute opération de rachat ou reprise d'activité fera l'objet d'un avenant.

Date de conclusion

Cette convention a été le 16 octobre 2012 avec date d'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2011.

Durée

La présente convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

2.3.1.16. Contrat de mise à disposition de l'application SONAR

Nature et objet de la convention

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de la BMCI de l'application SONAR. De manière automatique, l'application score et pilote l'activité de révision des relations d'affaires du bénéficiaire à partir de critères de risques de blanchiment définis par la Conformité. Le scoring est centralisé et s'appuie sur des données issues des systèmes d'information BNP Paribas. L'information de scoring est restituée vers les systèmes d'information sources afin de permettre le pilotage de l'activité en central et dans les agences de la banque.

Conditions et modalités de rémunération

En contrepartie de la mise à disposition de l'application, la BMCI verse une somme forfaitaire annuelle calculée selon la formule comme suit :

Redevance annuelle = partie fixe (dev.) + (run annuel total / nombre de clients total n-1) * nombre de clients n-1 du site

En cas de changement majeur de la version de l'application, la BNP Paribas se réserve la possibilité de faire évoluer les prix. Le déploiement de ladite version pourra être refacturé en sus.

La révision du prix induite par un changement majeur de la version de l'application ou par toute opération de rachat ou reprise d'activité fera l'objet d'un avenant.

Date de conclusion

Cette convention a pris effet en date du 1^{er} janvier 2015.

Durée

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de trois ans.

2.3.1.17. Contrat de mise à disposition de l'application SUN

Nature et objet de la convention

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de BMCI de l'application SUN et fournitures de prestations d'accès, traitement des alertes, gestion incidents techniques, gestion des demandes d'assistance ou d'évolution, mise à jour des listes de contrôle. Il s'agit d'un outil qui contribue à permettre à la banque la mise en conformité avec la réglementation en vigueur en matière de lutte contre le financement du terrorisme et de la prévention du blanchiment. SUN est l'outil du Groupe BNP Paribas dédié au contrôle des banques par rapport à des listes de contrôle. L'application utilise des listes de contrôle provenant de deux sources : les listes de contrôle de BNP Paribas et les listes réglementaires de la Banque.

Conditions et modalités de rémunération

Le prix pour l'année en cours est déterminé en fonction du nombre de clients mesurés au 31 décembre de l'année précédente selon une grille par pallier.

La révision du prix induite par un changement majeur de la version de l'application ou par toute opération de rachat ou reprise d'activité fera l'objet d'un avenant.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue en date du 16 octobre 2012.

Durée

La présente convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

2.3.1.18. Contrat de mise à disposition de l'application SWIFT SIBES

Nature et objet de la convention

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de la BMCI de l'application SWIFT SIBES. SWIFT est un réseau sécurisé utilisé pour la transmission de messages financiers et opéré par la Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication. Il permet aux institutions financières qui sont des clients de SWIFT d'échanger des messages via ce réseau. L'application est une solution centralisée de messagerie du Groupe BNP Paribas qui gère les flux SWIFT et concentre et transmet les messages de transferts internationaux vers le réseau SWIFT. Son rôle est de permettre l'échange de tout type de messages SWIFT avec le réseau SWIFT.

Conditions et modalités de rémunération

Le prix des prestations pour l'année N est calculé selon les principes suivants :

- Détermination des coûts centraux dépensés en N-1 pour la production informatique centralisée de l'application pour l'ensemble des environnements centraux des filiales de BNP Paribas dans le périmètre « Europe Méditerranée » bénéficiant desdites prestations ;
- Répartition d'une partie de ces coûts centraux sur l'ensemble de ces filiales selon une règle basée sur le nombre de messages SWIFT entrants et sortants de la plateforme SIBES. Les volumes de référence pour l'année N sont les volumes cumulés en date de clôture de l'année précédente (volumes au 31 décembre de l'année N-1).

Ce prix n'inclut pas le coût des messages SWIFT du bénéficiaire. Ceux-ci sont directement facturés par la société SWIFT (en accord avec les prix négociés par le Groupe BNP Paribas).

Date de conclusion

Cette convention a été conclue en date du 14 mai 2013 avec date d'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2010.

Durée

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de trois ans.

2.3.1.19. Contrat de mise à disposition de l'application VINCI

Nature et objet de la convention

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de BMCI de l'application VINCI et la fourniture de prestations de maintenance applicative, de production informatique centralisée et des prestations complémentaires. VINCI est un outil standard utilisé par le Groupe BNP Paribas pour la gestion des frais généraux, des immobilisations et de la logistique des achats. L'application est construite sur la base du logiciel SAP et est interfacée avec d'autres applications : ATLAS 2, ORION, Infocentre.

Conditions et modalités de rémunération

En contrepartie de la maintenance applicative et de la concession du droit d'utilisation, la BMCI verse une somme annuelle et forfaitaire fixe révisé en janvier de chaque année selon la variation de l'indice SYNTEC.

Le prix de la production informatique centralisée pour l'année N est calculé selon les principes suivants :

- Détermination des coûts centraux dépensés en N-1 pour la production informatique centralisée de l'application pour l'ensemble des environnements centraux des filiales de

BNP Paribas dans le périmètre « Europe Méditerranée » bénéficiant desdites prestations ;

- Répartition d'une partie de ces coûts centraux sur l'ensemble de ces filiales selon une règle basée sur les frais de gestion. Les frais de gestion retenus pour l'année N sont les frais constatés à la date de clôture de l'année précédente (au 31 décembre de l'année N-1).

En cas de changement majeur de la version de l'application, la BNP Paribas se réserve la possibilité de faire évoluer les prix. Le déploiement de ladite version pourra être refacturé en sus. La révision du prix induite par un changement majeur de la version de l'application ou par toute opération de rachat ou reprise d'activité fera l'objet d'un avenant.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue en mars 2014 avec une date d'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} mai 2010.

Durée

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de trois ans.

2.3.1.20. Contrat de mise à disposition de l'application WEBDOC

Nature et objet de la convention

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de BMCI de l'application WEBDOC et fourniture des prestations d'accès à l'application. WEBDOC est un service destiné à la clientèle Entreprise de la banque. Il met à la disposition du client WEBDOC l'ensemble des documents relatifs à ses opérations bancaires : avis d'opérations, extraits de comptes, synthèses monétiques, bordereaux de remise de chèque, décomptes de portefeuilles d'effets, etc... Le client accède à l'application au moyen d'une authentification BNPINET, service auquel le client doit avoir préalablement souscrit.

Conditions et modalités de rémunération

En contrepartie de la mise à disposition de l'application, le prix pour l'année N d'un socle de base, fonction de la complexité opérationnelle de la mise en œuvre de la solution pour l'ensemble des filiales concernées, et d'une partie variable dépendant du « nombre de clients WEBDOC » des filiales, mesurés au 31 décembre de l'année N-1. Ce prix est calculé selon la formule suivante :

Prix annuel = socle + [prix client WEBDOC * Nb clients WEBDOC (N-1)]

Les montants facturés pour le socle de base et le prix par client WEBDOC sont des montants forfaitaires fixes révisés chaque année selon l'indice SYNTEC.

En cas d'évolution majeure de la version de l'application, la BNP Paribas se réserve la possibilité de faire évoluer les prix. Le déploiement de ladite version pourra être refacturé en sus.

La révision du prix induite par un changement majeur de la version de l'application ou par toute opération de rachat ou reprise d'activité fera l'objet d'un avenant.

Date de conclusion

Cette convention a pris effet en date du 1^{er} janvier 2013.

Durée

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de trois ans.

2.3.1.21. Contrat de mise à disposition de l'application WEALTH MANAGEMENT FINANCIAL PORTFOLIO TOOL

Nature et objet de la convention

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de BMCI de l'application WEALTH MANAGEMENT FINANCIAL PORTFOLIO Tool et la fourniture des prestations de maintenance applicative, évolution de l'application, la production informatique centralisée,

l'assistance et support. Il s'agit d'un outil du marché capable de couvrir les besoins de la banque en matière de gestion de portefeuilles financiers, mis à la disposition des utilisateurs Front Office et Middle Office de la Banque Privée, et adossée aux systèmes back-offices de la banque et de son dépositaire. Elle consiste en une version packagée du progiciel SOLIAM, incluant les paramétrages, les processus BNP Paribas Wealth Management, et une documentation tant pour l'installation que pour son utilisation. L'application gère en particulier les activités de gestion conseillée et la production de reporting clients à haute valeur ajoutée y incluant la mesure de performance.

Conditions et modalités de rémunération

En contrepartie de la concession du droit d'utilisation et de la mise à disposition de l'application, la BMCI verse un montant annuel et forfaitaire basé sur les éléments suivants :

- Le nombre minimum théorique d'utilisateurs de l'application convenu entre les parties ;
- Le montant annuel facturé et calculé sur la base de ce nombre d'utilisateurs de l'application ;
- Le principe d'un réajustement mettant à profit la dégressivité du prix en fonction du nombre total des utilisateurs de l'application ainsi que le nombre de pays où l'application est déployée est appliqué. Le réajustement est pris en compte dans la facturation annuelle.

Au titre de la facturation des coûts récurrents, la BMCI verse un montant forfaitaire fixe révisé en janvier de chaque année, selon la variation de l'indice SYNTEC.

En cas de changement majeur de la version de l'application installée, la BNP Paribas se réserve la possibilité de faire évoluer les prix. Le déploiement de ladite version pourra être refacturé en sus.

La révision du prix induite par un changement majeur de la version de l'application ou par toute opération de rachat ou reprise d'activité fera l'objet d'un avenant.

Date de conclusion

Cette convention a pris effet en date du 1^{er} janvier 2013.

Durée

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de trois ans.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice relatif aux conventions

2.3.1.1 à 2.3.1.21 :

Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2019 s'élève à 2 093 996 MAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice relatif aux conventions

2.3.1.1 à 2.3.1.21 :

Aucun décaissement n'a été effectué au titre de l'exercice.

2.4. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE LA BMCI ET LES FILIALES ÉTRANGÈRES DE BNP PARIBAS S.A.

2.4.1. Convention de services auprès de la BMCI

Entités concernées

Banque Internationale pour le Commerce, l'Industrie et l'Agriculture du Burkina (BICIAB) est filiale de BNP Paribas, qui détient 66,74% dans le capital de BMCI à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations, membre du conseil de surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention

Cette convention fixe les modalités de prestations de services réalisées par le « Centre de Services Partagés (CSP) Monétique » du Prestataire pour le compte de la BMCI et portant sur le suivi quotidien des activités monétiques frauduleuses et la gestion de la survenance des fraudes monétiques, notamment par l'analyse et la remontée de l'alerte, la mise en place immédiate d'une solution préventive ainsi que l'initiation d'une cellule de crise pour action et résolution rapide.

Conditions et modalités de rémunération

Les charges de fonctionnement sont réparties entre les sites bénéficiant des services du CSP Monétiques selon une clé de répartition basée sur le volume numérique de chaque site (transactions, cartes en portefeuille, système d'acceptation).

Le coût des prestations de services est déterminé par la somme des rubriques suivantes :

- Les frais de personnel et d'hébergement à Ouagadougou ;
- Les dépenses de transport et d'hébergement engagés par le CSP à l'occasion de ses missions ;
- Les dépenses de fonctionnement autres que le transport et hébergement engagés par le CSP.

La BICIAB transmet trimestriellement une facture correspondant à la quote-part de BMCI indexée sur la base de la clé de répartition calculée pour l'année N-1, nette de tous impôts et taxes.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue en date du 24 avril 2014.

Durée

La présente convention s'étale sur une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction pour une période de trois ans.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2019 s'élève à 217 017 MAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé par BMCI s'élève à 1 261 662 MAD.

2.4.2. Convention de mise à disposition d'un Logiciel de gestion Informatique

Entités concernées

BNP Paribas Factoring IT Services (FITS) est filiale de BNP Paribas, qui détient 66,74% dans le capital de BMCI à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations, membre du conseil de surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention

Cette convention fixe les modalités de mise à la disposition de BMCI d'un logiciel de gestion informatique de centralisation et de mutualisation des activités IT pour l'activité de Factoring de la BMCI.

Conditions et modalités de rémunération

La redevance est déterminée sur la base de la méthode de répartition des coûts supportés par FITS.

Conformément à cette méthode de facturation, tous les coûts directs supportés par FITS dans l'exécution des services, seront refacturés à la BMCI augmentés de 8%.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue en date du 30 juin 2013 avec une date d'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2013.

Durée

La présente convention s'étale sur une durée indéterminée.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2019 s'élève à 2 352 131 MAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé par BMCI s'élève à 2 803 503 MAD.

2.4.3. Convention portant sur l'hébergement et l'infogérance au profit de la BMCI

Entités concernées

COFICABAIL (ex LEVAL DEVELOPPEMENT) est filiale de BNP Paribas Personal Finance, elle-même filiale de BNP Paribas qui détient 66,74% dans le capital de BMCI à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations membre du Conseil de Surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention

Cette convention fixe les modalités des prestations d'hébergement et d'infogérance du Logiciel Système (SICLID), intégrant l'assistance et les améliorations du programme d'exploitation

des Batch de production et l'assistance pour les opérations de maintenance.

Conditions et modalités de rémunération

a. Un forfait HT annuel de 90 000 EUR correspondant aux services suivants ajusté annuellement pour prendre en considération l'accroissement de l'index SYNTEC :

- Mise à disposition et maintenance des environnements ;
- Accès continu au téléprocessing et traitement des batchs quotidiens ;
- Procédures de back-up ;
- Création/mise en place et contrôle de l'évolution du plan de reprise (recovery plan).

b. Un coût HT annuel s'élevant à 0,6 EUR par dossier actif ajusté annuellement pour prendre en considération l'accroissement de l'index SYNTEC, conformément à la formule mentionnée ci-après, appliqué au nombre de dossiers client actif en DB2 en fin de mois. Ce montant correspond aux coûts liés :

- A l'espace de stockage ;
- A la puissance des processeurs ;
- Aux outils nécessaires à la fourniture des services et les tarifs sont proportionnels à la puissance des machines COFICABAIL (Ex LEVAL DEVELOPPEMENT).

c. Un coût HT annuel s'élevant à 0,3 EUR par dossier inactif ajusté annuellement pour prendre en considération l'accroissement de l'index SYNTEC, conformément à la formule mentionnée ci-après, appliqué au nombre de dossiers client inactif en DB2 en fin de mois. Ce montant correspond aux coûts liés :

- A l'espace de stockage ;
- Aux outils nécessaires à la fourniture des services et les tarifs sont proportionnels à la puissance des machines COFICABAIL (Ex LEVAL DEVELOPPEMENT).

Date de conclusion

Cette convention a été conclue en date du 30 juin 2002 modifié par des avenants, successivement le 01 décembre 2004, le 06 décembre 2007 et le 01 janvier 2009.

Durée

La présente convention s'étale sur une durée de dix ans renouvelables par tacite reconduction.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2019 s'élève à 3 327 463 MAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé par BMCI s'élève à 2 341 631 MAD.

2.4.4. Convention Cadre de Prestation de services de télécommunication et services accessoires au profit de la BMCI

Entités concernées

BNP Paribas Net Limited est filiale de BNP Paribas IRB Participations qui détient 66,74% dans le capital de BMCI, laquelle est membre du Conseil de Surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention

Les services fournis à la BMCI par BNP Paribas Net Limited se présentent comme suit :

- Services DATA : mise à disposition de la BMCI du réseau international qui relie la Banque à BNP Paribas à travers le monde ;
- Services à valeur ajoutée sur le réseau international : en particulier en matière de sécurité (antivirus, filtrage etc ...) les

services téléphoniques et services de réseau WIFI Groupe et prestation de maintenance et d'administration.

Conditions et modalités de rémunération

Les frais au titre des services sont facturés comme suit :

- Réseau de données et lignes dorsales : tarif forfaitaire ;
- Téléphonie par commutation et RAN : tarif variable ;
- Autres services : tarif forfaitaire.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue en date du 07 juillet 2011.

Durée

La présente convention s'étale sur une durée indéterminée.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2019 s'élève à 8 539 400 MAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé par BMCI s'élève à 10 515 933 MAD.

2.4.5. Convention portant sur la maintenance de l'applicatif informatique SICLID au profit de la BMCI

Entités concernées

BNP Paribas Personal Finance est filiale de BNP Paribas qui détient 66,74% dans le capital de BMCI à travers sa filiale BNP IRB Participations, membre du Conseil de Surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention

Fourniture des Prestations de maintenance corrective et de maintenance évolutive et prestations de développement de SICLID, l'outil informatique utilisé par la Business Unit Crédit Conso pour la production et la gestion des crédits à la consommation, et de ses composantes à savoir :

- STARC : Outil utilisé par le Marketing pour le reporting sur les campagnes commerciales ;
et
- TELEMATIQUE « TELEM-Fonc » : Outil de distribution des crédits sur les lieux de vente pour l'activité de « Distribution » et sur Internet.

Conditions et modalités de rémunération

La rémunération au titre de cette convention se détaille comme suit :

- a. Coût HT (de départ en 2001) annuel pour 1000 dossiers gérés de 50 EUR. La facture est calculée au prorata sur la base de 50 EUR pour 1000 dossiers. Cette rémunération est payable trimestriellement à terme échu.
Le montant de la rémunération peut être révisé lors de chaque renouvellement après accord entre les parties.
- b. Les coûts de base par dossier de chaque année seront indexés le 1^{er} janvier de chaque année en fonction des variations de l'indice SYNTEC.
Les réajustements des coûts de base selon cette indexation s'effectuent sans formalité.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue en date du 1^{er} décembre 2001 avec une date d'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} juillet 2001.

Durée

La présente convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2019 s'élève à 993 036 MAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé par BMCI s'élève à 754 026 MAD.

2.4.6. Convention portant sur la concession de Licence RATANET au profit de la BMCI

Entités concernées

BNP Paribas Personal Finance est filiale de BNP Paribas qui détient 66,74% dans le capital de BMCI à travers sa filiale BNP IRB Participations, membre du Conseil de Surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention

La présente convention fixe les modalités de concession d'une licence d'utilisation du Progiciel RATANET et de fourniture de prestations d'adaptations aux besoins et aux pratiques de la Banque. Il s'agit d'un nouvel outil informatique utilisé par la Business Unit Crédit Conso pour la production et la gestion des crédits à la consommation.

Conditions et modalités de rémunération

Montant forfaitaire de 350 000 EUR dont 50 000 EUR au titre de la Licence d'utilisation et 300 000 EUR au titre des développements. Cette rémunération ne comprend pas le coût des éventuels progiciels ou logiciels dont l'utilisation serait nécessaire pour l'utilisation du progiciel et qui ne seraient pas des progiciels standards développés par BNP Paribas Personal Finance.
Règlement du montant susvisé comme suit :

- Avance de 70.000 EUR HT payée dès signature du contrat ;
- Livraison Lot 1 de 130.000 EUR HT ;
- Livraison Lot 2 de 50.000 EUR HT ;
- Livraison Lot 3 de 50.000 EUR HT ;
- Livraison Lot 4 de 50.000 EUR HT.

Date de conclusion

La convention a été conclue en date du 12 mai 2014 avec date d'entrée en vigueur rétroactivement au 15 octobre 2013.

Durée

La présente convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été comptabilisé au titre de l'exercice 2019.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Aucun décaissement n'a été effectué au titre de l'exercice.

2.4.7. Convention portant sur la télématique au profit de la BMCI

Entités concernées

BNP Paribas Personal Finance est filiale de BNP Paribas qui détient 66,74% dans le capital de BMCI à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations, membre du Conseil de Surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention

La présente convention fixe les modalités de la fourniture des prestations de services d'exploitation, de développements informatiques et de supports liés à la télématique des outils de la BU Crédit Conso.

Conditions et modalités de rémunération

Services télématiques : Rémunération de départ (fixée en 2008) au titre des services (hébergement et exploitation) est de 0,1 EUR HT par instance. La rémunération au titre des services télématiques sera calculée sur la base du nombre d'instances réalisées à la date de la facturation telle que définie ci-après :

Développements télématiques : redevance de départ (fixée en 2008) de 0,6 € par instance s'applique aux développements télématiques, la petite maintenance évolutive et le support dans les limites suivantes :

- 10 mois/homme/année pour les développements corporate ;
- 03 mois/homme/année pour la petite maintenance évolutive ;
- 03 mois/homme/année pour le support.

Tarifification réajustable au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'indice Syntec.

La tarification applicable aux autres prestations de développements, maintenance et support télématique non comprise dans la redevance ci-dessus, est égale (en 2008) à 686 EUR HT J/H. Tarifification réajustable au 1^{er} janvier de chaque année.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue en date du 16 septembre 2008 avec une date de prise d'effet à compter du 01 janvier 2002.

Durée

La présente convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été comptabilisé au titre de l'exercice 2019.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Aucun décaissement n'a été effectué au titre de l'exercice.

2.4.8. Convention portant sur les prestations de maintenance des outils et applications informatiques au profit de la BMCI

Entités concernées

BNP Paribas Procurement Tech est filiale de BNP Paribas, détenant 66,74% dans le capital de BMCI à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations, membre du Conseil de Surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention

La présente convention fixe les modalités de fourniture des prestations de maintenance sur les outils et application suivants :

- SOLIAM est un outil de gestion de portefeuilles de la Banque Privée ;
- Oracle SIBES CLIENT First est un outil CRM du Corporate Banking, permettant le suivi commercial de chacun des clients Corpo ;
- ORACLE est un outil de gestion des bases de données des applications locales de la Banque ;
- SAP VINCI est un outil standard utilisé par le Groupe BNP Paribas pour la gestion des frais généraux, des immobilisations et de la logistique des achats ;
- SAP BUSINESS OBJECT est un outil de reporting Finances, Risques et Marketing, utilisé par la Banque et connecté à ATLAS 2 ;
- MICROSOFT : Pour tous les logiciels poste de travail (Word, Excel, ...) y compris les licences sur les serveurs applicatifs ;
- MICROFOCUS COBOL est un logiciel système qui permet à ATLAS 2 de s'exécuter.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2019 s'élève à 8 104 408 MAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé par BMCI s'élève à 3 800 523 MAD.

2.5. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE LA BMCI ET LES FILIALES MAROCAINES DE BNP PARIBAS S.A.

2.5.1. Convention instituant une commission d'apport et une prime de risque conclue entre BMCI et ARVAL Maroc

Entités concernées

ARVAL Maroc est filiale de BNP Paribas et est détenue par la BMCI à hauteur de 33.34%, laquelle est administrateur au sein du Conseil d'Administration d'ARVAL Maroc.

Nature et objet de la convention

Cette convention fixe les modalités de :

- Collaboration entre la BMCI et ARVAL Maroc en matière d'apport d'affaires par BMCI en faveur d'ARVAL Maroc ;
- Participation au risque au cas par cas et à la décision de la BMCI.

Conditions et modalités de rémunération

La présente convention prévoit :

- Une Commission d'apport de 0,75% du montant HT de l'investissement qui sera versée flat à la mise en route du véhicule et ne portera que sur les contrats concrétisés ;
- Une commission de risque de 0,50% du montant HT de

l'investissement, que ce soit un client ou un prospect, qui sera calculée sur l'encours des engagements puis versée trimestriellement.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 23 janvier 2013.

Durée

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans renouvelables. Au-delà de ces trois années, elle est renouvelable par tacite reconduction.

Montant comptabilisé par la BMCI au titre de l'exercice

En 2019, comptabilisation d'une commission d'apport 2019 d'un montant de 1 527 011 MAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé par BMCI s'élève à 5 531 394 MAD.

2.5.2. Convention d'assistance technique au profit d'Arval Maroc

Entités concernées

ARVAL Maroc est filiale de BNP Paribas et est détenue par la BMCI à hauteur de 33.34%, laquelle est administrateur au sein du Conseil d'Administration d'ARVAL Maroc.

Nature et objet de la convention

Cette convention prévoit l'assistance d'ARVAL MAROC dans les domaines suivants :

- Ressources humaines ;
- Gestion comptable ;
- Informatique ;
- Assistance juridique ;
- Mobilier et matériel de bureau ;
- Autres.

Conditions et modalités de rémunération

La rémunération annuelle servie à la BMCI est calculée sur la base de la charge de travail par domaine d'intervention et prenant en compte le nombre, la durée et les frais des interventions effectuées opérées par la BMCI, ou sur la base de tarifs préalablement définis dans les annexes d'ARVAL MAROC pour un certain nombre de prestations.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue en date du 1^{er} janvier 2006.

Durée

La présente convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

La rémunération constatée par BMCI au titre de cette convention en 2019 s'élève à 97 600 MAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice s'élève à 803 358 MAD TTC.

2.5.3. Conventions d'assistance technique au profit de MED BP

Entités concernées

MED BP est filiale de BNP Paribas et est détenue par la BMCI à hauteur de 4%, laquelle est administrateur au sein du Conseil d'Administration de MED BP.

Nature et objet de la convention

La convention prévoit l'assistance de MED BP dans les domaines suivants :

- Ressources humaines ;
- Gestion comptable ;
- Assistance juridique ;
- Autres.

Conditions et modalités de rémunération

La rémunération annuelle servie à la BMCI est calculée sur la base de la charge de travail par domaine d'intervention et prenant en compte le nombre, la durée et les frais des interventions effec-

tives opérées par la BMCI, ou sur la base de tarifs préalablement définis dans les annexes du contrat pour un certain nombre de prestations.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue en date du 25 octobre 2013.

Durée

La présente convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

La rémunération constatée par BMCI en 2019 s'élève 952 640 MAD

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice s'élève à 1 090 035.60 MAD TTC.

2.5.4. Conventions d'assistance technique au profit de BDSI

Entités concernées

BDSI est filiale du Groupe BNP Paribas, et est détenue à hauteur de 11% par la BMCI, laquelle est administrateur au sein de BDSI.

Nature et objet de la convention

La convention prévoit l'assistance de BDSI dans les domaines suivants :

- Ressources humaines ;
- Gestion comptable ;
- Assistance juridique ;
- Autres.

Conditions et modalités de rémunération

La rémunération annuelle servie à la BMCI est calculée sur la base de la charge de travail par domaine d'intervention et prenant en compte le nombre, la durée et les frais des interventions effectives opérées par la BMCI, ou sur la base de tarifs préalablement définis dans les annexes du contrat pour un certain nombre de prestations.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue en date du 1^{er} janvier 2006.

Durée

La présente convention est annuellement renouvelable par tacite reconduction.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

La rémunération constatée par BMCI en 2019 s'élève 2 037 588 MAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice s'élève à 2 328 668.40 MAD TTC.

2.6. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE LA BMCI ET BMCI LEASING

2.6.1. Conventions d'assistance technique en faveur de BMCI Leasing

Entités concernées

BMCI est actionnaire et administrateur chez BMCI Leasing.

Nature et objet de la convention

Cette convention fixe les modalités des prestations d'assistance fournies par la BMCI en faveur de BMCI LEASING dans des domaines diversifiés, notamment les ressources humaines, la gestion comptable, gestion des risques, l'informatique, l'assistance juridique, la conformité, l'inspection générale, l'immobilier

et travaux, mobilier et matériel de bureau, communication, archi- vage, économat et achats.

Conditions et modalités de rémunération

La rémunération annuelle servie à BMCI est calculée sur la base de la charge de travail par domaine d'intervention et prenant en compte le nombre, la durée et les frais des interventions effectives opérées par BMCI, ou sur la base de tarifs préalablement définis.

Les conditions de rémunération sont révisables, d'un commun accord entre les parties une fois par an, à la date d'élaboration des budgets annuels ou suite au changement du périmètre des prestations, avec prise d'effet au 1^{er} janvier suivant la date anniversaire du contrat.

La rémunération du personnel détaché par le prestataire est prise en charge et placée sous la responsabilité de LEASING.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue en date du 15 octobre 2002 et remplacée par le contrat de prestations de services « SLA » en date du 15 novembre 2013 telle que modifiée par avenant en date du 5 juillet 2018.

Durée

La présente convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

La rémunération constatée par BMCI au titre de l'exercice s'élève à 3 876 000 MAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice s'élève à 5 814 720 MAD TTC.

2.6.2. Convention d'apporteurs d'affaires conclue entre BMCI et BMCI Leasing

Entités concernées

BMCI est actionnaire et administrateur chez BMCI Leasing.

Nature et objet de la convention

Cette convention fixe les modalités de collaboration entre BMCI et BMCI LEASING et l'institution d'une commission d'apport pour les dossiers mis en place pour les clients BMCI.

Conditions et modalités de rémunération

BMCI Leasing verse trimestriellement une commission de 0,35% (hors taxes) pour tout dossier de crédit-bail mis en place en faveur d'un client du réseau BMCI.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 17 décembre 1999 et révisée le 22 décembre 2000.

Durée

La convention est renouvelable annuellement par tacite recon- duction.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

En 2019, les produits comptabilisés par la BMCI, y compris la commission de partage de risque s'élèvent à 13 695 819 MAD hors taxes.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant perçu par BMCI s'élève à 15 700 349.90 MAD TTC.



RAPPORT D'AUDIT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés, ci-joints, de la BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (BMCI) et ses filiales (Groupe BMCI), comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 7.497.734 KMAD, dont un bénéfice net consolidé de 599.987 KMAD.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance

raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS

A notre avis, les états financiers cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2019, ainsi que la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financières (IFRS).

Casablanca, le 27 février 2020-09-14

Les commissaires aux comptes

DELOITTE AUDIT

Sakina Bensouda-Korachi
Associée



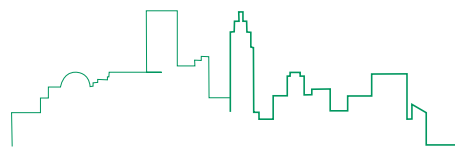
PWC MAROC

Mohamed Rqibate
Associé



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

AU 31 DÉCEMBRE 2019



RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2020

Mesdames, Messieurs Les actionnaires,

Au cours de l'exercice 2019, dans le cadre de sa mission et conformément à la loi, le conseil de surveillance s'est réuni trimestriellement, en date respectivement des 22 mars, 17 mai, 19 septembre et le 15 novembre. A chacune de ces réunions, d'une durée comprise entre quatre et cinq heures, le conseil a traité de l'activité et des résultats trimestriels de la banque, notamment des rapports périodiques de gestion du directoire. Le conseil a également traité au cours de ces réunions, des sujets relatifs à la stratégie et aux grandes orientations de la banque. Par ailleurs, lors de ces séances, les présidents du comité d'audit, du comité des risques et du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernement d'entreprise ont présenté une synthèse de leurs travaux, étayée par une documentation écrite préalablement diffusée aux membres du conseil.

Ainsi, au cours de cet exercice, le conseil de surveillance a examiné et pris connaissance de plusieurs sujets aussi bien opérationnels que réglementaires, dont les plus saillants sont repris ci-après.

I. PROGRAMME DE TRANSFORMATION BMCI 2020 ET LA REFORTE DU SYSTÈME D'INFORMATION

La mobilisation initiée en 2016, autour du programme de transformation de la banque BMCI 2020, s'est poursuivie en 2019. En effet, le programme de transformation s'est enrichi en 2019 par l'intégration de nouveaux domaines. Le programme de transformation a été en outre, présenté à Bank Al Maghrib par la direction générale, avec les projets structurants qui y sont liés.

Le conseil de surveillance a constaté par ailleurs, avec satisfaction, la forte implication de l'ensemble des collaborateurs à ce programme, tel qu'il est ressorti de l'enquête interne de satisfaction des collaborateurs.

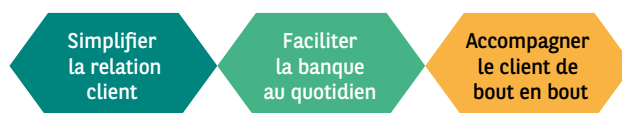
Suivant l'état d'avancement présenté à chaque réunion du conseil, il a été relevé le bon déroulement du plan de transformation, qui s'est confirmé avec l'implication de tous les collaborateurs de la Banque, qui participent activement aux différents ateliers de travail.

II. PÔLE DIGITAL

Dans un monde toujours plus digital, les attentes des clients en matière d'expérience bancaire évoluent. Face à ces nouveaux besoins, le pôle Digital a été créé au sein de la BMCI en 2018, en ayant comme objectifs principaux l'amélioration de l'expérience

digitale des clients en leur proposant les plateformes digitales les plus adéquates possibles à leurs besoins ainsi que la construction d'une vision et d'une feuille de route claire 2019-2022.

Les ambitions de la BMCI en matière de Digital ont été clairement exprimées :



Cette année 2019 a été ponctuée par plusieurs grands chantiers et réalisations au niveau du Pôle Digital, notamment :

1. LA STRATÉGIE DIGITALE BMCI 2019-2022

La définition d'une Stratégie Digitale mettant le client au cœur de la réflexion et des nouveaux dispositifs à venir. Plusieurs chantiers ont été identifiés dont 4 principaux sur lesquels la BMCI se concentrera à court terme :

- **La création de deux entités** : DIGIFI et DIGISERV ayant respectivement le statut d'établissement de paiement et de société commerciale de services digitaux. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de la Banque de participer à la politique d'inclusion financière à travers la bancarisation des populations.
- **Les parcours clients digitalisés** en proposant aux clients du contenu conforme à leurs attentes et à leurs usages et leur permettant ainsi de consommer la banque plus facilement.
- **Le Self-Care** en favorisant l'autonomie du client où qu'il soit via l'accès à de nombreuses fonctionnalités peu importe là où il se trouve dans son cycle de vie, l'objectif étant de regagner la confiance de nos clients mais aussi d'attirer de nouveaux clients désireux de plus d'autonomie.
- **Mobile First** avec le Multi-Device pour répondre à l'usage grandissant du marché.
- **Phygit** en assurant une continuité de l'Expérience Digital en agence pour un meilleur accompagnement.

Ces 4 grandes priorités se sont traduites par la mise en place de différents chantiers initiés dès 2019, et qui seront finalisés en partie en 2020.

2. UN NOUVEAU PARCOURS DIGITALISÉ POUR LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Afin de proposer à ses clients de nouveaux parcours digitalisés, la BMCI a lancé une nouvelle application mobile « Crédit F'Yidi », dédiée au Crédit à la Consommation et au financement des projets personnels des mobinautes, clients ou non clients BMCI. En effet, la BMCI place le client au cœur de sa stratégie et revoit l'ensemble de son dispositif digital afin de mieux servir ses clients, avec pour objectif de leur offrir un accompagnement complet dans leurs projets de vie et leur proposer des outils et services digitaux adaptés à leurs besoins et usages.

La BMCI a pour volonté d'accompagner ses clients dans la réalisation de leurs projets personnels et cela se traduit par la mise en place de fonctionnalités clés et utiles à leur disposition :

1. **La création de son espace personnel** afin de renseigner ses informations personnelles et de réaliser différentes opérations (renseignements, simulations, suivi de dossier, etc.) ;
2. **La réalisation de simulations détaillées** en fonction du montant emprunté, avec affichage du résultat détaillé de la simulation pour une parfaite connaissance des caractéristiques du crédit (mensualité à rembourser, durée d'emprunt, coût du crédit, etc.) ;
3. **L'obtention d'un accord de principe immédiat** garantissant une transparence totale pour nos mobinautes ;
4. **Le Téléchargement du contrat de crédit** depuis son mobile et des pièces justificatives pour gagner en efficacité ;
5. **Le Suivi de l'avancement de la demande de crédit** pour une parfaite visibilité ;
6. **Le Choix de l'agence BMCI** de son choix pour le dépôt de son dossier.

De prochains parcours clients digitalisés seront proposées aux clients avec comme ambition de toujours les servir au mieux.

III. PÔLE MARKETING & DISTRIBUTION

TRANSFORMATION DES PARCOURS CLIENT

En 2019, la BMCI a mis à disposition des clients de nouvelles expériences de consommation, chantier entrepris en 2018 ayant comme objectif la transformation et la digitalisation de ses parcours clients :

a. Réouverture de l'agence Mohamed V

Rénovation de la mythique agence Mohammed V entièrement repensée et réinventée. Les spécificités de cette nouvelle expérience bancaire brisent les codes de l'agence bancaire traditionnelle, et proposent une nouvelle expérience client plus qualitative et innovante pour répondre au mieux aux exigences des clients. En plus d'une démarche commerciale digitalisée, d'un dispositif technologique et des équipements de dernière génération, la nouvelle agence offre au client un accueil sur-mesure et un parcours fluide avec des espaces dédiés adaptés à chaque besoin (espace d'attente, espace découverte, espace libre-service, espace de confidentialité, espace caisse et espace change). Par ailleurs, l'espace découverte offre des corners dédiés (Crédit Conso, Professionnels, Finance Participative), conçus pour répondre au mieux à nos clients.

b. Lancement de l'application mobile Crédit F'YIDI

Crédit F'YIDI, c'est avant tout un nouveau parcours client Digital pensé pour nos clients désireux de plus d'autonomie, de simplicité et de rapidité. Cette application donne avant tout la possibilité d'effectuer sa demande de crédit à la consommation en ligne depuis son mobile.

Il s'agit de la 1^{ère} application du marché marocain garantissant un accord de principe en ligne immédiat. Interfacée avec un nouveau

moteur de décision, cette application permet un accord de principe en saisissant un minimum de données.

Ce nouveau parcours client s'imprègne de la volonté de la BMCI d'accompagner les clients dans la réalisation de leurs projets personnels, cela se traduit par un certain nombre de fonctionnalités clés présentes dans l'application tel qu'un simulateur capacité d'emprunt, suivi de la demande de crédit, téléchargement du contrat...

IV. CORPORATE FINANCE

2019 a été une année record pour le métier Corporate Finance BMCI avec un PNB qui a quasiment triplé par rapport à l'exercice précédent.

En collaboration avec CIB, CF BMCI a conseillé Heidelberg dans la cession de ses actions détenues dans le capital de Ciments du Maroc. Le métier a conseillé FATER Italie (JV entre Procter & Gamble et groupe Angelini, client stratégique de BNL) dans la cession de sa filiale marocaine.

Il a également consolidé sa position de leader dans le conseil aux multinationales pour la réalisation au Maroc de leurs Plans d'Épargne Groupe à l'instar des opérations réalisées à l'international.

Dans un contexte réglementaire marqué par l'adoption d'une nouvelle circulaire AMMC et d'un nouveau règlement de la Bourse de Casablanca, CF a accompagné la BMCI dans son émission d'obligations subordonnées pour un montant global de 500 millions de dirhams et dans le renouvellement de son programme de CD (plafond de 12 milliards de dirhams) ainsi que RCI Finance Maroc dans le cadre de leur émission de Titres de Créances Négociables portant sur un programme de 2,5 milliards de dirhams.

Enfin, l'exercice 2019 a été clôturé par le succès de l'émission d'obligations ordinaires par placement privé auprès d'investisseurs qualifiés de la société « Les Eaux Minérales d'Oulmès » pour un montant de 300 millions de dirhams.

V. DÉMARCHE ET ACTIVITÉS RSE

En 2019, la BMCI a poursuivi sa démarche RSE, en développant des actions autour des 4 piliers qui structurent son action : Responsabilité économique, sociale, civique et environnementale.

BMCI a réalisé une étude de matérialité auprès de l'ensemble de ses parties prenantes avec pour objectif d'identifier et prioriser nos enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) les plus pertinents, et de faire évoluer notre démarche RSE pour répondre au mieux aux attentes de nos parties prenantes. 62% des répondants ont jugé le niveau de responsabilité sociétale de la BMCI de « Pionnier » à « Engagé ».

BMCI a également publié pour la première fois, son Rapport RSE, aux normes internationales de reporting extra-financier, GRI. Cette démarche a été distinguée et primée tout au long de l'année 2019 par plusieurs organismes et institutions de renom (Vigeo-Eiris, l'indice boursier ESG10 et le groupe Avril Lesieur).

La Banque a également signé le 31 juillet, la charte de l'Engagement portée par le Women's Forum intitulée « Women leading climate action » afin que les actions climatiques soient inclusives.

PIILIER ECONOMIQUE

La BMCI a organisé en partenariat avec l'équipe Engagement IRB, le 02 et 03 Juillet, un atelier Engagement, qui a mobilisé le Directoire, le COMEX et les différentes lignes de métiers. L'atelier s'est clôturé par la sélection de propositions de produits/services à impact positif sur la société et l'environnement, et répondant aux 4 enjeux prioritaires du Manifeste de l'Engagement du Groupe BNP Paribas : changement climatique, jeunes, entrepreneuriat, écosystème local.

Suite à la signature du partenariat Women in Business avec la BERD en Septembre 2018, BMCI a lancé le programme officiel en 2019, alliant une offre de financement adaptée et un accompagnement technique sur mesure. Le montant de la ligne, dédiée aux femmes entrepreneures, est de 15 millions d'euros.

La BMCI a signé le 12 juin, une convention « Partenaire Majeur » avec l'Association Réseau Entreprendre Maroc pour laquelle elle a dédié un prêt d'1 million de dirhams sans intérêts au profit de l'entrepreneuriat féminin. La Banque a également prévu une subvention sur 3 ans d'un montant total de 300.000 dirhams pour financer le plan de développement de l'association.

RESPONSABILITÉ SOCIALE

La BMCI a participé au People's Lab 4 Good, programme d'intra-preneuriat du Groupe BNP Paribas. Ce programme accompagne des collaborateurs porteurs de projets à impact positif sur la société et/ou l'environnement.

La BMCI est membre fondateur de l'Association pour la Promotion du Sport en Entreprises (L'APSEM), ayant été lancée officiellement le 6 avril. L'association a pour ambition de promouvoir, développer et structurer la pratique d'activités sportives en milieu professionnel.

La BMCI a organisé la 1^{ère} édition du BMCI's Talents, un concours qui vise à promouvoir l'expression artistique au sein de l'entreprise et à dévoiler les talents cachés en chant, photo, arts et musique des collaborateurs BMCI.

RESPONSABILITÉ CIVIQUE

La BMCI a participé pour la 8^{ème} année consécutive à la Semaine de l'éducation financière. Cette action civique et éducative du programme RSE de la banque a pour objectif de familiariser les jeunes aux fondamentaux de la finance et de lutter contre le surendettement.

La BMCI oeuvre à promouvoir l'inclusion financière à travers ses partenariats avec les acteurs de la microfinance, notamment Al Amana et Al Baraka.

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Semaine Développement Durable :

La BMCI a organisé la 6^{ème} édition de la Semaine du Développement Durable. A cette occasion, de nombreuses actions sociales et environnementales ont été mises en place, dans toutes les régions, pour sensibiliser les collaborateurs aux enjeux du

développement durable (ex : ramassage et tri des déchets, tombo-la solidaire et formation en faveur de coopératives).

REPORTING ENVIRONNEMENTAL

Comme chaque année, la BMCI a participé à la campagne environnementale du Groupe BNP Paribas. Cette campagne a eu pour objectif de calculer les indicateurs liés à la consommation d'énergie, de papier, de déplacements professionnelles et de déchets de la banque.

VI. AUTORISATION DE CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le conseil de surveillance a autorisé la conclusion de conventions qualifiées de « réglementées », celles-ci intéressant directement et indirectement l'un de ses actionnaires ou l'un de ses membres, à savoir :

- La convention de services d'accompagnement du programme de refonte IT avec la Direction des Systèmes d'Information de la Banque, autorisée en date du 22 mars 2019 ;
- (i) la convention de partenariat entre la BMCI et réseau entreprendre Maroc et (ii) le contrat de prestation de services informatiques (Build & Run) et de licence d'oeuvre développées par BDSI, autorisés en date du 17 mai 2019.

VII. OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

Le rapport de gestion établi par le directoire pour l'exercice 2019 et les états de synthèse dudit exercice, tels que présentés par le directoire, n'appellent pas de remarques particulières ayant été établis conformément à la réglementation et règles en vigueur. Le conseil de surveillance invite les actionnaires à (i) approuver les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019, (ii) affecter le résultat et (iii) décider la distribution des dividendes tels que proposés par le directoire le 17 février 2020.

Le conseil de surveillance a également examiné lors de cette réunion, les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ainsi que les projets de résolutions y afférents. Les projets de résolutions des décisions d'ordre ordinaire, n'appellent pas non plus de remarques particulières. Le conseil de surveillance invite en conséquence, les actionnaires à voter les résolutions relatives aux décisions ordinaires, telles qu'elles figurent sur l'avis de convocation de l'Assemblée Générale.

Fait à Casablanca, le 24 février 2020.

Pour le Conseil de Surveillance
Le Président M. Jaouad Hamri

BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE "BMCI"

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE
AU 31 DÉCEMBRE 2019

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - DU 30 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le mardi trente juin, à 10 heures, Dans le contexte de l'épidémie de COVID-19 et de la décision de prolongation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10 juillet 2020 en vertu du décret n° 2-20-406 du 9 juin 2020 et des mesures prises par les pouvoirs publics notamment celles interdisant les rassemblements et limitant les déplacements, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie « BMCI » dans un souci d'assurer la sécurité de tous les actionnaires, s'est tenue exceptionnellement à huit clos hors la présence physique des actionnaires, au siège social sis au 26 Place des Nations Unies, Casablanca, sur convocation du Directoire publiée dans le journal d'annonces légales « Le Matin » du 29 mai 2020.

Compte tenu des circonstances exceptionnelles énoncées ci-avant, et en vertu de l'article 20 des statuts de la BMCI, les actionnaires ont été invités à exercer leurs droits préalablement à la date de l'Assemblée en recourant au vote par correspondance, ou en donnant mandat à une personne qui votera pré-assemblée ou encore en donnant mandat au Président.

Le Bureau de l'Assemblée est constitué de :

- **M. Philippe Dumel**, Président du Directoire, Préside la réunion.
- **M. Mourad NAJH**, scrutateur et secrétaire.

Assistent également :

- **M. Rachid Marrakchi**, Directeur Général.
- **Madame Ikram Erryahi**, Directeur Financier.
- **M. Abdelfettah Berrada**, Directeur des Affaires Juridiques.
- **M. Hicham Belemqadem**, Commissaire aux comptes du Cabinet Deloitte Audit, représentant du collège des commissaires aux Comptes.

Le Président déclare que le quorum définitif a été arrêté le 25 juin 2020 à 16 heures et constate après scrutin des formulaires de vote par correspondance ou par procuration reçus par la Société, que ledit quorum s'établit à 10 041 087 actions sur les 13 279 286 actions composant le capital soit 75,61% du capital. Le quorum légal est donc réuni et l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met ensuite à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire original légalisé du journal d'annonces légales « Le Matin » du 29 mai 2020, contenant l'avis de convocation de la présente Assemblée Générale ;
- un exemplaire original légalisé du journal d'annonces légales « Le Matin » du 28 février 2020 dans lequel ont été publiés les états de synthèse de 2019 ;
- le bilan et les comptes de la société au 31 décembre 2019 ;
- le rapport du Conseil de Surveillance l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- le rapport de gestion du Directoire ;
- le rapport général et le rapport spécial des Commissaires aux comptes ;
- le projet de texte des résolutions à l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- les pouvoirs des actionnaires qui se sont fait représentés ;
- les statuts de la société.

Le Président rappelle que les documents exigés par la loi ont été mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de la banque : www.bmci.ma, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

Le président donne ensuite lecture de l'Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui est le suivant :

1. Approbation du rapport du Conseil de Surveillance sur l'exercice 2019 ;
2. Approbation du rapport de gestion du Directoire sur l'exercice clos le 31/12/2019 ;
3. Approbation du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2019 ;
4. Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par la loi no 17-95 ;
5. Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 ;
6. Affectation des résultats ;
7. Quitus aux membres du Directoire, aux du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes au titre de l'exécution de leur mandat ;
8. Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes ;
9. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2019 ;
10. Questions diverses.

Le Président déclare qu'aucun projet résolutions nouvelles n'a été soumis par les actionnaires pendant le délai de dix (10) jours suivant la date de convocation.

Le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir le dispenser de la lecture du rapport Conseil de surveillance et M, Rachid Marrakchi Général de la lecture du Rapport de Gestion sur l'exercice 2019 qui est particulièrement consistant, de même que pour les rapports général et spécial des commissaires aux comptes, en rappelant que l'ensemble des rapports et de la documentation financière devant être mis à la disposition des actionnaires et du public sont contenus dans le Rapport Financier Annuel sur l'exercice 2019 disponible sur le site de la Bmci (rubrique : Communication Financière)

Le Président présente ensuite les résultats des votes par correspondance ou par procuration des résolutions proposées à l'Assemblée :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir entendu lecture, approuve le rapport du Conseil de Surveillance.

Nombre de votes valablement exprimés 10 041 087 actions, représentant 75,61 % du capital dont :

➤ pour : 10 041 087 voix

➤ contre : 0 voix

➤ abstention : 0 voix

Cette résolution est adoptée

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, approuve ledit rapport, au titre de l'exercice clos 31 décembre 2019.

Nombre de votes valablement exprimés 10 041 087 actions, représentant 75,61 % du capital dont :

➤ pour 10 041 087 voix

➤ contre : 0 voix

➤ abstention : 0

Cette résolution est adoptée

TROISIÈME RÉSOLUTION

Après en avoir entendu lecture, l'Assemblée Générale approuve le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes et les états de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Nombre de votes valablement exprimés 10 041 087 actions, représentant 75,61 % du capital dont :

➤ pour : 10 041 087 voix

➤ contre : 0 voix

➤ abstention : 0 voix

Cette résolution est adoptée

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Après en avoir entendu lecture, l'Assemblée Générale approuve le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 95 de la loi no 17-95 relative à la société anonyme, telle que modifiée et complétée.

Nombre de votes valablement exprimés 1 179 070 actions* représentant 11,74 % du capital social dont :

➤ pour : 1 179 070 voix

➤ contre : 0 voix

N'ont pas été prises en compte les actions détenues par l'actionnaire intéressé, directement ou indirectement par cette résolution, en l'occurrence la société BNP Paribas IRB Participations.

Cette résolution est adoptée

CINQUIÈME RÉSOLUTION

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale approuve les comptes et les états de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés faisant apparaître un bénéfice net comptable de 520.405.087,62 dirhams

Nombre de votes valablement exprimés 10 041 087 actions, représentant 75,61 % du capital dont :

➤ pour : 10 041 087 voix

➤ contre : 0 voix

➤ abstention : 0 voix

Cette résolution est adoptée

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la proposition du Directoire, approuvée par le Conseil de Surveillance, de suspendre toute distribution de dividende au titre de l'exercice 2019, conformément à l'instruction générale de Bank al Maghrib. En conséquence, l'affectation des résultats au titre de l'exercice 2019 est comme suit

Intitulé	Montants en dirhams
Résultat	520.405.087,62
Réserve légale (<i>minimum légal déjà atteint</i>)	0,00
	Reste
Report à nouveau au 31/12/2018	159.196.613,20
	Reste
Réserve facultative	679.601.700,82 1.900.000.000,00
Reste reporter à nouveau	679.601.700,82

Toutefois, le Directoire se réserve la faculté de convoquer, à une date ultérieure au cours du deuxième semestre 2020, une Assemblée Générale Ordinaire à réunir extraordinairement, afin d'examiner la décision d'une distribution de dividende eu égard à la solidité financière de la banque et au bon niveau de ses prudentiels.

Nombre de votes valablement exprimés 10 041 087 actions, représentant 75,61 % du capital dont :

➤ pour : 10 041 087 voix

➤ contre : 0 voix

➤ abstention : 0 voix

Cette résolution est adoptée

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, par suite de l'adoption des résolutions qui précèdent, donne quitus entier et sans réserve aux membres du Directoire, du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes, les Cabinets Deloitte Audit et PwC Maroc, pour l'accomplissement de leur mandat respectif pendant l'exercice écoulé.

Nombre de votes valablement exprimés 10 041 087 actions, représentant 75,61 % du capital dont :

➤ pour : 10 041 087 voix

➤ contre : 0 voix

➤ abstention : 0 voix

Cette résolution est adoptée

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate l'arrivée à échéance du mandat des commissaires aux comptes.

Elle décide par conséquent, de les renouveler :

➤ le Cabinet Deloitte Audit, représenté par Monsieur Hichem Belemqadem, pour une durée de trois (3) exercices, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clôturer le 31 décembre 2022 ; et

➤ le Cabinet PwC Maroc, représenté par Monsieur Mohamed Rqibate, pour une durée de trois(3) exercices, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clôturer le 31 décembre 2022.

Nombre de votes valablement exprimés 10 041 087 actions, représentant 75,61 % du capital dont :

➤ pour : 10 041 087 voix

➤ contre : 0 voix

➤ abstention : 0 voix

Cette résolution adoptée

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant des jetons de présence, allouer aux membre du Conseil de Surveillance au litre de l'exercice 20 19, à montant global brut de 3.573.437,50 dirhams. Le Conseil de Surveillance répartira cette somme entre ses membres dans les proportions qu'il jugera convenables.

Nombre de votes valablement exprimés 10 041 087 actions, représentant 75,61 % du capital dont :

➤ pour : 10 041 087 voix

➤ contre : 0 voix

➤ abstention : 0 voix

Cette résolution est adoptée

DIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités prévues par la loi.

Nombre de votes valablement exprimés 10 041 087 actions, représentant 75,61 % du capital dont :

➤ pour : 10 041 087 voix

➤ contre : 0 voix

➤ abstention : 0 voix

Cette résolution est adoptée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée à 10 heures 39 minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent en (six) exemplaires originaux, qui est signé, après lecture par le Président et le Secrétaire.

Le Président

Monsieur Philippe Dumel

Le Secrétaire

Mourad Najih

CONTACT

Nous restons à votre écoute concernant notre rapport RSE 2019.

Merci d'adresser vos questions, remarques et suggestions à :

CONTACT COM / Karima Benabderrazik - karima.benabderrazik@bnpparibas.com



BMCI
GROUPE BNP PARIBAS

BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 327 928 600 Dirhams
Siège Social : 26, place des Nations Unies - Casablanca - Maroc - Tél : +212 (0) 5 22 46 10 00



www.bmci.ma



Centre de Relations Clients
2828



Service Assistance Entreprises
05 29 07 07 07



[bmcigroupebnpparibas](https://www.facebook.com/bmcigroupebnpparibas)



BMCI
GROUPE BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change